L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1656 - VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Protéines végétales

Un potentiel régional à valoriser pour l'alimentation animale



La fabrication d'aliments pour animaux pourrait constituer un débouché intéressant pour les productions de protéines végétales en Bourgogne Franche-Comté. Mais il faut améliorer et structurer l'adéquation entre offre et demande. Un objectif prometteur autant qu'un vrai défi, mis en lumière par le Groupe opérationnel Proteins (GO Proteins), constitué d'acteurs régionaux concernés par la question. *Page 17*

Côte d'Or

› Foire gastronomique

Une belle promotion



Nièvre

› Rencontres Opti'fourrages

Cibler ses besoins



Yonne

› Grippe aviaire

L'heure est au confinement



DOSSIER

VEHICULES UTILITAIRES

Pages 18 à 20

fendt.fr

FENDT



Fendt 700 Vario : Parfait pour tous les travaux.

Le nouveau Fendt 700 Vario, disponible dans une plage de puissance de 150 à 246 ch est votre partenaire idéal. Que ce soit pour des travaux de fenaison, des champs ou encore de traction, il se montre robuste et polyvalent. Doté du nouvel intérieur de cabine ainsi que de la nouvelle philosophie d'utilisation FendtONE, il établit de nouvelles références en termes de fonctionnalité, de personnalisation et d'ergonomie. En résumé, le nouveau Fendt 700 Vario vous offrira de nombreux atouts: puissance, agilité, précision, fiabilité, multiples fonctionnalités et confort ; sans oublier de vous garantir une rentabilité hors pair.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES et MÉTHANISATION

MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678

> Professionnel en assurances agricoles depuis 26 ans
> Présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

AVIVA
I Assurance I

Assureur agricole depuis 1856

Sommaire

Côte d'Or

04 • Pointage : Le jugement premier
05 • AOP époisses : Sur tous les fronts
06 • Moutarde : Le double effet Kiss Cool
07 • Transmission : Partages d'expériences

Nièvre

08 • Salon : La basse-cour et la biodiversité à l'honneur
09 • Fourrages : Opti'fourrages : cibler ses besoins
10 • Michel Buisson, pareur depuis 43 ans : L'homme qui murmure à l'oreille des bovins
11 • Pass'Installation : Groupama soutient les jeunes agriculteurs

Yonne

12 • Collectif : Le projet Terr'eaux se termine, mais pas les recherches
13 • Grippe aviaire : Les élevages contraints de confiner leurs volailles
14 • Transmission : La formation pour éclairer sa cessation d'activité

Région

15 • Conjoncture : Une satisfaction prudente
16 • Santé animale : Les impacts de la nouvelle loi sur la prophylaxie IBR

Filières

17 • Cultures Protéines végétales : Aligner les planètes pour l'alimentation animale

Dossier

18-20 • Spécial véhicules utilitaires

Infos Services

21 • Firmes et machinisme
22-23 • Marchés : Analyses et tendances
24 • Petites annonces
25-29 • Annonces légales
30-31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

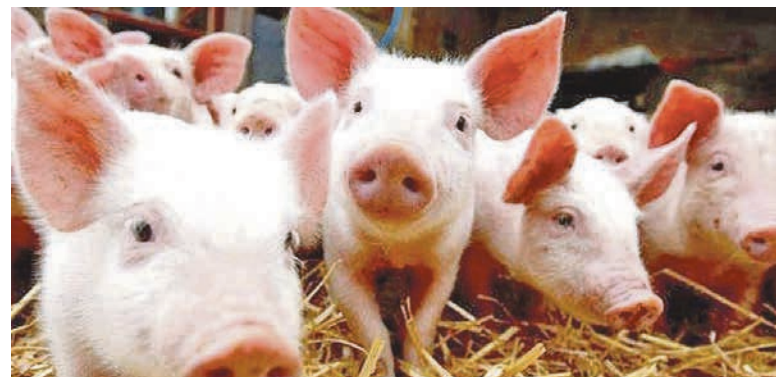
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Élevage porcin

Baisse des cours et protection contre la peste

Alors que les cours mondiaux de la viande de porc accusent de fortes baisses, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation lance une campagne de sensibilisation face au risque de Peste porcine africaine.

Depuis le mois de mai le cours du porc a baissé de 12 % tandis que le prix de l'alimentation a augmenté de 8 % depuis le début de l'année. C'est une des conséquences du manque de débouchés vers la Chine qui n'est plus un marché porteur. Les exportations de viande française de porc ont diminué de moitié depuis le début de l'année. Pour les seuls mois de juillet et août, le recul est supérieur à 30 %. Le phénomène est observé dans toute l'Union européenne. Il n'en faut pas plus pour déstabiliser le marché européen du porc. Ces dernières semaines, les plus fortes baisses des cours ont été observées dans les pays où ils étaient les plus élevés l'été dernier, au Danemark et Espagne notamment. En France, le repli est plus modéré mais le seuil de 1,50 €/kg est en voie d'être franchi. En septembre, le cours du porc était non seulement inférieur de 15 % par rapport à son niveau atteint quatre mois auparavant mais aussi par rapport à la moyenne sur cinq ans (- 6,7 % en août). Or dans le même temps, les cours de l'alimentation n'ont cessé de croître. En août, l'indice du prix de l'aliment pour porcins est supérieur de 8 % par rapport son niveau du mois de janvier et de 16,4 % par rapport à la moyenne quinquennale. La flambée des prix des céréales observée en octobre préfigure de nouvelles hausses. En fait, les exportations de viande et de graisse sont particulièrement soutenues. Au mois d'août, elles ont augmenté, toutes destinations confondues, de 2,2 % sur un an. Comparées à la moyenne sur cinq ans, elles sont supérieures de 11 % hors abats. Mais les exportations se sont rééquilibrées à la faveur du marché européen (12,2 % sur un an) sans pour autant compenser les pertes de débouchés vers la Chine.



Les élevages porcins français sont, pour l'heure, indemnes de PPA mais la détection de la maladie en Allemagne et en Belgique incite à la prudence et à la prévention.

Attention à la Peste porcine africaine

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé, le 10 novembre, une campagne de sensibilisation « Peste porcine africaine (PPA) : agir pour prévenir » en direction des éleveurs, des chasseurs et des voyageurs qui ont tous un rôle clé à jouer dans la prévention de la maladie. Maladie virale mortelle pour les porcs et les sangliers, mais sans danger pour l'Homme, la PPA connaît depuis plus de 3 ans une dynamique de développement inquiétante en Europe. Présente dans la faune sauvage et dans certains élevages d'Europe de l'Est depuis 2014, la maladie s'est installée depuis un an dans la partie orientale de l'Allemagne après avoir touché la Belgique en 2018. Si la France est aujourd'hui indemne de la maladie, la facilité du virus à se diffuser géographiquement fait peser une menace permanente sur les populations de sangliers et de porcs, ainsi que sur les filières économiques françaises. Afin d'écarter toute contamination des populations porcines françaises, les voyageurs sont donc encouragés à limiter les contacts avec des porcs et à ne pas transporter des produits contenant du porc (hormis après déclaration préalable des produits auprès des autorités de transports). L'apparition du virus entraînerait la fermeture de marchés d'exportation vers les pays tiers pour les porcs et les produits porcins français.

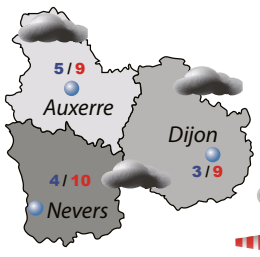
BERTY ROBERT, AVEC AGRAPRESSE

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 19 Novembre



Grisaille

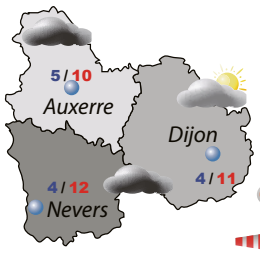
Malgré la persistance des hautes pressions, la grisaille se montrera tenace tout au long de la journée.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 8 à 10°C

Vents : Ouest 10 km/h

Saint Tanguy
Soleil : 08h06 - 17h08
Lune : 17h12 - 08h05

Samedi 20 Novembre



Maussade

Le temps s'annonce maussade et quelques gouttes ne sont pas exclues en cours d'après-midi.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 9 à 11°C

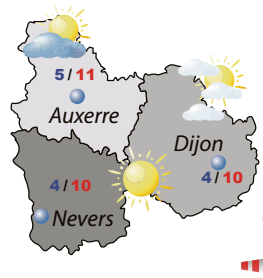
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Edmond
Soleil : 08h07 - 17h07
Lune : 17h40 - 09h12

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 21 Novembre



Ensoleillé

Le soleil s'imposera assez facilement du matin jusqu'au soir sur la région.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 10 à 12°C

Vents : Est 10 km/h

Prés. de Marie
Soleil : 08h09 - 17h06
Lune : 18h15 - 10h16

Prévisions à 7 jours

Lundi 22 Novembre au Mercredi 24 Novembre

couvert / bruine / couvert

Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 8 à 10°C

Du Jeudi 25 Novembre au Dimanche 28 Novembre

nuageux / nuageux / /

Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 6 à 8°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

INTERVIEW Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA

« La transition agroécologique passe par les carburants verts »

Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA, revient sur le Projet de loi de finance 2022, actuellement en discussion au Sénat, qui prévoit notamment une évolution du soutien au Gasoil non routier (GNR).



La FNSEA prend acte de la nécessité de sortir des énergies fossiles mais considère qu'en parallèle, le soutien aux agriculteurs qui font le choix d'énergies alternatives et renouvelables doit être maintenu.

■ Le Projet de loi de finances (PLF) 2022 prévoit une réorientation des soutiens au Gasoil non routier (GNR). Qu'en est-il ? Pouvez-vous nous faire un point ?

Luc Smessaert : *« Les carburants détaxés, dont le GNR fait partie, heurtent une part de plus en plus importante de la société, qui s'oriente vers des modes de locomotion plus vertueux. On le constate d'ailleurs sur le marché automobile des particuliers. Au mois de septembre, la Tesla Model 3, une voiture électrique, s'est classée en tête des meilleures ventes européennes de véhicules devant la Renault Clio et la Dacia Sandero. De plus, les énergies fossiles sont, par nature, des ressources épuisables. La sortie des carburants fossiles paraît inéluctable et il faut l'anticiper. Les pouvoirs publics ont pris conscience de cette évolution et incitent les acteurs économiques à s'engager dans des démarches plus protectrices de l'environnement. C'est pourquoi les Travaux publics vont perdre leur accès au GNR le 1er janvier 2023. Pour ces mêmes raisons le Parlement a adopté dans le cadre de la loi « Convention Citoyenne pour le Climat » (CCC) une suppression du taux réduit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE - via un remboursement partiel a posteriori) pour le transport routier d'ici à 2030 ».*

■ Le GNR est-il menacé ?

L.S. : *« Même si le taux réduit de TICPE sur le GNR n'est pas menacé à ce jour, il est important d'anticiper la transition énergétique en cours, afin de ne pas la subir. Tout l'enjeu pour l'agriculture est de proposer des solutions, afin que l'enveloppe budgétaire aujourd'hui dédiée à maintenir un faible coût du carburant conserve sa finalité. Sur une période de transition réaliste, il faut que le montant des aides accordées au GNR par sa moindre taxation « subventionne » les énergies décarbonées et renouvelables utilisées par les agriculteurs. Ces aides devront naturellement être adaptées au poste « énergie » de chaque exploitation et progresser au rythme de cette transition ».*

■ L'exercice ne paraît pas simple, comment le mettre en œuvre ?

L.S. : *« Effectivement, développer les biocarburants agricoles pour l'agriculture reste un vrai défi, à la fois pour les exploitants agricoles et pour les machinistes. Pour les agriculteurs, passer de producteur à utilisateur est tout à fait réaliste car la Ferme France peut assurer son avenir à travers un mix énergétique. À deux conditions toutefois : il faudra relever le défi technologique induit par ces nouveaux carburants (technique des moteurs par exemple), tout en préservant la compétitivité économique des exploitations. Des solutions sont déjà mises en œuvre au quotidien, et c'est ce type de transition que nous envisageons : réduire progressivement le recours au GNR, non pas à marche forcée, mais en fonction des évolutions techniques et du renouvellement du parc de matériel des exploitations. Le petit matériel de ferme, nécessitant peu de puissance, voit déjà émerger des motorisations à l'électricité et au biogaz. Des enjambeurs en viticulture sont également en train d'être développés autour de l'électricité. Les biocarburants (biodiesel et bioéthanol) sont déjà à l'œuvre dans des moteurs de camions, qui nécessitent, comme les tracteurs, couple et autonomie. L'hydrogène a fait également son apparition, pour du matériel de puissance moyenne (télescopiques). Toutes ces raisons ont amené la FNSEA à rédiger un amendement qui a été déposé par la députée Bénédicte Peyrol (LREM, Allier), l'objectif étant de réduire le soutien actuel au GNR, à la condition d'augmenter, dans le même temps, le soutien aux énergies alternatives, par des dispositifs financiers et fiscaux adaptés, sans perte du budget dont bénéficie actuellement l'agriculture. Être à l'initiative de cette transition permet au monde agricole, en posant le cadre de la transition, de ne pas la subir, et donc de contenir le niveau de charges des exploitations. Cette transition énergétique qui passe notamment par les carburants verts doit être un nouveau levier de compétitivité, et non une charge supplémentaire ».*

> *« La FNSEA a rédigé un amendement dont l'objectif est de réduire le soutien au GNR, à condition d'augmenter celui aux énergies alternatives, sans perte de budget pour l'agriculture »*

■ Tous ces efforts trouveront-ils une traduction financière pour les agriculteurs ?

L.S. : *« Nous l'espérons bien ! Le bilan carbone de la France s'améliorera par la réduction de ses émissions (par l'utilisation d'énergies non fossiles et plus locales), mais également par sa capacité à capter plus de carbone. La biomasse est le deuxième puits de carbone après les océans. C'est pourquoi la FNSEA propose la reconnaissance fiscale, à travers le PLF 2022, du caractère agricole des prestations pour services environnementaux (PSE). L'objectif est que ces PSE soient reconnues comme des activités agricoles et qualifiées de bénéfices agricoles (et non aux bénéfices industriels et commerciaux). Car les actions en faveur de la protection de l'environnement et du climat (non-labour, plantations de haies, jachères mellifères…) sont des activités complémentaires qui s'intègrent à l'activité agricole. À travers cette disposition, c'est une vraie reconnaissance de l'action que nous, agriculteurs, apportons au quotidien sur les enjeux de la transition écologique et de la biodiversité ».*

AGRAPRESSE

en bref

Environnement

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse rémunère des agriculteurs pour améliorer la qualité de l'eau potable et reconquérir la biodiversité

Dans le cadre de son appel à initiatives pour expérimenter la mise en place de Paiements pour services environnementaux (PSE), l'agence de l'eau a sélectionné 21 projets portés par des collectivités qui ont ensuite mobilisé les exploitations agricoles de leur territoire. Aujourd'hui, ce sont 754 agriculteurs qui s'engagent pour un montant total d'aides de plus de 40 millions d'euros sur 5 ans, financé à 100 % par l'agence de l'eau. L'objectif est de reconnaître les efforts d'agriculteurs qui contribuent à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité sur des territoires volontaires. Le périmètre des projets couvre près de 68 000 hectares de surface agricole utile sur le bassin Rhône-Méditerranée. Les 754 agriculteurs engagés dans la démarche bénéficieront au total de 40,2 millions d'euros d'aides de l'agence de l'eau sur une période de 5 ans. Ces rémunérations pourront servir à créer et entretenir des infrastructures agroécologiques comme les haies, les bandes enherbées, les ripisylves, les zones humides ou les mares, ou à développer des pratiques agronomiques vertueuses qui limitent l'utilisation d'engrais minéraux ou de pesticides (rotation des cultures, couverture des sols). Parmi ces projets, on peut citer, en Bourgogne Franche-Comté, celui de Grand Besançon Métropole, qui engage 28 agriculteurs. Cela concerne 4 026 ha, dont 1 748 situés sur les zones de ressources stratégiques de la communauté urbaine. Ils recevront une aide de 3,10 M€ sur 5 ans et la collectivité, qui pilote la démarche avec l'appui de la chambre d'agriculture, recevra 293 000 euros.

"SOIGNEZ AUSSI VOTRE BUDGET."
SANTÉ ET PRÉVOYANCE
JUSQU'À 200 € OFFERTS*
Pour toute nouvelle souscription de contrats santé et prévoyance.
Du 28 août au 27 novembre 2021.
Groupama
la vraie vie s'assure ici
groupama.fr
*Du 28 août au 27 novembre 2021, 150€ offerts sur la cotisation de la première année d'assurance pour toute nouvelle souscription d'un contrat Groupama Santé Active ou Groupama Santé Active Senior (sous réserve d'une cotisation annuelle de 200€ minimum), et 50€ offerts pour toute nouvelle souscription d'un contrat Groupama Sérénité Obsèques (sous réserve d'une cotisation annuelle de 100€ minimum), d'un contrat Capital Santé ou Energie Prévoyance (sous réserve d'une cotisation annuelle de 200€ minimum) ou d'un contrat Garantie des Accidents de la Vie. Chaque contrat peut être souscrit séparément. Voir conditions et modalités en agence. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels. 10/2021.

Pointage

Le jugement premier

La première des trois finales départementales de jugement de bétail s'est déroulée la semaine dernière à Dijon. Quatre élèves de la Barotte se sont qualifiés pour le salon de l'agriculture.

Les finales départementales de jugement de bétail dans les races laitières Prim'Holstein, Simmental et Montbéliarde se sont tenues le 8 novembre à la Ferme Côte-d'Or. Fait marquant de cette édition : le lycée La Barotte de Châtillon-sur-Seine était le seul établissement d'enseignement agricole côte-d'orien à répondre présent. Ses quatorze élèves de Première CGEA ont bataillé entre eux pour se départager quatre billets qualificatifs pour les finales nationales programmées dans le cadre du prochain salon de l'agriculture à Paris.

Émeline Benard, de Busserotte-et-Montenaille, s'est imposée dans le concours Simmental. Les notes de cette jeune fille de 17 ans étaient les plus proches du pointage de référence réalisé par un technicien. Émeline Benard aura l'honneur de défendre les couleurs de son école et de son département dans une race bovine qu'elle affectionne tout particulièrement : *« La Simmental est ma race préférée, mon beau-père en élève. Ce sera ma deuxième visite au salon de l'agriculture, la première en tant que participante, ça me fait plaisir ! »*.

Lucas Arnoult, de Montigny-sur-Aube, s'est hissé à la première place dans la catégorie Montbéliarde. Ce jeune Côte-d'orien de 17 ans, non issu du milieu agricole, était lui aussi tout heureux de sa performance du jour : *« Je ne m'attendais pas du tout à cette première place ! Nous avons eu de beaux cadeaux, merci aux organisateurs. Je ne suis jamais allé au salon alors ce sera une belle occasion »*.

Deux autres billets qualificatifs pour Paris étaient à décrocher dans le jugement Prim'Holstein.


Antoine Osaer et Bapstiste Bruey, les deux meilleurs chez les Prim'Holstein.

La palme est revenue à Antoine Osaer, 15 ans, de Montigny-sur-Aube. Ce fils d'agriculteur n'avait jamais pointé d'animaux et a brillé pour sa première tentative. Baptiste Bruey, lui aussi fils d'agriculteur, arrive en seconde position : cet habitant de Bellenot-sur-Seine accompagnera son camarade de classe au parc des expositions parisien.

La deuxième finale départementale est programmée cette semaine dans le cadre du concours charolais de Semur-en-Auxois. Le troisième et ultime rendez-vous se tiendra à Châtillon-sur-Seine avec des épreuves dédiées à la race brune, à la Blonde d'Aquitaine ainsi qu'aux chevaux.

AG


Emeline Benard, première en Simmental.


Lucas Arnoult, vainqueur en Montbéliarde.

D'autres élèves à Paris

Dans l'attente des deux autres finales départementales de jugement de bétail, La Barotte est d'ores et déjà certaine d'envoyer d'autres élèves au salon de l'agriculture. Le lycée participe en effet au Trophée international de l'enseignement agricole (TIEA), anciennement appelé Trophée national des lycées agricoles (TNLA). Cette épreuve vise différents objectifs : valoriser le travail réalisé pour la formation des élèves, valoriser l'enseignement pluridisciplinaire (technique, expression française, socioculturel, technologies de l'informatique et du multimédia, langues étrangères) et renforcer le partenariat entre enseignements et professionnels. *« Nous venons de sélectionner une équipe et des animaux. Nous sommes désormais à la recherche de sponsors pour accompagner nos jeunes dans cette belle aventure »*, informe Florence Lemaire, directrice du lycée. L'équipe intitulée *« Les brunes d'or »* est composée de huit étudiants (quatre garçons, quatre filles) de BTS Acse première année encadrée par deux enseignants (Charly Durand et Adrien Vion). Renseignements et informations : pages Instagram et Facebook *« Les-Brunes d'Or »*.

Carnet noir

Une si grande tristesse

La famille de la Simmental Française est en deuil après la perte de deux de ses membres au mois d'octobre.

Très triste fin d'année pour les éleveurs de vaches Simmental. Charles Aubry, ancienne figure emblématique de l'élevage laitier côte-d'orien, et Justine Millot, fille d'une famille d'éleveurs à Argilly, ont tous les deux perdu la vie en l'espace de quelques jours au mois d'octobre.

Au revoir Charles

Sa grande gentillesse manquera à tous. Charles Aubry s'en est allé le 12 octobre à l'âge de 88 ans dans son village de Jours-lès-Baigneux. Charles était un grand passionné, il adorait son métier et ses animaux, sa carrière entière a été consacrée à la race Simmental pour qui il militait sans relâche. Le monde de l'élevage côte-d'orien lui doit notamment la création de l'union des races, réunissant à la fois les vaches laitières et les allaitantes du département. Charles Aubry avait joué un rôle très important dans l'organisation de la Saint-Martin à Dijon. Cet homme au grand cœur, président du comice agricole de Baigneux-les-Juifs durant de nombreuses années, voulait constamment créer l'émulation. Tourné vers l'avenir, ouvert et rassembleur, il avait toujours des mots d'encouragements pour les jeunes générations.

Son implication était exemplaire lors de chaque voyage au salon de l'agriculture. Malgré l'âge de la retraite, ce grand personnage continuait de participer régulièrement à des manifestations agricoles et suivait de très près l'actualité de l'élevage.

Marié à Marie-Thérèse et père de trois enfants, Charles Aubry avait de nombreuses valeurs et était de très bonne compagnie : il laisse un grand vide derrière lui.


Charles Aubry, au salon de l'agriculture 2010.


Justine Millot, au Sommet de l'élevage il y a quelques semaines.

Beaucoup trop tôt

Elle avait la vie devant elle. Justine Millot, 23 ans, est décédée le 20 octobre dans un dramatique accident de la route à Chorey-lès-Beaune. Fille de Gérard et Florence Millot, éleveurs à Argilly, Justine était elle aussi une grande passionnée de la Simmental Française. La jeune femme venait régulièrement aider ses parents à l'EARL du Meix de Chêne. Titulaire d'un BTS Acse et d'une licence comptabilité, Justine était comptable agricole au cabinet Aucap Terreavea de Chevigny-Saint-Sauveur. Justine préparait avec ses deux sœurs Laurette et Alice les vaches de la ferme pour les présenter en concours. Début octobre, sa génisse Orangette obtenait d'ailleurs un deuxième prix de section et le titre de réserve championne génisse au national Simmental, dans le cadre du Sommet de l'élevage à Cournon.

Justine manque aujourd'hui à tout le monde, laisse elle aussi un très grand vide dans sa famille et auprès de ses nombreux amis.

AOP Époisses

Sur tous les fronts

Le syndicat de défense de l'Époisses est pleinement mobilisé pour faire vivre et pérenniser son appellation.

Du cahier des charges à l'analyse des coûts de production, des études agronomiques en partenariat avec AgroSup Dijon à la démarche nationale AOP Laitières Durables : de nombreux travaux sont actuellement engagés par le syndicat de défense de l'Époisses. *«Au regard des évolutions légales, environnementales et sociétales demandées à toutes les appellations, notre filière pourrait se complaire et attendre mais ce n'est pas notre souhait : l'attentisme est dangereux, regarder le train passer risquerait de discréditer tout le travail mené ensemble depuis 30 ans»*, souligne Alain Bartkowiez, le président du syndicat.

Une réouverture du cahier des charges pourrait être envisagée. Un groupe de travail réfléchit à la définition de nouvelles règles, à des évolutions possibles et acceptables dans un contexte bouleversé par les attentes sociétales et le changement climatique. Ce dernier rend certains critères de plus en plus difficiles à respecter et devient un facteur récurrent de non-conformité. *«Les ressources alimentaires du troupeau sont de plus en plus difficiles à gérer par rapport au règlement mis en place»*, observe Alain Bartkowiez. Pour les attentes sociétales, les règles émises il y a plus de 20 ans ne sont plus suffisamment en adéquation avec les attentes des consommateurs. *«Il s'agit de préserver la pérennité de la filière en gardant son destin entre nos mains, sans se faire imposer des décisions extérieures à l'appellation (HVE et Égalim). Les valeurs fondamentales de l'AOP seront bien sûr conservées, c'est une priorité»*, communique le syndicat qui intègre l'ensemble de ses adhérents dans la réflexion.

Parmi les autres travaux en cours, une collaboration avec Cer France va permettre de progresser dans le domaine des coûts de production, différentes actions de développement seront proposées en lien avec les résultats économiques observés dans la filière.

La récente acquisition du logiciel Couprod, édité par l'Idèle, permettra elle aussi de faire un pas en avant. L'outil sera présenté cet hiver aux éleveurs.
L'Organisme de défense et de gestion s'engage également dans la démarche nationale *«AOP laitières durables»* portée par le CNAOL. L'idée est de renforcer la crédibilité et la reconnaissance des appellations en mettant en valeur leurs engagements en matière de développement durable.

Des travaux de communication sont aussi à l'ordre du jour. *«Nous devons aussi progresser dans ce domaine»*, souligne Alain Bartkowiez, pour qui tous les moyens sont bons pour promouvoir le fromage côte-d'orien. Une meilleure communication interne, entre producteurs et transformateurs, est également visée pour que chacun se (ré) approprie l'Époisses comme un bien commun. *«Ces travaux peuvent paraître longs et parfois ingrats. De plus, les retours ne sont pas toujours immédiats, mais je suis persuadé que toutes ces démarches paieront à long terme, il faut en avoir conscience»*, ajoute le président.

AG


Lors de l'assemblée générale, le 28 octobre à Baigneux-les-Juifs.

Des éleveurs sereins

En dépit d'une épidémie toujours présente, la filière a réalisé un très bon premier semestre 2021. Alain Bartkowiez décrit dans le même temps une année *«agronomique et climatique diamétralement opposée à celle de 2020»*, celle-ci permet de gagner en sérénité.

Bravo et merci

Dans son rapport moral, Alain Bartkowiez salue la qualité du travail des producteurs et des transformateurs durant les deux dernières campagnes marquées par la crise sanitaire : *«Tout le monde a eu une bonne réaction, les éleveurs ont su s'adapter et gérer au mieux la production. Ce fut un exercice très difficile. Il a fallu freiner la production avant de l'augmenter en conséquence : ces changements ne sont jamais bien évidents lorsque l'on travaille avec du vivant. Les transformateurs ont également répondu présent : ils sont très bien adaptés au niveau de leur personnel. La production de l'Époisses a été assurée, avec des ventes parfois surprenantes à la clé».*

Foire gastronomique

Une belle promotion

Malgré une baisse de fréquentation de 30 % (110 000 visiteurs), l'édition 2021 de la Foire gastronomique de Dijon a été l'occasion de faire rayonner une nouvelle fois les produits du terroir. Le Conseil départemental a mis en avant les filières locales et la marque Savoir-faire 100 % Côte-d'Or en accueillant de nombreux producteurs sur son stand « de la terre à l'assiette ». D'autres agriculteurs avaient leur propre espace durant les 13 jours de l'évènement, au plus grand plaisir des amoureux du goût (voir photos).


Les producteurs de la ferme-auberge La Grange de Flavigny-sur-Ozerain, rejoints par Marc Frot, président de la commission agricole du Conseil départemental.



La P'tite ferme, de Poiseul-la-Ville, avait elle aussi répondu présent.


Le stand de la Ferme de Labergement, de Moloy, avec ses très bonnes glaces.


Violette et Pascal Mure, de Volnay.



Cantonales du GDS

Une nouvelle formule



Afin de tenir compte de la situation Covid, le GDS de Côte-d'Or propose à ses adhérents huit réunions d'information et d'échanges, réparties dans tout le département. Trois thèmes sont notamment abordés avec l'IBR, la BVD et la biosécurité. Les dernières actualités sanitaires départementales sont également au programme. Le GDS compte sur la présence des éleveurs à partir de 10 heures à la réunion qui leur convient le mieux. Un buffet sera partagé pour continuer les échanges de manière plus conviviale. Les rendez-vous : 22 novembre à la salle des fêtes de Liernais, 23 novembre à la salle Cinéma de Sombernon, 25 novembre à la Maison des associations de Semur-en-Auxois, 26 novembre à la salle des fêtes de Saint-Prix-lès-Arnay, 30 novembre à la salle des fêtes d'Aignay-le-Duc, 1er décembre dans les locaux de la Chambre d'agriculture à Châtillon-sur-Seine, 2 décembre à la salle polyvalente de Til-Châtel, 3 décembre à la salle polyvalente de Magny-lès-Aubigny. Les éleveurs doivent réserver leur place en retournant le coupon-réponse joint à l'invitation du GDS ou en contactant le 03 80 68 67 30.

Erratum : Dans notre édition du 5 novembre, il fallait lire que l'assemblée générale du GDS de Côte-d'Or du 27 octobre a rendu hommage à deux membres récemment disparus : Brigitte Miette, qui était présidente du GDS d'Auxonne, et Bernard Cornet, président du GDS de Châtillon-sur-Seine.

Agri Ressources 21

Un salarié disponible

Le groupement d'employeurs cherche un exploitant sur les secteurs de Saulieu, Liernais, Pouilly-en-Auxois ou Précy-sous-Thil ayant un besoin de main-d'œuvre à temps partiel, afin de compléter le temps de travail d'un de ses salariés agricoles. Le salarié disponible est actuellement mis à disposition sur une structure en polyculture élevage allaitant. Il est expérimenté dans toutes les tâches afférentes à ce type d'exploitation. Le groupement d'employeurs se charge de la gestion administrative liée au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…), accompagne les adhérents dans la relation avec le salarié (management, gestion des conflits…) et leur apporte des conseils pour être en conformité avec la législation sociale. Pour toute information complémentaire, contacter Pascaline Ginet (03 80 68 67 68 ou geagricoles21@gmail.com).

▸ *Formations*

22, 29/11 ou 07/12 Évaluer l'impact de la réforme de la Pac 2023 sur mon exploitation
Lieux : Créancey (22/11), Bretenière (29/11), Châtillon sur Seine (07/12)
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

18/11 Bien démarrer son élevage ovin
Contact : Aurore Gérard, CA21 - 03 80 90 68 72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

23/11 Utiliser l'argile pour prendre soin des animaux
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

26/11 Haie, de la plantation à la valorisation
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

26/11 Intégrer le désherbage mécanique
Lieu : MFR Baigneux
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Moutarde

Le double effet Kiss Cool

Le prix des graines de moutarde a connu deux hausses successives ces dernières semaines : cet atout économique redonne une belle dynamique à la culture.



La moutarde, semée entre le 25 septembre et le 25 octobre, a bénéficié de bonnes conditions d'implantation.

Quatre mille hectares de moutarde sont aujourd'hui semés dans la région, principalement en Côte-d'Or. Cette surface de production ravit l'APGMB, l'association des producteurs, qui peinait à *« recruter »* pour cette nouvelle campagne. *« Les prix sont passés de 950 à 1 100 euros la tonne, puis à 1 350 euros. Cette nouvelle donne nous a permis de retrouver 1 300 hectares supplémentaires en peu de temps »*, informe Jérôme Gervais. Le technicien de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se félicite de revoir d'anciens producteurs engagés dans la filière : *« il y a aussi de petits nouveaux, des producteurs qui n'avaient jamais testé la moutarde, c'est un bon point. Il y a aussi des indécis : nous compterons notamment sur eux pour semer de la moutarde au printemps. En effet, 1 000 hectares de cultures seront encore nécessaires pour atteindre la barre des 5 000 ha. Nous serons ainsi bien positionnés pour répondre favorablement à la commande de 8 000 tonnes passée par les industriels »*. Jérôme Gervais rappelle que les terres les plus propices à la moutarde sont souvent *« profondes à moyennement profondes, avec un pH nécessairement supérieur à 6 »*.

Belles levées

Les cultures de moutarde ont été semées du 25 septembre au 25 octobre dans de bonnes conditions. *« Tout s'est très bien passé, le temps a été favorable. Nous avons aujourd'hui de belles levées, avec des stades entre deux et six feuilles »*, commentait Jérôme Gervais le 2 novembre. De nombreux producteurs ont semé un peu plus tard que d'habitude, avec un réel succès : *« les meilleurs résultats sont souvent obtenus dans les parcelles les plus tardives, là où la pression d'altises est le plus limitée. C'est encore le cas cette année et c'est une très bonne chose. Nous avons moins d'ennuis que dans certains colzas, plusieurs parcelles ont encore été retournées cette année. Les seuls soucis que nous rencontrons aujourd'hui sont à mettre à l'actif des limaces, mais ce problème se résout assez facilement »*.

AG

JA21

La dernière séance

Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or se réunissent une dernière fois en 2021, à l'occasion de leurs assemblées générales cantonales.

L'année passe vite et tire déjà à sa fin. Comme à leurs habitudes, les Jeunes agriculteurs tiennent à cette période leurs assemblées générales cantonales. Plusieurs réunions sont ainsi programmées ces prochains jours et prochaines semaines à travers le département. Chaque rendez-vous est l'occasion de dresser un bilan de la campagne, aborder les dossiers syndicaux, renouveler ses équipes et préparer les évènements de l'année à venir. Le canton de Pouilly-en-Auxois a été le premier à se réunir début novembre : Alexandre Deroye a succédé à Flora Loiseau à la présidence, Gabin Belorgey, Baptiste Foulet et Alex Thibeault ont fait leurs premiers pas dans le groupe et devraient être imités très prochainement par trois nouveaux collègues. En ce qui concerne les futures manifestations, les Polliens prévoient d'organiser un marché de producteurs le 14 mai et les traditionnelles buvettes lors de la vente de la station d'évaluation charolaise et du concours de l'Auxois-Sud. Les prochains rendez-vous cantonaux des JA sont les suivants : ce 19 novembre à Arnay-le-Duc, le 24 novembre à Seurre, le 25 novembre à Mirebeau-sur-Bèze, le 26 novembre à Vitteaux, le 10 décembre à Saint-Seine-l'Abbaye. Deux réunions se sont tenues ce début de semaine : Semur-en-Auxois avait rendez-vous le 15 novembre, Montbard/Venarey le 16.



L'équipe de Pouilly-en-Auxois a été la première à se retrouver.

AG

Transmission

Partages d'expériences

Deux soirées dédiées à la transmission des exploitations agricoles se sont tenues les 25 et 26 octobre à Bligny-sur-Ouche et Villers-les-Pots.

Terre de Liens, la Chambre d'agriculture et Bio Bourgogne viennent d'organiser deux rendez-vous autour de la thématique de la transmission. Ces soirées d'échanges se déroulaient dans le cadre de l'élaboration des Plans alimentaires territoriaux du Pays Beaunois et de la communauté de communes Auxonne-Pontailler-Val de Saône. Des agriculteurs et candidats à l'installation ont eu l'occasion d'échanger avec plusieurs cédants.

Une opportunité

Jean-Pierre Koenig était présent à Villers-les-Pots. Cet ancien maraîcher a exercé durant 35 années à Dijon, Ouges puis Auxonne où il s'est installé en 2000 : *« En 2017, alors âgé de 66 ans, j'ai remis les clés de ma ferme à l'un de mes salariés, Antoine Romain. Cela faisait un petit moment que je recherchais à transmettre. Originaire d'Alsace, Antoine m'avait contacté dans un premier temps pour venir travailler sur l'exploitation en tant qu'ouvrier. Un jour, il m'a exprimé le souhait de reprendre l'activité. Cela tombait bien, il avait toutes les compétences pour gérer la ferme ».*

Un prix à fixer

Jean-Pierre Koenig a aussitôt enclenché le processus de transmission : *« la démarche aura pris deux ans. Je me suis tourné vers la Chambre d'agriculture et le centre de gestion pour évaluer la valeur de l'exploitation et voir comment il était possible de la transmettre le plus simplement possible. Tout s'est bien passé. Depuis 2017, Antoine Romain continue le maraîchage bio avec de la vente directe et une présence sur le marché de Dijon ».*

Pas de regret

Si c'était à refaire, le jeune retraité referait exactement la même chose : *« mon repreneur s'est lui-même présenté à moi, c'est un avantage indéniable. Par la suite : nous avons eu le temps de nous tester. Il faut savoir se faire confiance et prendre le temps de se connaître, c'est très important. Une personne salariée ou en stage de parrainage est une piste à envisager. Pour le prix de la ferme, il faut trouver une juste valeur : un prix correct mais pas trop élevé pour que l'opération reste accessible. Un autre conseil selon moi : il faut toujours anticiper sa transmission, prendre le temps de faire toutes les démarches et ne rien négliger. Il faut aussi accepter l'idée que la première personne que l'on rencontre n'est peut-être pas forcément la bonne ».*

AG



Jean-Pierre Koenig, ancien maraîcher à Dijon, Ouges et Auxonne a participé à l'une des rencontres.



Différents témoignages étaient également proposés à Bligny-sur-Ouche.

▸ Agenda

25/11 Journée pédagogique « contrôles »

Une journée pédagogique sur les contrôles est organisée par la DDT en partenariat avec la FDSEA 21, jeudi 25 novembre à 9 h 30 sur deux exploitations à Trouhaut. Les agriculteurs pourront s'inscrire à des ateliers de 40 minutes chacun, animés par différents corps de contrôle (ASP, SRAL, DDPP, OFB et DDT) pour expliquer le déroulement d'un contrôle et les points de vigilance réglementaires à connaître. Ces ateliers de 20 places maximum tourneront autour des grandes thématiques agricoles : la protection animale et l'identification, les surfaces, la santé des végétaux et produits phytopharmaceutiques, la directive nitrate et l'environnement. Le dialogue, la pédagogie et la bienveillance seront les maîtres mots. Cette journée est ouverte sur inscription uniquement. La capacité d'accueil est limitée à 100 personnes. L'accueil café est prévu à partir de 9 h 30 pour un démarrage des ateliers à 10 heures.
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 22 novembre en contactant la DDT au 03 80 29 44 82 ou par courriel : ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr.

▸ Erratum

Mérite agricole

Dans l'article intitulé « Mérite agricole : Officier et chevaliers enfin dans la lumière », paru dans notre édition du 5 novembre, une erreur a été commise dans l'orthographe d'un nom d'une des récipiendaires. Il fallait lire « Sylviane Baulot » et non Baudot. Toutes nos excuses pour cette erreur.

Assemblée générale FDSEA

« Venez nombreux ! »

La FDSEA tient son assemblée générale vendredi 26 novembre au Muséoparc Alésia, à Alise-Sainte-Reine. Son président Fabrice Genin, donne rendez-vous pour l'évènement.

Après plus d'une année de crise sanitaire, où les rencontres et temps d'échange entre agriculteurs ont été très compliqués, nous sommes très heureux de pouvoir enfin vous retrouver pour notre assemblée générale annuelle. Durant cette période inédite, l'agriculture a montré qu'elle savait être au rendez-vous. Nous avons continué à produire, pour nourrir les Français et les pays partenaires à l'export. Nos concitoyens et nos élus ont redécouvert la force de leur agriculture et de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire. Globalement, l'agriculture s'est plutôt trouvée renforcée par la crise du Covid. À nous de savoir surfer sur ce bilan positif, pour continuer à défendre la place de notre agriculture, dans toute sa diversité pour répondre à l'enjeu de la souveraineté alimentaire.

Le Covid semblant nous donner un peu de répit, un enjeu encore plus grand se présente devant nous : concilier production agricole et enjeux climatiques. L'agriculture peut et doit prendre toute sa place, l'alimentation restant à coup sûr un sujet ultra-stratégique. Nous sommes une des solutions, par notre expertise et nos capacités à faire évoluer nos pratiques, en bonne intelligence, pour produire plus et mieux. Nous sommes aussi une solution pour produire de *« l'énergie verte »* issue de l'agriculture. Continuer d'entreprendre et d'innover, comme nous avons toujours su le faire, c'est notre leitmotiv. C'est pourquoi, nous avons décidé d'inviter quatre entrepreneurs, dont Arnaud Rousseau, vice-président FNSEA, pour une table ronde consacrée à l'esprit d'entreprise, sur le thème *« Entreprendre malgré tout ! »*. Nous souhaitons à



travers ces échanges partager les ambitions et les motivations d'autres chefs d'entreprise, qui chaque jour participent à la vie économique de nos territoires. Je vous invite donc à venir nombreux à notre assemblée générale le 26 novembre prochain.

Rendez-vous à 14 h 00 pour les adhérents et 15 h 30 pour les invités. Inscriptions au 03 80 68 67 67.
Pass sanitaire obligatoire.

Fabrice Genin, présdent de la FDSEA

Formation

Bien gérer sa trésorerie, c'est gagné !



Plusieurs jeunes installés ont participé le 4 novembre à la formation *« Apprendre à gérer sa trésorerie »* proposée par la Chambre d'agriculture à Bretenière. Ce rendez-vous a permis aux stagiaires d'apprendre les bons *« filons »* pour anticiper au mieux les variations de leur compte en banque tout au long de l'année. Christophe Faussot et Lisa Moreau, installés respectivement à Époisses et Auxonne depuis quelques mois, ont pleinement réussi les objectifs qu'ils s'étaient fixés en s'inscrivant à cette formation : *« Nous voulions consolider nos acquis, c'est chose faite. Chaque stagiaire avait amené ses propres chiffres, nous avons fait notre propre budget de trésorerie, c'était concret ! »*. Ils repartent également avec de nombreuses informations sur la gestion au quotidien de leur ferme : les délais de règlement, les relations avec leur banque, la gestion de leurs ventes, leurs coûts de production… Une dynamique de groupe va se poursuivre avec ces participants au sein du Gener'action, le Geda des *« nouveaux installés »* destiné à progresser en gestion d'entreprise et regagner en autonomie décisionnelle. **AG**

▸ Brèves

FDSEA Soirée grandes cultures

La FDSEA organise sa soirée grandes cultures le lundi 29 novembre à 17 h à la salle des fêtes de Garchy (58 150), sur la place du centre bourg. Elle aura pour thème *«Rémunérer le carbone stocké en grandes cultures : comment ? Quelles opportunités de valorisation ?»* Pour l'occasion, sont invités : Cédric Benoist, secrétaire général adjoint de l'AGPB (Association générale des producteurs de blé) et Gilles Robillard, président de Terres Inovia (Institut technique des filières des huiles et protéines végétales). Différents éléments seront détaillés comme les modalités de calcul de la capacité de stockage des systèmes de grandes cultures, sur la base d'exemples concrets. Seront aussi expliquées, les opportunités de marché, par exemple auprès des entreprises structurellement émettrices ou dans une démarche de compensation. Un autre point sera fait sur les outils pour accompagner les producteurs, l'enjeu collectif étant de garantir la transparence du marché et un juste retour au producteur. Puis, l'accent sera mis sur les autres démarches permettant la valorisation des cultures et des pratiques faiblement émettrices de CO^2, comme OleoZE, qui permet de rémunérer les pratiques bas carbone des colzas et des tournesols destinés à la production de biocarburants. Enfin, l'actualité sera abordée avec la PAC et les nouvelles dispositions qui entreront en vigueur en 2023, notamment via le Plan Stratégique National Français, qui orientera fortement les arbitrages de choix culturaux et d'itinéraires agronomiques pour les producteurs. L'équipe syndicale est à votre disposition pour toutes questions.



Salon

La basse-cour et la biodiversité à l'honneur

Le centre des expositions de Nevers accueillait le 49e salon de la basse-cour et de la biodiversité les 30 et 31 octobre derniers afin de faire découvrir certains animaux. Ce regroupement a aussi pour but de préserver les races.



«Il faut être fier de notre patrimoine, comme pour les bovins ! Rappelons qu'il y a aussi une race Charolaise pour les poules et coq (en photo ici)» pointe Denis Geoffroy.



Denis Geoffroy

Un lapin hollandais (éleveur : Sausset Pascal) ayant reçu le Grand Prix d'Honneur en petites races.



Denis Geoffroy

Pour l'occasion, Perrine Goulet, députée de la Nièvre (en blanc sur la photo), les représentants de la municipalité de Nevers ainsi que Jeanine Jehl, secrétaire de l'entente européenne d'aviculture et présidente de la Fédération Française de Cuniculture, avaient fait le déplacement.

Environ 1 600 visiteurs se sont rendus au 49e salon de la basse-cour et de la biodiversité lors du week-end de la Toussaint à Nevers. Pour Denis Goeffroy, trésorier de l'association d'Aviculture Nivernais Morvan et commissaire général de l'exposition : *«c'est une occasion de mettre en avant les races et en expliquant les singularités de chacune au grand public. Il faut transmettre ces connaissances, pour transmettre la passion afin que les races perdurent»*. Au total plus de 800 animaux (pintades, pigeons, cobayes, poules, lapins, serpents, etc.) étaient présentés, issus d'une centaine d'élevages de 22 départements différents.

Les champions

Durant le salon, la 94ème exposition nationale d'aviculture s'est également déroulée comportant deux Championnats nationaux de lapins : celui du Célec (Club d'éleveurs de lapins à extrémités colorées) et le lapin régional gris du Bourbonnais. Les jurys ont procédé aux évaluations le 29 octobre en attachant une attention particulière aux défauts anatomiques source de disqualification de l'animal car : *«Nous ne voulons pas que de mauvais gènes viennent entacher les qualités d'une race»* souligne Yves Desforges, juge et secrétaire de l'association, avant d'ajouter : *«C'est un peu le concours Miss France de la poule, du pigeon et du lapin»*.



Un spécimen de pigeon frisé, race provenant de Hongrie.

Passion, profession et continuité

Denis Geoffroy conclut : *«Tout ceci permet peut-être de faire naître des passions qui pourront préserver des races comme la poule Charolaise, la dinde du Bourbonnais - en voie de disparition - ou encore les lapins géants comme le Bélier, les pigeons, poules ou les pigeons frisés, etc. En effet, il faut rappeler qu'un éleveur qui s'arrête, c'est une race qui peut s'arrêter avec, car la plupart ne perdurent que grâce à l'engagement des passionnés»*.

CHLOÉ MONGET

Singularités

«Chaque race a une particularité. Par exemple, la poule Coucou Malines (race Belge) est la plus grosse poule existante avec un poids de 6 kg. D'autres comme la Marans pondent des œufs couleurs chocolat présentant moins de cholestérol que les œufs classiques. Côté pigeon, c'est le même principe. On trouve notamment le Romain qui est le plus gros pigeon avec un poids de 1,5 kg. Pour les lapins, les plus gentils sont les géants à l'image du Bélier, du Papillon ou encore du Géant des Flandres… chacun a une singularité intéressante» **met en avant Denis Geoffroy.**



Denis Geoffroy.

Un dindon du Bourbonnais (éleveur : Montagnier Jean-Pierre) ayant obtenu le Grand prix d'honneur Volailles.



Denis Geoffroy.

Le champion de France en lapin gris du Bourbonnais (éleveur Geoffroy Denis). Denis Geoffroy précise : *«cette race est intéressante car les spécimens ont beaucoup de chair et une peau fine»*.



Denis Geoffroy

La poule Cemani a la particularité d'être entièrement noire - peau comprise. Cette race est originaire de Java et a été importée par les Pays-Bas.

Palmarès

Grand Prix d'exposition Lapins :
Chamois de Thuringe - éleveur : Facy Jacques
Grand Prix d'exposition Pigeons :
Gier Religieux Bleu - éleveur : René Claude
Grand Prix d'exposition Volailles :
Marans NCC - éleveur : Dal-Molin David
Grands Prix d'honneur Volailles :
GPH Grandes Races Françaises : Poule du Berry - Moreau Jacki
GPH Grandes Races Étrangères : Maline Tête de Dindon - Sinant Jacki
GPH Dindons : Dindon du Bourbonnais Noir - Montagnier Jean-Pierre
GPH Naines et Volières : non décerné
GPH Prix d'encouragement : Charolais - Montagnier Jean-Pierre
GPH Prix d'encouragement : Gâtinaise - Chailloux Alain
Grands Prix d'honneur Lapins :
GPH Grandes Races : Géant Papillon Français - Jourjon Antoine
GPH Races Moyennes : Fauve de Bourgogne - Courdavault Michel
GPH Races Fourrures : Rex Blanc - Janoty Gérard
GPH Petites Races : Hollandais Noir - Sausset Pascal
GPH Races Naines : Nain Noir et blanc - Greze Alexandre
GPH Cobayes : Lunkarya - Langhi Carine
Grands Prix d'honneur Pigeons :
GPH Formes Françaises : Romain - Caroux Philippe
GPH Formes Étrangères : Lynx Bleu Maille Blanc à vol blanc - Bertheau Louis
GPH Type Poule : Schietti - Bertheau Louis
GPH Couleur : Bouvreuil cuivré à manteau noir - Lafaix Serge
GPH Structure : Queue de paon Indien - Abdennebi Djamel
GPH Cravate : Cravate Italien - Gruet Daniel
GPH Vol : Culbutant Pie Rouge - Gruet Daniel
Championnat de France du Gris du Bourbonnais :
Champion Mâle : éleveur Geoffroy Denis
Vice-Champion mâle : Faure René
Champion Femelle : Geoffroy Denis
Vice-Champion Femelle : Kester Maurice
Champion d'élevage : Kester Maurice
Vice-champion d'élevage : Geoffroy Denis
Championnat de France Célec :
Champion Mâle : Chamois de Thuringe - éleveur Holzhaus Raymond
Champion Femelle : Chamois de Thuringe - Facy Jacques
Champion Femelle : Russe ou Sallander - Hillot Didier
Champion mâle : Zibelne - Vey Gilbert
Champion femelle : Separator - Huin Christian
Champion d'élevages (4 sujets) - Chamois de Thuringe - Facy Jacques
Champion d'élevages (4 sujets) - Sallander – Hillot Didier
Champion d'élevages (4 sujets) - Separator Zibeline - Huin Christian

Fourrages

Opti'fourrages : cibler ses besoins

Le Gaec des Grands Champs, à Montaron, accueillait le 29 octobre dernier la rencontre Opti'fourrages, orchestrée conjointement par la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la Fédération des Cuma BFC ainsi que la Cuma du Val d'Aron.



La Cuma du Val d'Aron, basée à Montaron a été créée en avril 2016 et dispose d'une mélangeuse Triolet Solomix 2 1800 alliée à un tracteur Fendt 412 Vario. Elle est utilisée par deux des adhérents sur 4.



Une vingtaine d'éleveurs avaient fait le déplacement pour la rencontre Opti'Fourrages.

Le rendez-vous était donné au Gaec des Grands Champs à Montaron pour la demi-journée Opti'fourrages. Présentée à la fois par la Chambre d'agriculture, la Fédération des Cuma BFC ainsi que la Cuma du Val d'Aron, elle était particulièrement dédiée à l'alimentation des bovins allaitants.

Piqûre de rappel

Charles Duvignaud, conseiller spécialisé bovins allaitants au sein de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, a commencé la rencontre en rappelant les besoins alimentaires des bovins et l'importance de récolter des fourrages de bonne valeur alimentaire : *«Il faut trouver un compromis entre qualité et rendement. Pour ce faire, certains leviers sont disponibles comme la détermination de la date de récolte des fourrages en fonction du stade physiologique des plantes. L'analyse des fourrages est indispensable pour être le plus précis possible dans l'établissement des rations. Dans tous les cas, il faut faire correspondre les apports aux besoins des animaux. Le tri des différents fourrages récoltés est essentiel afin de pouvoir répartir ceux-ci aux différentes catégories animales : par exemple, réserver les meilleurs fourrages pour les laitonnes qui ont des besoins importants par rapport à leur capacité d'ingestion»*.

Option possible

Afin de mettre cela en perspective, le Gaec des Grands Champs, via Guillaume Bertin, a expliqué son système notamment via l'utilisation d'une mélangeuse qui *«demande une vraie réflexion au préalable afin d'être certain de l'utilité d'un tel matériel»*. Sylvette Bernard, animatrice Cuma Bourgogne Franche-Comté antenne Nièvre, a souligné : *«si le choix se fait sur l'acquisition d'une mélangeuse, il faut porter attention à divers points : la taille des portes et des allées de circulation, la puissance du tracteur, le volume utile de la machine, etc. Il arrive qu'on se rende compte après l'achat que le matériel n'est pas adapté à la structure. De plus, avec ce procédé, il faut faire attention à l'engraissement excessif de certains animaux»*. Charles Duvignaud complète : *«la mélangeuse est certes un très bon outil mais qui ne se justifie pas dans toutes les situations, compte tenu de ses coûts élevés, aussi bien à l'achat qu'à l'utilisation. En système naisseur, elle n'apporte aucune plus-value par rapport à une simple dérouleuse. La mélangeuse est intéressante pour confectionner des rations d'engraissement, valoriser des coproduits et des matières premières, à condition d'être utilisée toute l'année, comme ici grâce à une utilisation collective vie la Cuma»*.

En pratique

Au sein de la Cuma la Nouvelle, en Saône-et-Loire, l'utilisation d'une mélangeuse en collectif date d'une dizaine années. Deux adhérents sont venus partager leur expérience : *«Il faut en avoir besoin, car cela n'est pas un investissement léger. Certes, avec une mélangeuse on peut réaliser des économies sur le prix de l'aliment mais qui ne se justifie pas dans toutes les situations. Mais, c'est un outil complexe qui requiert un certain temps à prendre en main. Si l'on fait différents mélanges il faut être attentionné, car une erreur de dosage est vite commise. Il faut prendre en compte l'entretien du matériel et son usure»*. Sylvette Bernard conclut : *«Il est nécessaire de montrer toutes les options, mais l'important est de trouver un système adapté à l'exploitation»*.

CHLOÉ MONGET

Contacts
Pour tous renseignements complémentaires, contactez Sylvette Bernard (Cuma) : 06 19 70 03 97 ou Charles Duvignaud (CDA58) : 06 33 27 02 60.

Groupement Gaia 58

«Rappeler les bases pour avancer»

Depuis la reconstitution du Groupe Gaia 58 en automne dernier, les adhérents se rencontrent sur leurs exploitations pour trouver des solutions sur le terrain.

«Il faut rappeler les bases pour avancer en retrouvant des pratiques appropriées aux enjeux actuels, comme la sécheresse» souligne Christophe Dagouneau, conseiller élevage auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre avant d'ajouter : *«le sol peut restituer un certain nombre d'éléments pour obtenir un herbage de qualité. Mais, pour arriver à cela, il faut se pencher sur son sol afin de le comprendre et adapter ses pratiques»*.

Le choix des sujets

«Les sujets que nous allons traiter au fur et à mesure de nos échanges ont été déterminés par les participants au Gaia. Mais, dans un premier temps, nous nous attardons sur la vie du sol. À terme, notre but est de raisonner les apports d'intrants, et adapter les techniques en fonction du type de sol afin d'obtenir des herbages productifs» détaille Christophe Dagouneau. Il continue : *«tout cela en rendant les exploitants plus autonomes avec des repères concrets»*. Dans cette mission, il est épaulé par Thierry Ferrand, pédologue au sein de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : *«On regarde le nombre de lombrics présents, la composition du sol, la compaction ou encore l'enracinement des plantes. Tout cela permet de donner des indications pour déterminer la meilleure posture à adopter. En somme, on essaye de répondre à la question : comment faire avec ce que l'on a ?»*

Pas si simple

Si certains éléments peuvent paraître simples, cela ne l'est pas forcément : *«On va à l'école pour apprendre, mais entre la théorie et la pratique il y a souvent un gouffre. On peut se sentir perdu face à certaines situations et avoir un groupe de travail permet de remettre les choses à plat, de réfléchir ensemble à des solutions et d'avoir des conseils pour les mettre en œuvre ; c'est très précieux»* pointe Étienne Bertrand, salarié agricole sur l'exploitation de sa mère Nadine (EARL Rault) et accueillant la rencontre ce jour-là. Il conclut : *«on travaille pour les générations futures. Nous voulons réduire l'impact négatif que l'on peut avoir sur la nature tout en gardant un équilibre économique»*.

CHLOÉ MONGET

Analyses et groupement

«Nous passons chez tous nos adhérents pour réaliser des fosses afin de voir ce qui se passe dans le sol et leur donner quelques clefs. Ensuite, nous allons procéder à des analyses de sol - subventionnées par la Région - afin d'avoir un diagnostic précis» **pointe Christophe Dagouneau qui rappelle :** ***«nous pouvons encore accueillir un ou deux exploitants intéressés par notre démarche, il suffit qu'ils me contactent par mail (christophe.dagouneau@nievre.chambagri.fr) ou par téléphone (06 33 63 91 32)»*.**



Christophe Dagouneau.

Thierry Ferrand rappelle qu'un simple test bêche, ou une fosse, permet d'avoir des informations sur la composition de son sol, ici chez M. Bisson à Luthenay Uxeloup.



Michel Buisson, pareur depuis 43 ans

L'homme qui murmure à l'oreille des bovins

Michel Buisson, 63 ans, est pareur depuis 43 ans. Plus qu'un métier, il considère sa profession comme une passion. Si pour le moment il ne compte pas prendre sa retraite, il aimerait former un jeune pour prendre sa suite.



En 43 ans de métier, Michel Buisson a eu quelques accidents mineurs mais rien de bien grave et *« cela a toujours été de ma faute, car je n'étais pas assez attentif »* précise-t-il.

« *J'ai appris sur le tas* » se rappelle Michel Buisson en évoquant sa carrière de pareur commencé il y a près de 43 ans. *« Aujourd'hui, je commence à penser à la suite. Même si je ne prendrai sûrement jamais vraiment ma retraite, car je suis un passionné, j'apprécierai transmettre mon savoir pour que ce métier perdure »*.

Rester dans les parages

Avant de devenir pareur, Michel Buisson a enchaîné les professions : *« Je suis né à Biches, et ai habité Alluy depuis toujours. Je ne voulais pas quitter ce secteur que j'aime tant, du coup je me suis dit que je devais créer mon métier »*. Après avoir été identificateur pour l'EDE, puis recenseur pour la DDA, il a une idée : *« Les pareurs étaient les maréchaux-ferrants il y a quelques années. Et, j'ai décidé de me lancer comme pareur car ils avaient tous une soixantaine d'années et je voyais bien qu'ils ne seraient pas remplacés… il fallait se positionner »*. Depuis ce temps-là, Michel se déplace à 80 km à la ronde d'Alluy pour tailler les onglons des animaux reproducteurs.

Du bouche-à-oreille

Désormais, Michel Buisson compte environ 400 clients : *« Si je suis autant sollicité, c'est que je dois bien faire mon métier »* s'amuse-t-il. Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome souligne : *« Michel est connu et reconnu pour son travail »*. Un point que Michel développe : *« Que l'on sache que je fasse du parage est une bonne chose, mais qu'on apprécie ma manière de faire est la meilleure des récompenses. D'ailleurs, j'ai autant de clients grâce au bouche-à-oreille, rien de plus. Les vétérinaires me sollicitent également pour du curatif, car ils savent comment je travaille »*. Pour parvenir à cette renommée, Michel a une ligne de conduite.

Un métier subtil

« Pour réussir dans ce secteur, il faut avoir de l'attention pour la relation avec le client. Il est indispensable d'apprécier le contact avec les autres. Ensuite, il faut façonner un lien avec les animaux : savoir les comprendre, les calmer… Je travaille avec des bêtes qui sont plus sensibles que les humains à maints égards. Une bonne approche avec eux facilite énormément le parage ». Pour instaurer un climat de confiance, Michel passe sa main sur le dos des bêtes tout en leur parlant, afin que l'alchimie s'opère : *« J'ai de grandes conversations avec elles. Les clients sont souvent étonnés que je discute autant avec leurs animaux qu'avec eux »*. Michel est spécialisé dans le parage de reproducteurs dont les taureaux. *« C'est un métier subtil, qui demande une certaine recherche pour l'esthétisme et un savoir-faire indéniable qui ne passe pas par la théorie mais par la pratique ainsi que par l'amour du métier »*.

Pénibilité et reprise

Si à l'entendre le parage semble simple, Michel Buisson reste lucide : *« être pareur est difficile physiquement et salissant. Voilà en l'essence pourquoi les jeunes à qui j'ai proposé d'apprendre m'ont dit non, et je peux les comprendre. Mais, je serais ravi de pouvoir transmettre ce que j'ai appris, pour que ce métier ne disparaisse pas et que mes clients puissent continuer à avoir un suivi de confiance. Pour y arriver, il faudrait que la profession évolue pour la rendre moins pénible. Pour ma part j'essaye d'améliorer ma cage de contention avec des ajouts, mais il faut avoir l'œil pour cibler ce qui peut nous faciliter la vie »*. Plein de douceur, Michel Buisson conclut : *« Il faut de la tendresse, que ce soit pour les animaux ou pour les Hommes ; une fois que cela est compris, ça va tout seul »*.

CHLOÉ MONGET

Zoom sur… Une journée type

Michel fait environ 15 vaches par jour (2 pieds) ou 5 taureaux (2 pieds). ***« Je prends le temps qu'il faut pour chaque animal. S'il faut 10 minutes ou 1 heure, peu importe. Ce qui est indispensable c'est que l'animal ait les pieds faits et bien faits ! »*.**

Événement

Soirée JA et jeunes installés

Le 25 novembre, la Chambre d'agriculture, conjointement avec les JA 58, organise une soirée débat autour du thème *« Jeunes installés, restez connectés »*.

Le foyer rural de Rouy accueillera la soirée « Jeunes installés restez connectés » organisée entre la Chambre d'agriculture et les JA 58. On vous parlera réseaux sociaux, applications professionnelles et communication positive. Divers invités feront part de leur expérience comme Clément Villette, de Rémilly pour Bovicliv, Delphine Maillard, de Lucenay-les-Aix, pour Mes p@rcelles et Louis Mathé de Bazolles pour Sencrop. Des représentants d'Agriloving viendront également mettre en lumière leur propre réseau et le message qu'ils souhaitent diffuser. Enfin, un apéritif dinatoire permettra de continuer les discussions tout en dégustant des produits locaux issus des productions de certains jeunes installés présents.



Rendez-vous le 25 novembre à partir de 18 h 30 au Foyer rural de Rouy (Route de Saint-Saulge Foyer Rural, 58 110 Rouy). L'inscription est obligatoire et réservée aux jeunes installés de moins de 5 ans ou aux JA. Pass sanitaire nécessaire. Renseignements : 03 86 93 40 30

CHLOÉ MONGET

FDSEA

Revalorisation des retraites : un acquis syndical fort

La revalorisation des retraites des chefs d'exploitation à 85 % du Smic est entrée en vigueur le 1er novembre, résultat d'un long combat syndical.

Jusqu'au 1er novembre 2021, un agriculteur à carrière complète touchait un minimum basé sur 75 % du Smic alors qu'un salarié bénéficie d'une retraite minimum calculée sur 85 % du Smic. Depuis 2003 les sections des anciens de la FNSEA se sont battus auprès des différents ministères et gouvernements contre cette injustice. Nous avons obtenu gain de cause ! Depuis le 1er novembre, plus de 200 000 chefs d'exploitation à carrière complète pourront espérer une pension minimum de 1 035 €. Une belle victoire syndicale !

Mémoire

Pour rappel, la loi prévoit la mise en place d'un écrêtement. Le demandeur devra avoir demandé l'ensemble de ses droits à retraite, et le montant perçu sera écrêté en fonction du montant global des pensions de retraite, tous régimes confondus. *« Cette réforme vient réparer une partie de l'injustice dont notre profession a été et reste parfois la victime. Elle vient apporter aux retraités, au-delà d'un pouvoir d'achat supplémentaire et mérité, une reconnaissance indispensable pour les efforts consentis et les nombreuses contributions qu'ils ont apportées à l'agriculture et à la société »*, témoignait Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA.

Femmes et aides familiaux exclus !

« Les bénéficiaires de cette revalorisation sont les chefs d'exploitation à carrière complète (c'est-à-dire ayant accompli a minima 17,5 ans en tant que chef d'exploitation à titre principal), cependant les conjoints et aides familiaux restent exclus ! C'est une grande déception, cependant nous ne baissons pas les bras, nous alertons sans relâche nos parlementaires afin de reconnaître le travail des conjoints et aides familiaux, qui ne sont pas moins méritants ! La pension actuelle minimum reste fixée à 555 € par mois, c'est indigne ! Le combat continu ! » souligne Yves Delfolie, président de la section des anciens exploitants de la FDSEA.

LUCIE LECOINTE, FDSEA 58

Pass'Installation

Groupama soutient les jeunes agriculteurs

Le 8 novembre, Groupama Rhône-Alpes Auvergne organisait une demi-journée à destination des jeunes installés grâce au Pass'Installation au Fertôt (Gimouille).



Durant l'événement étaient présents, notamment, (de gauche à droite) : Christophe Dewitte, Responsable Commercial Départemental Nièvre chez Groupama Rhône-Alpes Auvergne, Isabelle Chopin, présidente de la Fédération départementale de Groupama et Ingrid Cotonnec, responsable départemental institutionnel et partenariats.

Expert du monde agricole, Groupama est aux côtés des jeunes porteurs de projets agricoles pour les aider à bien démarrer avec le Pass'Installation. Entouré des JA, Groupama a réuni les nouveaux exploitants de la Nièvre pour les accompagner dans la réussite de leur activité.

Un renouvellement des générations indispensable

Avec le vieillissement des populations, le renouvellement des générations d'agriculteurs est un enjeu majeur pour l'avenir. Accompagner l'installation des jeunes porteurs de projets agricoles est indispensable. Groupama est à leurs côtés avec le Pass'Installation. Pour Isabelle Chopin, présidente de la Fédération départementale Groupama : *«Nous accompagnons les jeunes entrepreneurs agricoles tout au long de leur projet de vie. Nous les aidons à identifier et prévenir les risques, les accompagnons lorsqu'ils souhaitent diversifier leurs activités, et investissons pour leur proposer des outils connectés qui facilitent le quotidien»*.

Groupama, un expert au service des jeunes installés

L'assureur mutualiste accompagne les jeunes chefs d'entreprise agricole pendant 5 ans, le temps de consolider leur activité. Dans son Pass'Installation, Groupama inclut une aide financière ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour sécuriser au maximum leur activité :
- En prévention : un diagnostic sécurité de son exploitation et une réduction sur une commande de matériel ;
- Si besoin de s'absenter : 7 jours de remplacement. Pour les jeunes mamans, lors de l'arrivée d'un enfant au sein du foyer, 8 jours supplémentaires ;
- Pour préparer sa retraite : un abondement dès souscription d'un contrat retraite.

Pour Christophe Coichot, trésorier de la Fédération départementale Groupama : *«Il est indispensable de s'entourer de professionnels afin de réaliser un diagnostic et de les sensibiliser aux risques pour protéger leurs outils de travail. Nous les accompagnons également pour bien préparer l'avenir notamment avec le coup de pouce de 200 € pour la retraite»*.

Des services exclusifs et innovants

Être partenaire des jeunes chefs d'entreprise agricole c'est aller au-delà des services d'assurance. Groupama investit dans des services innovants, parmi lesquels :
- Exo-expert : drone robot au service des experts d'assurance. Il rend l'inaccessible visible en capturant des images aériennes des sinistres et permet une évaluation des dommages plus juste, plus fiable et plus rapide.
- Granvillage : plateforme multiservices, gratuite, en ligne, qui permet aux producteurs en circuit court de renforcer leur présence sur internet et d'être mis en relation avec des consommateurs. Pour être au plus près des besoins des producteurs, de nouvelles fonctionnalités seront bientôt disponibles.

«Le mutualisme au cœur de nos actions, nos 24 Caisses locales du département de la Nièvre sont très actives. L'engagement se traduit à travers nos nombreux partenariats et subventions qui soutiennent le développement de ce beau département. Nous nous inscrivons chaque jour comme un acteur local incontournable» explique Ingrid Cotonnec, responsable Institutionnel et Partenariats depuis le 1er septembre.

GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE



La demi-journée s'est déroulée au Fertôt (Gimouille) à la Ferme Intention, durant laquelle trois ateliers étaient proposés (prévention, mutualisme et innovation).

Les chiffres
En 2021, 25 jeunes chefs d'entreprise agricole bénéficient du Pass'Installation dans le département de la Nièvre. À l'échelle de la région, plus de 2 800 jeunes bénéficient de l'aide à l'installation de Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

▸ Agenda

Anniversaire Fêter les 30 ans des Espaces Naturels sensibles de la Nièvre

Afin de fêter les 30 ans des Espaces Naturels sensibles, le Conseil départemental vient de faire paraître son agenda nature «Spécial 30 ans». Dans ce cadre, des soirées ciné-débat sont proposées :
- 23 novembre à 20 heures : avant-première d'ANanimal (Cyril Dion) au ciné Mazarin à Nevers, débat animé par Pierre Wolf (animateur du colloque),
- 25 novembre à 19 h 30 : «L'Arbre Providence» au marché St Arigle à Nevers - débat animé par l'Association Solidaires Avec les Paysans,
- 30 novembre à 18 h 30 : «The Resilient» au lycée agricole de Château-Chinon, avec le soutien de Sceni Qua Non.

Le programme des sorties est à retrouver dans les offices de tourisme, sur www.nievre.fr et sur www.nievre-tourisme.com
Outre cela, un concours photo destiné au grand public, est organisé jusqu'au 31 octobre 2022. Les candidats s'exprimeront dans différentes catégories : «Animaux de la nature», «Plantes sauvages», «Paysages», «Nature au jardin» , «- de 16 ans». Les lauréats, désignés au dernier trimestre 2022, seront exposés sur les murs de la Préfecture et le Département disposera d'un fond photo inédit. Pour s'inscrire et pour consulter le règlement : www.nievre.fr



► Rendez-vous

27/11 Concours de jugement de bétail des JA



Le concours de jugement de bétail, organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, se déroulera le samedi 27 novembre, au Gaec d'Annéot (8 rue du Crot aux Chevaux) à Annéot. À cette occasion, les élèves de la MFR de Villevallier et ceux du lycée agricole d'Auxerre La Brosse viendront évaluer les animaux présentés au concours (Charolais et Prim'Holstein). Les résultats, qui seront connus à l'issue de la journée, entrent dans le cadre des qualifications cantonales et départementales pour le concours général agricole (CGA) qui aura lieu lors du salon international de l'agriculture organisé du 26 février au 6 mars prochain, à Paris.
À la suite de ce concours, un repas est prévu à la salle des fêtes de Vassy, sur inscription. Pour plus d'informations, contacter Charles Baracco (06 83 75 83 83) ou Elisa Lechenault (06 79 40 79 66), les présidents du canton d'Avallon des JA.

► Formations

Formation proposée par Bio Bourgogne :

Analyser l'efficacité technico-économique de son élevage porcin bio et progresser par un pâturage performant.

Le 30 novembre, à Toucy et Nitry. Cette formation est proposée par l'équipe polyculture-élevage de Bio Bourgogne. Elle s'adresse aux éleveurs ou porteurs de projet en élevage porcin. Une formation gratuite pour les éleveurs à jour de leurs cotisations Vivéa, 15 euros pour tout autre public.

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

Collectif

Le projet Terr'eaux se termine, mais pas les recherches

Alors que le projet Terr'eaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, mené par trois collectifs d'agriculteurs sur les thématiques de l'eau, du sol et de la durabilité, arrive à son terme, les recherches vont se poursuivre. Les collectifs engagés dans ce projet ont tous décidé de poursuivre le travail commencé afin de continuer à trouver des solutions pour améliorer les pratiques agricoles tout en pérennisant les exploitations et en préservant l'environnement.


Photo Chambre d'agriculture de l'Yonne

Parmi les essais effectués dans le projet Terr'eaux se trouvent ceux sur le relay cropping, menés par la Sep de Bord.

Dans un contexte où les enjeux de territoire occupent une part importante dans la conscience collective des consommateurs, trois groupes d'agriculteurs se mobilisent, depuis 2015, autour des enjeux de la qualité de l'eau et de la durabilité de leurs exploitations. Ensemble, ils forment le projet Terr'eaux, porté par le Chambre d'agriculture de l'Yonne, où l'objectif est d'expérimenter, d'évaluer et de concevoir des solutions afin de les partager avec l'ensemble de la profession agricole.
Le premier collectif, le groupe de Saint-Privé, travaille sur la problématique de l'eau avec l'objectif de faire évoluer les systèmes culturaux et/ou les techniques pour protéger davantage la ressource en eau sur le territoire. Le second, le groupe Silex à Saint-Fargeau, recherche des solutions sur la problématique du sol avec pour objectif de limiter l'impact de l'agriculture sur l'environnement et d'optimiser le temps de travail ainsi que le recours aux intrants. Où le but est d'optimiser les charges de mécanisation en testant le semis direct et de réduire les intrants en conservant une rentabilité économique.

Une journée partage de résultats

Quant au dernier collectif, le GIEE Obélix représenté par Sep de Bord à Brienon/Armançon, son travail concerne la durabilité des exploitations avec l'objectif de produire mieux ensemble, de développer un système de cultures performant selon les trois volets de la durabilité : économique, social et environnemental. *« Au départ, ce collectif travaillait sur l'association de cultures, puis a évolué sur le relay cropping »*, indique Marjorie Lautier, conseillère en production végétale à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Le mardi 16 novembre, une journée sur le partage de résultats était organisée chez Guillaume Renoux, à Saint-Privé. L'occasion de faire le point sur la suite puisque le projet Terr'eaux arrive à son terme. Cependant, les recherches vont, elles, se poursuivre. *« Ces trois collectifs vont tous continuer à fonctionner au-delà de la fin du projet Terr'eaux pour poursuivre l'exploration des domaines dans lesquels ils font des recherches »*, assure Marjorie Lautier. Avec toujours le même but : trouver des solutions et les partager avec l'ensemble de la profession.


Photo Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le mardi 16 novembre, une journée sur le partage de résultats rassemblés par les collectifs du projet Terr'eaux était organisée à Saint-Privé.

CHRISTOPHER LEVÉ

Grippe aviaire

Les élevages contraints de confiner leurs volailles

Le vendredi 5 novembre, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, a placé l'ensemble du pays en risque élevé face à la progression rapide du virus de l'influenza aviaire ou autrement dit la grippe aviaire. Un confinement qui impacte les éleveurs de volailles en plein air, contraints d'enfermer leurs animaux dans des bâtiments qui ne sont pas toujours adaptés.



Face à la progression rapide du virus de la grippe aviaire, le ministre de l'Agriculture a demandé aux éleveurs de volailles en plein air de les confiner le temps que la pression retombe.

Au regard de la progression rapide du virus de l'influenza en Europe, autrement appelé grippe aviaire, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a placé l'ensemble du territoire français en risque élevé, le 5 novembre dernier. Ainsi, des mesures de prévention renforcées ont été imposées aux éleveurs, comme le confinement des volailles d'élevage plein air pour un temps indéterminé, au moins durant la période migratoire représentant un fort risque de propagation du virus. Une décision qui impacte les producteurs.

À Angely, Marie-Cécile Coudret, éleveuse de l'Earl de la Côte au Duc, déplore que *«des solutions n'arrivent pas»* alors que le phénomène de progression du virus *«revient tous les ans»*. *«Dans certains élevages, les mortalités sont élevées (pour l'heure, trois basses-cours contaminées ont été recensées dans les Ardennes et l'Aisne, ndlr). Il ne faut donc pas prendre cette épidémie à la légère car économiquement les pertes peuvent être considérables. Cependant, confiner c'est bien mais faut-il encore avoir des endroits adaptés pour pouvoir le faire»*.

«Tout le monde n'a pas des bâtiments adaptés»

Tous les éleveurs de volailles en plein air n'ont pas des bâtiments adaptés capables de recevoir des centaines d'animaux, même pour quelques semaines. *«Il faut pouvoir abriter les volailles mais aussi les équipements de nourriture et d'eau. Ce n'est pas toujours simple. Il ne faut pas oublier que tout le monde n'a pas des bâtiments qui soient suffisamment aérés et lumineux, en adéquation avec les règles du bien-être animal»*, continue Marie-Cécile Coudret.

Pour l'éleveuse, les mesures devraient être appliquées en fonction des zones géographiques, selon le risque de contagion. *«Chaque année, dès qu'il y a des cas, tous les élevages se retrouvent confinés. Mais dans notre secteur, il n'y a jamais eu de cas. Il serait peut-être préférable de revoir ce dispositif pour ne pas avoir à confiner tout le monde. Car les animaux aussi ne comprennent pas. Lorsque l'on a des volailles qui ont l'habitude de courir sur des parcours et que l'on doit les enfermer du jour au lendemain, c'est compliqué pour elles. Les conditions ne sont pas idéales et souvent les animaux finissent par se battre ou se piquer»*, explique-t-elle. *«Ce sont des animaux qui vont également être plus gras. Quand ils sont dehors, ils courent, se dépensent. Là, ils ne font que boire et manger. Cela impacte un petit peu la qualité»*.

Pour autant, Marie-Cécile Coudret l'assure, *«cela n'impacte pas les ventes. Les gens sont compréhensifs. Ils savent que si on doit rentrer les volailles, ce n'est pas de notre volonté»*.

Pour l'heure, les éleveurs se contentent de suivre les consignes en espérant que des solutions soient trouvées rapidement.

CHRISTOPHER LEVÉ

APLBG

Une assemblée générale qui s'est déroulée en Haute-Marne

Les producteurs Savencia de l'Yonne, adhérents de l'organisation de producteurs APLBG, étaient conviés cette année en Haute-Marne, à Montigny-le-Roi (commune de Val-de-Meuse) pour leur assemblée générale qui s'est tenue le 9 novembre.



L'assemblée générale de l'APLBG a eu lieu le mardi 9 novembre, en Haute-Marne.

Pas facile d'adhérer à une organisation de producteurs avec une répartition géographique aussi vaste que celle de l'APLBG (Association des producteurs laitiers Bongrain Gérard). Une année sur deux, l'assemblée générale se tient dans l'Yonne et l'année suivante en Haute-Marne.

C'était donc ce département qui accueillait les producteurs cette année. Quatre producteurs icaunais ont tout de même fait le voyage pour l'occasion et se sont joints aux producteurs des autres départements : Moselle, Haute-Saône et Haute-Marne.

Un contexte tendu

La réunion a surtout porté sur les relations commerciales avec l'acheteur de l'organisation de producteurs, à savoir, le groupe Savencia.

Depuis sa création en 2015, l'AOP Sunlait (regroupement des organisations de producteurs livrant à Savencia dont fait partie l'APLBG) a travaillé sur la coconstruction d'une formule de prix intégrant le coût de production. L'arrivée des lois Égalim et Égalim 2 aurait dû faciliter cette mise en place. Aucun accord n'ayant été trouvé entre les organisations de producteurs et leur acheteur, le médiateur des relations commerciales a été saisi en 2020. La médiation n'ayant pas abouti à la mise en place de la formule de prix, une action en justice a été lancée par Sunlait en septembre. C'est donc ce sujet qui a animé les débats de l'assemblée générale avec en ligne de mire, l'espoir pour les producteurs de voir le fruit de leur travail justement rémunéré à l'avenir.

MARIANNE RANQUE

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

▶ Agenda

22 et 23/11 Assemblées cantonales de GDS 89

Les assemblées cantonales de GDS 89 auront lieu le lundi 22 novembre, de 14 heures à 16 h 30, au 9 rue du 11 novembre (dans la grande salle) à Avallon, puis le mardi 23 novembre, également de 14 heures à 16 h 30, au 3 rue Jules Rimet (salle Laforge) à Migennes. À cette occasion, les nouveautés de la loi de santé animale européenne sur l'IBR seront abordées, un point sur la préparation de la campagne de prophylaxie sera fait, ainsi qu'un retour sur la première année de dépistage généralisé de la BVD. Enfin la biosécurité en élevage bovin sera traitée avec l'intervention de la DDETSPP de l'Yonne. Pour plus d'informations, contacter le GDS 89 au 03 86 94 81 87.

16/12 Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 16 décembre, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat...), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laetitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Hygiène et réglementation en production et transformation des végétaux
Les 2 et 8 décembre, à Pouilly-en-Auxois (21). Contact : Déborah Colard au 03 86 94 22 19.

Anticiper la transmission de son exploitation
Les 1er, 3 et 8 décembre, à Auxerre. Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.

Maîtriser les chiffres clés de son étude économique
Les 2, 7 et 9 décembre, à Auxerre. Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

En agriculture biologique, le triage des grains à la portée de tous ?
Le 30 novembre et le 6 décembre (matin), à Maisse (91) et dans l'Yonne. Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

La valorisation énergétique des couverts par la méthanisation : est-ce pour moi ?

Transmission

La formation pour éclairer sa cessation d'activité

La cessation d'activité et la transmission, dans un cadre familial ou à un tiers, sont des projets à part entière. À ce titre, ils nécessitent anticipation et préparation, une construction patiente et réfléchie pour atteindre son objectif sereinement, plutôt que subir cette fin de carrière. Dans ce but, et parmi d'autres outils, la Chambre d'agriculture de l'Yonne propose depuis plus de dix ans la formation « anticiper la transmission de son exploitation ».


La Chambre d'agriculture de l'Yonne propose depuis plus de dix ans la formation *« anticiper la transmission de son exploitation »*

Améliorée au fil des ans grâce aux retours des stagiaires, la formation « anticiper la transmission de son exploitation », qui s'étale sur trois jours, permet aux exploitants agricoles de s'approprier le chemin d'ensemble qu'ils devront réaliser pour transmettre leur exploitation dans les meilleures conditions.

À cet effet, l'aspect juridique de la transmission est abordé lors de cette formation, avec notamment la transmission du foncier agricole mais aussi les autres éléments de l'exploitation.

Les aspects économiques et fiscaux sont traités ainsi que le répertoire départ-installation. En effet, d'autres acteurs sont engagés avec la Chambre d'agriculture dans l'accompagnement des exploitants. La MSA vient présenter la retraite et répondre aux questions des stagiaires et une *coach* en développement personnel intervient afin de parler humain et gestion de stress sur une période délicate et primordiale pour l'exploitant.

Une formation ouverte à tous

La Chambre d'agriculture propose deux sessions de formation par an afin de pouvoir s'adapter au plus grand nombre et n'hésite pas à ouvrir d'autres sessions en cas de besoin. Elle est ouverte à tout exploitant qui envisage de céder, que ce soit pour cause de retraite ou de cessation d'activité, peu importe la raison, peu importe sa taille ou son type d'activité.

Et, pour faciliter ce moment qui est important, notamment dans la famille, le conjoint non-exploitant est toujours encouragé à venir pour que lui aussi, puisse passer ce cap en toute sérénité.

Témoignage

Lors des dernières sessions de la formation, en mars dernier, Pascal Maupois, céréalier à Tronchoy, dans le Tonnerrois, comptait parmi les participants. *« Ma transmission est prévue le 30 décembre »*, indique-t-il. *« J'avais la volonté de transmettre mon exploitation à des jeunes agriculteurs locaux, car pour moi, le renouvellement des générations est très important. Et j'ai eu la chance que cela se passe bien et se concrétise. J'ai deux sites : l'un à Tronchoy, l'autre à Dannemoine, que les deux jeunes vont se partager »*.

Si Pascal Maupois était prêt à prendre sa retraite, il avoue que cette formation lui a été très bénéfique. *« Même si on maîtrise beaucoup de choses, que l'on s'est préparé et qu'on a des repreneurs, cette formation est importante pour obtenir des conseils et parler de choses dont on n'aurait pas pensé. J'incite vraiment tous les cédants à faire cette formation car on apprend beaucoup de choses lors de ces trois jours »*.

LAËTITIA LE BRETON GROLIER (CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE) ET CHRISTOPHER LEVÉ

Les prochaines dates

La formation *« Anticiper la transmission de son exploitation »*, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, aura à nouveau lieu les 1er, 3 et 8 décembre, à Auxerre. Puis les 23, 25 et 30 mars 2022, à Auxerre. Pour plus d'informations, contacter Nicolas Habermeyer (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 16.



Conjoncture

Une satisfaction prudente

Les résultats économiques des exploitations agricoles de Bourgogne Franche-Comté ont été présentés par CER France. L'année 2021 se montre rassurante mais ne doit pas empêcher d'anticiper des tendances futures peut-être moins favorables.

Ne pas se laisser éblouir ! Voilà le message délivré par les représentants de CER France lors de la présentation, le 9 novembre à Dijon, des chiffres annuels *«Fermoscopie»* qui sont une photographie des résultats économiques des exploitations agricoles de Bourgogne Franche-Comté (BFC). Ne pas se laisser éblouir par des résultats qui, s'ils sont bons, peuvent aussi être trompeurs : cette bonne année 2021 intervient dans un contexte plus global où la dernière décennie n'aura pas été avare en déconvenues pour le monde agricole et où les trésoreries auront souvent été mises à mal. *«Cette accalmie,* soulignait Vincent Landrot, président de CER France BFC, devant l'assemblée réunie dans les locaux d'Agrosup Dijon, *si elle permet de rembourser des dettes, d'effectuer des investissements productifs, ne doit pas faire oublier les adaptations nécessaires que nous observons depuis plusieurs années : diversification de l'assolement, multiplication des ressources fourragères, limitation des animaux improductifs, développement de la recherche de valeur ajoutée au sein des filières…»* C'est donc une satisfaction légitime, mais prudente qui a accompagné la révélation de ces résultats. *«La bonne année 2021,* ajoutait Mathilde Schryve, référente Études et Prospective chez CER France BFC, *fournit l'occasion de se poser face aux grands enjeux, de prendre du recul et de penser à long terme».* D'autant plus qu'en arrière-plan se profile la future PAC qui entrera en vigueur en 2023 et qui devrait rebattre quelque peu les cartes. Avant cela, penchons-nous sur les résultats 2021 des quatre systèmes observés :

- Grandes cultures :

Ce secteur a bénéficié d'une météo automnale clémente mais d'une sortie d'hiver et d'un début de printemps marqués par du gel. Un été pluvieux a suivi, qui a impacté la qualité des céréales. En revanche, les conditions météo générales ont été plutôt favorables au maïs et au tournesol. La campagne s'est déroulée dans un contexte d'envolée des cours constatée depuis le début de l'année, accompagnée, en parallèle, d'une augmentation des charges (hausse sur celles liées aux produits phyto, mais baisse de celles concernant les engrais). Au global, CER France note des rendements exceptionnels, en progression, par exemple, de 49 % sur le maïs fourrage, si l'on compare à la moyenne constatée sur la période 2016-2020, mais aussi de 23 % sur l'orge d'hiver (72 q) ou de 7 % sur le blé tendre (69 q). Au bilan, le produit moyen Grandes cultures s'établit à 209 000 euros en 2021, contre 147 000 euros en 2020. Il débouche sur un Excédent brut d'exploitation (EBE) de 101 100 euros, à comparer aux 48 400 euros de 2020. Sur cet EBE, les aides représentent 43 %, contre… 90 % en 2020 ! Le résultat courant par Utaf atteint donc 50 400 euros en 2021 contre 8 700 euros en 2020. Ces résultats permettent de reconstituer des trésoreries en BFC mais, indique CER France, *«il est important de ne pas s'emballer sur les investissements, comme ce qui avait été observé en 2012. Il y a nécessité d'anticiper un éventuel renversement de tendance, en diversifiant les actifs, en épargnant, en engageant une partie de la récolte 2022, en se couvrant sur les intrants, en s'assurant ou en diversifiant son assolement».*

Des rendements exceptionnels

	% SCOP régionale	évolution surf 2021/2020	surf 2021 / surf 2016-2020	rdt 2021	rdt 2021 / moyenne olympique 2016-202
blé tendre	38%	10%	0%	69 q	7%
orge d'hiver	15%	-6%	-18%	72 q	23%
colza	9%	-5%	-43%	31 q	6%
maïs grain	7%	-5%	-2%	94 q	33%
tournesol	6%	9%	114%	29 q	31%
orge de printemps	6%	-32%	4%	63 q	33%
maïs fourrage	5%	-18%	-14%	138 q	49%
triticale	4%	26%	25%	47 q	-2%
soja	3%	-21%	-7%	26 q	12%
pois de printemps	2%	-10%	62%	26 q	-14%
avoine d'hiver	2%	18%	24%	45 q	16%
sorgho	1%	-25%	71%	67 q	1%
féveroles	1%	-16%	41%	18 q	14%

Les rendements observés en 2021 dans les grandes cultures permettent de restaurer bon nombre de trésoreries, mais la prudence face à d'éventuels retournements de tendance doit rester la règle. (Source Draaf)

- Bovins allaitants :

On sort d'une belle année fourragère. Les agriculteurs ont pu refaire leurs stocks, malgré des conditions de récolte parfois compliquées. Sur les bovins gras, les cours sont en hausse, à des niveaux supérieurs aux années précédentes. Sur le maigre, en revanche, on est un peu en retard sur les cours. Une situation sans doute en lien avec les difficultés constatées d'écoulement des broutards, en lien avec la crise sanitaire de 2020. Globalement, constate CER France, les pays de l'UE produisent moins de viande. La baisse du nombre de producteurs en France est aussi une réalité constatée depuis 2015. En face, on assiste à une reprise de la consommation, avec une demande soutenue sur la viande hachée et une reprise dans la restauration. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les résultats économiques du secteur pour 2021, qui montrent un produit moyen Bovins allaitants régional de 201 100 euros. Il s'accompagne d'un EBE de 60 500 euros, en hausse de 10 000 euros par rapport à celui de 2020, mais où les aides représentent 120 %. Le résultat courant par Utaf s'établit à 19 400 euros, contre 12 200 euros en 2020. C'est dans ce contexte, et en lien avec la loi Égalim 2, que va intervenir, à partir du 1er janvier 2022 pour les animaux finis, et du 1er juillet 2022 pour les broutards, l'obligation, pour les exploitants, de contractualiser, pour la vente de leurs produits.

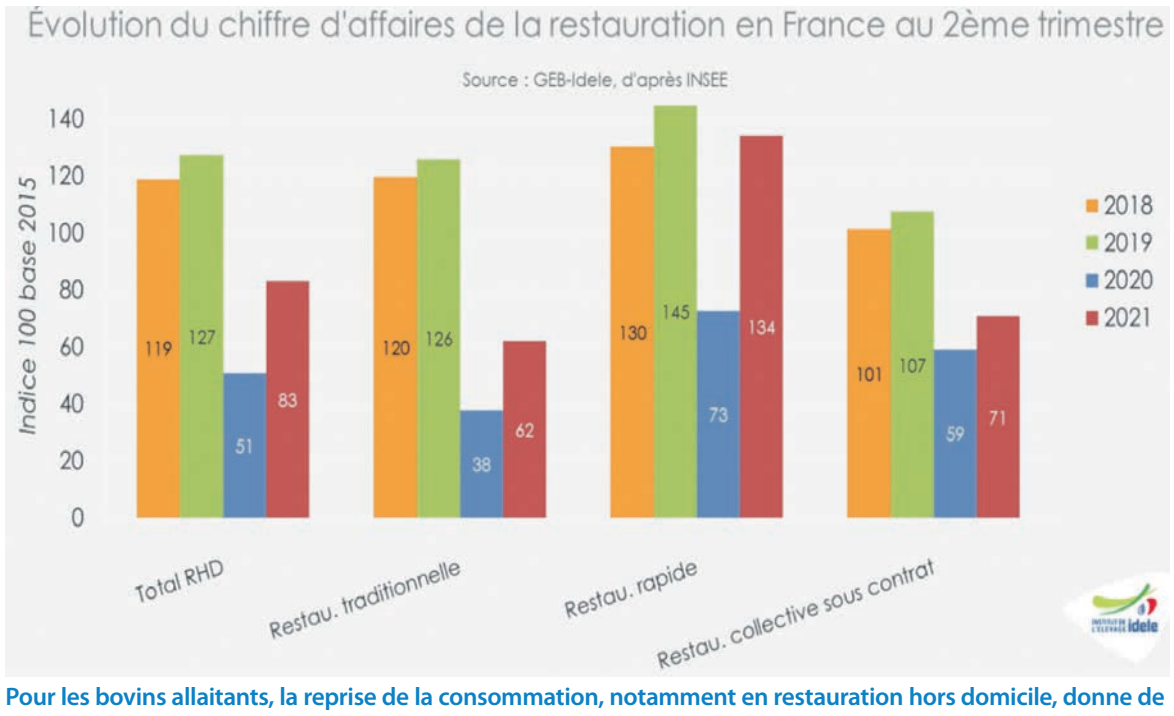
- Bovins lait de plaine :

Le niveau de collecte atteint cette année est le plus faible depuis 2017, en raison, semble-t-il, d'un certain nombre d'arrêts d'activité. Le prix du lait reste porteur avec une amélioration constatée depuis juillet (autour de 390 euros/1 000 litres). On arrive là sur un résultat courant de 361 100 euros, d'où ressort un EBE de 110 300 euros (dont 52 % d'aides), à comparer à l'EBE de 90 000 euros relevé en 2020. Le résultat courant par Utaf atteint 29 000 euros, contre 18 000 euros en 2020. Selon CER France BFC, le niveau de risque financier est considéré comme nul pour la moitié d'entre elles, et moyen ou élevé pour 28 %. L'enjeu majeur pour l'avenir paraît se situer dans l'acquisition d'une bonne autonomie alimentaire afin de pallier la hausse du prix des aliments et le changement climatique.

- Bovins lait AOP du massif jurassien :

Ce secteur regroupe les producteurs de lait à destination de la fabrication de Comté, Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex. La production, dynamique, s'appuie sur un nouveau cahier des charges qui est un bon outil, porteur de prix robustes. Le prix du lait sur ce créneau (610 euros/1 000 litres en juin contre 580 euros en 2020) est aujourd'hui supérieur à ce qu'il a été les quatre années précédentes et, là aussi, les stocks fourragers ont été reconstitués. La collecte 2021 est en hausse. Le résultat courant moyen BFC s'établit à 306 300 euros, avec un EBE de 122 500 euros (dont 37 % d'aides), en progression de 5 000 euros par rapport à 2020. Au final le résultat courant par Utaf atteint 29 500 euros, contre 29 100 euros en 2020. Il faut noter que ce résultat est en progression régulière depuis dix ans.

BERTY ROBERT



Pour les bovins allaitants, la reprise de la consommation, notamment en restauration hors domicile, donne de l'oxygène. (Source Idele)



Brèves

Filière viande Séminaire d'Interbev autour du thème de la contractualisation

À la suite de l'annulation de la journée Filière Label Rouge du 27 octobre, Interbev Bourgogne Franche-Comté propose de se participer à un séminaire autour de la contractualisation en viandes de bœuf Label Rouge et de la loi Égalim 2 organisé par Interbev Auvergne Rhône-Alpes. Il aura lieu le mercredi 1er décembre à La Tour de Salvagny, près de Lyon (Hôtel Admiral, 2, allée du Levant), à partir de 9 heures. Le séminaire se déroulera en présence de Louison Camus, juriste à Interbev, Géraldine Henrion, coordinatrice des comités régionaux d'Interbev et de Sébastien Vlamynck, responsable du développement des viandes de bœuf Label Rouge. À l'occasion de cette journée, en plus du Label Rouge, la loi Égalim 2 sera présentée ainsi que ce qu'elle va changer dans les relations entre tous les maillons de la filière. Au programme : les trois piliers de la démarche concernant les viandes de bœuf Label Rouge, la contractualisation, à travers l'accord interprofessionnel définissant les règles de contractualisation en Label Rouge *«Gros bovin de boucherie»* étendu. On abordera aussi la contractualisation obligatoire en pratique et le rôle des comités régionaux d'Interbev dans ce cadre. Les outils pour accompagner la démarche seront aussi à l'ordre du jour, avant un point sur la loi Égalim 2.
Le séminaire est ouvert à tous. Inscription obligatoire.
Renseignements auprès d'Interbev BFC :
pauline.villebrun@interbev-bfc.fr

Agroéquipements Une web série proposée par AgroSup Dijon

AgroSup Dijon propose Agritech World Tour, une web série et une émission sur le thème des agroéquipements. Cette nouvelle saison comprend deux temps :
Une web série de 15 épisodes permettant de découvrir les enjeux agricoles et l'Agtech sur les différents continents. Les étudiants d'AgroSup Dijon ont pu interviewer des professionnels, des industriels et des représentants de la Team France Export dans le monde entier. Différents thèmes sont abordés tels que l'exode rural, la souveraineté alimentaire, l'export, la gestion des ressources, l'usage du numérique dans les fermes et la problématique de la maintenance du matériel agricole.
Une émission en plusieurs parties sur les agroéquipements, construite en 6 temps forts sur : la R&D, le rôle des concessionnaires, le Volontariat International en Entreprise (VIE), l'entrepreneuriat, la recherche publique et l'enseignement en agroéquipement avec le témoignage d'anciens élèves d'AgroSup Dijon. En perspective, des échanges passionnants conduits par un animateur bien connu du grand public pour sa capacité à aborder les problématiques scientifiques simplement : Jérôme Bonaldi. Ces échanges seront visibles en ligne à partir du 22 novembre. Pour suivre la série : ww.agritech-world-tour.com

Transformation Fusion de Sicarev SA et Tradival SA

Le 29 octobre, les actionnaires des sociétés Sicarev SA et Tradival SA se sont réunis en assemblées générales extraordinaires afin de valider la fusion entre leurs deux sociétés. Les sites de production de Migennes, dans l'Yonne, et de Corbigny, dans la Nièvre, sont devenus des établissements Tradival depuis le 1er novembre.
Cette opération marque un tournant important pour l'évolution du groupe coopératif Sicarev. La fusion de Sicarev SA et Tradival SA est le fruit d'une réflexion engagée depuis de nombreuses années, qui vise à organiser et structurer les filières viande et produits élaborés du groupe. Tradival compte désormais huit sites industriels avec 1 500 collaborateurs et deux actionnaires principaux : Sicarev Coop et Cirhyo. Elle a pour mission de valoriser et commercialiser les productions des élevages bovins, porcins et ovins des éleveurs de Sicarev Coop et des coopératives actionnaires, de la carcasse aux produits élaborés, sous les marques commerciales Nous sommes Tradival et Convivial.

Santé animale

Les impacts de la nouvelle loi sur la prophylaxie IBR

Entrée en vigueur le 21 avril, la Loi de Santé Animale (LSA) est un règlement européen qui vise à moderniser la gestion des maladies animales et de la sécurité sanitaire dans les États membres. Elle vient harmoniser ce qui ne l'était pas encore et renforcer certaines règles et obligations de biosécurité pour les éleveurs et les négociants.

		Règles aux mouvements	Destinations possibles
Statut du troupeau d'origine	Indemne	Contrôle sérologique individuel entre 15 à 30 jours après l'introduction *	Tout élevage
	Non Indemne	Avant départ : quarantaine et contrôle sérologique individuel au cours de la quarantaine. + Contrôle sérologique individuel entre 15 à 30 jours après l'introduction	Tout élevage SAUF Elevage Indemne et Elevage en cours de qualification

* Possibilité de déroger au contrôle sérologique de l'IBR sous condition de maitrise de la biosécurité au cours du transport.

Ce tableau rappelle les règles s'appliquant aux mouvements d'animaux.

L'Union européenne a reconnu le programme français d'éradication de l'IBR. Avec la LSA, la majorité des cheptels qualifiés *«Troupeau indemne d'IBR»* conservent leur qualification. En revanche, certaines règles lors de mouvement d'animaux et les protocoles d'analyses en prophylaxie, sont modifiés. De manière générale, la réglementation se durcit pour les élevages non indemnes et elle s'allège pour les élevages indemnes.

L'objectif final est d'atteindre 99,8 % des troupeaux indemnes en 2027 et permettre ainsi à la France d'acquérir le statut Indemne d'IBR (comme c'est déjà le cas aujourd'hui en Brucellose, Leucose et Tuberculose). En Bourgogne Franche-Comté (septembre 2021) : 92 % des élevages sont indemnes d'IBR.

Ce qui change pour les mouvements d'animaux :
Un élevage indemne peut vendre à tous les élevages, en revanche, il ne peut introduire QUE des bovins issus de cheptels indemnes (voir tableau).
Évolutions de la gestion de la prophylaxie IBR :
Illustration des nouvelles règles appliquées à la campagne de prophylaxie qui a débuté le 1er novembre :
Pour les élevages indemnes avant le 1er octobre 2018 :
- Atelier laitier : une analyse de tank par an
- Atelier allaitant : 40 bovins de plus de 24 mois prélevés en mélange

Pour les élevages indemnes après le 1er octobre 2018 :
- Atelier laitier : six analyses de tank par an
- Atelier allaitant : analyse mélange des bovins de plus de 24 mois

Attention : dans ces quatre premiers cas de figure, si découverte d'un positif, une enquête épidémiologique sera menée et il sera procédé à un nouveau contrôle de tous les bovins.
Pour les élevages non indemnes :
- Atelier laitier : analyse individuelle des bovins de plus de 12 mois
- Atelier allaitant : analyse individuelle des bovins de plus de 12 mois

Certains élevages indemnes qualifiés avant le 1er novembre 2018 peuvent ne pas bénéficier de l'allègement des prophylaxies, du fait de facteurs de risques particuliers (contact avec un atelier d'engraissement dérogataire ou centre de rassemblement ou mouvements nombreux ou à risques, etc.). Ils sont donc rattachés à la catégorie des élevages indemnes depuis moins de 3 ans. Les élevages concernés sont informés individuellement de leur situation par le GDS. Par ailleurs, les élevages infectés détenant moins de 10 % de bovins infectés ou vaccinés sont tenus d'éliminer ces bovins positifs dans un délai contraint.
Dans ce contexte, le GDS vous donne les conseils suivants :
Élevages indemnes : Pour la majorité des élevages de Bourgogne Franche-Comté, la LSA est favorable. N'oubliez jamais que l'IBR est d'abord une maladie qui s'achète ! Soyez donc très vigilants sur vos règles de biodiversité. Un élevage qui viendrait à s'infecter en IBR aurait un long chemin à parcourir pour recouvrer le statut *«Troupeau indemne d'IBR»*. Il convient donc d'être vigilant et de bien prendre en compte le risque sanitaire lors de l'introduction d'un bovin dont les conditions de transit ne seraient pas connues !

Élevages non indemnes : Le dépistage sur sang individuel entraîne des frais d'analyses plus importants. Le GDS recommande d'éliminer au plus vite les animaux infectés ou vaccinés encore présents dans le troupeau, puis de réaliser, un mois minimum après le départ du dernier bovin positif, un premier dépistage sur les bovins de plus de 12 mois, pour amorcer le processus de qualification ou un dépistage exhaustif de tous les bovins en une seule fois.

Ateliers dérogataires en bâtiment : d'ici 2027, les règles en vigueur pour les ateliers dérogataires (cartes jaunes) vont également évoluer, dans l'objectif de les qualifier en IBR.

Tout éleveur qui s'interroge sur sa situation peut prendre conseil auprès du GDS ou de son vétérinaire.

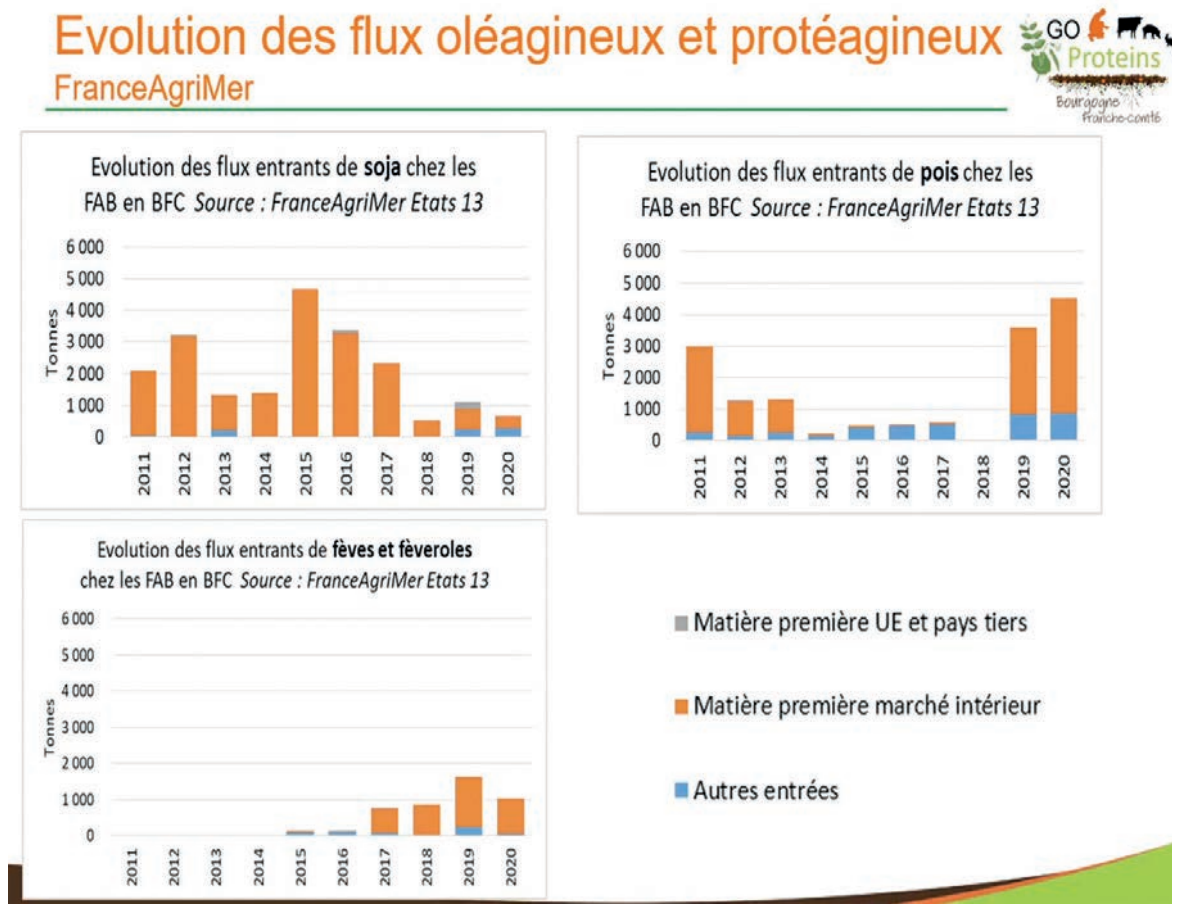
GDS BFC



Protéines végétales

Aligner les planètes pour l'alimentation animale

Le Groupe opérationnel Proteins (GO Proteins) de Bourgogne Franche-Comté veut faire connaître les travaux menés dans le but de favoriser les innovations et pistes de valorisation des protéines végétales. Il a organisé un webinaire sur ce qui peut permettre d'améliorer l'adéquation entre offre et demande en protéines végétales, pour l'alimentation animale.



▲ De manière générale, l'utilisation des matières premières pour la fabrication des aliments pour le bétail fluctue énormément, d'une année à l'autre.

Près de 60 participants des filières amont et aval étaient réunis pour le webinaire intitulé : *«Quelles opportunités pour une meilleure adéquation offre et demande en protéines végétales pour l'alimentation animale ?»* Animé par Didier Ramet, président du Comité d'orientation régional Elevage de la Chambre régionale d'agriculture (CRA) de Bourgogne Franche-Comté (BFC) et président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, ses objectifs étaient d'établir un état des lieux de l'offre et de la demande en protéines végétales en BFC.

Ceci dans le but de discuter des opportunités et pistes pour une meilleure adéquation entre cette offre et cette demande et de partager les connaissances disponibles à partir des résultats et expériences des partenaires et acteurs.

Réunir plusieurs critères

Pour poser le décor, l'enquête, réalisée par Hélène Gauchez (CRA BFC) en collaboration avec Nicolas Aury (Draaf BFC) sur les besoins des fabricants régionaux d'aliment pour bétail, était utile. Actuellement, l'offre fait encore largement appel aux importations. Mais l'évolution des cahiers des charges (non-OGM, SIQO…) entraîne une mutation de ces besoins.

Il existe une possibilité de demande accrue pour l'offre nationale et régionale en matière première. A condition que plusieurs critères soient réunis, comme le précisait Emile Nicot, dirigeant de l'entreprise Philicot, basée en Saône-et-Loire, et président de l'association Nutri-Acces, qui fédère 37 entreprises du secteur : *«Notre industrie a besoin de matières premières disponibles régulièrement, en grands volumes, et sur un marché existant. Pas de souci pour les tourteaux de soja, colza et tournesol, mais c'est beaucoup plus compliqué pour la féverole ou le lupin. Il n'y a pas suffisamment de stabilité dans la fourniture de ces produits»*. Aujourd'hui, confirme l'enquête, il est difficile pour les fabricants, de s'approvisionner en soja non-OGM français ou régional. Idem pour la féverole, les graines de lin ou de soja, dans un contexte où la quantité de matière première réclamée par les fabricants régionaux d'aliments a augmenté de 130 000 T depuis 2011.

En 2020, ces fabricants ont utilisé près de 670 000 T de matière première. Pour donner une idée du potentiel de notre région, Hélène Gauchez propose un exemple : si toutes les graines de soja produites aujourd'hui en BFC étaient transformées, on pourrait obtenir un peu plus de 61 000 T de tourteau, à mettre en regard des 100 000 T (dont 35 000 T importées) utilisées en 2020 par les fabricants de BFC. La production BFC s'approche des besoins du marché intérieur, mais si on devait substituer les 35 000 T importées, il faudrait augmenter les surfaces cultivées en soja de 50 % en région BFC.

Un déficit chronique

En écho, l'analyse de Laurent Barralis (Draaf BFC), vient confirmer une certaine montée en puissance du soja régional : depuis 2006, pois protéagineux et soja ont vu leurs surfaces cultivées multipliées par 7 et atteindre 35 000 ha.

Le développement du soja est lié à l'apparition de débouchés dans l'alimentation animale. Pour autant, comme l'explique Emile Nicot, les fabricants d'aliments en BFC utilisent seulement 2% de graines d'oléoprotéagineuses dans leurs compositions.

La marge de progression est donc conséquente, à condition que les critères cités plus haut soient réunis. *«La présence,* ajoute-t-il, *d'un outil de transformation régional (Extrusel, à Chalon-sur-Saône) est une chose très importante pour la structuration de toute une filière»*. A cela s'ajoute un point important souligné par Maëlle Simmen, (Terres Univia) : *«l'Europe et la France utilisent beaucoup plus les protéagineux dans le cadre de l'alimentation animale qu'ailleurs dans le monde»*.

Or, l'UE est déficitaire entre production et consommation de Matières riches en protéines (MRP). Ce déficit atteignait 66 % en 2018-2019. En France, il est un peu plus réduit, mais atteint tout de même 46 %. Le soja représente 45 % des MRP consommées en France, mais seulement 5 % de celles produites.

En face, selon Laurent Barralis, le colza, qui a représenté jusqu'en 2018 200 000 ha cultivés en BFC, en pèse moins de 100 000 aujourd'hui *«en raison de problèmes de manque d'eau au moment de l'implantation de la plante, et aussi à cause des ravageurs»*. Le tournesol reprend de la vigueur avec 55 000 ha en BFC et il ne faut pas négliger les prairies, également riches en protéines : elles représentent plus de 50 % de la SAU en BFC. Le problème est que la région est confrontée à des rendements irréguliers, en baisse sur le tournesol, le pois et la luzerne.

Et la future PAC ?

Au-delà de tous ces aspects, le webinaire de Go Proteins mettait en avant un dernier point susceptible de favoriser le développement de la production régionale de protéines végétales : la future PAC. Sylvain Marmier, président du Comité d'orientation régional Economie de CRA BFC, et producteur de lait à Comté dans le Doubs, reste prudent en indiquant que bien des points la concernant font encore l'objet de discussions.

Néanmoins, il attire l'attention sur plusieurs facteurs prometteurs : les aides couplées protéines, par exemple. *«On ne peut être que favorable,* explique-t-il, *à l'augmentation de la dotation prévue dans la PAC pour les aides «protéines végétales», à condition, toutefois, que cela ne se fasse pas au détriment des aides couplées animales. Les aides liées aux écoschemex pourraient aussi avoir un impact sur la production de protéines végétales par les nouvelles rotations et pratiques culturales qu'elles sous-entendent»*. En prolongement, il faudra sans doute obtenir une nouvelle MAE pour soutenir les agriculteurs en zones intermédiaires sur la thématique de l'allongement des rotations. *«L'idée,* conclut Sylvain Marmier, *c'est d'essayer de construire une relation entre les protéines produites et les éleveurs qui peuvent les utiliser»*.

BERTY ROBERT

GO Proteins fédère la CRA BFC, l'Inrae, AgroSup Dijon, Terres Inovia, l'Institut de l'élevage, le GIEE Espoir viande Puisaye, l'Eplefpa Dijon-Quetigny-Plombières-lès-Dijon. Les replay des webinaires évoqués dans cet article sont disponibles sur la page internet GO Proteins. Renseignements : Hélène Gauchez : helene.gauchez@bfc.chambagri.fr et allez sur bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr

Un séminaire sur la valorisation des protéines végétales et animales locales

Vendredi 3 décembre, Go Proteins organise un séminaire sur la thématique suivante : *«Comment valoriser les protéines animales et végétales locales en alimentation humaine ?»* Il aura lieu à Dijon, à la Cité internationale de la gastronomie et du vin, 16 rue de l'Hôpital. Plusieurs intervenants se succèderont de 9 heures à 13 heures. Ces interventions seront suivies, à partir de 14h45, du colloque de clôture de Go Proteins, et d'une table-ronde à laquelle participeront Delphine de Fornel, responsable de la zone Nord et Est au sein de Terres Inovia, Jean-Pierre Fleury, du Comité d'orientation régional Elevage bovins viande de la CRA BFC, Vincent Lavier, secrétaire général de la CRA BFC, Sylvain Marmier, président du Comité d'orientation régional Economie de la CRA BFC, et Christophe Richardot, directeur de Dijon Céréales et Alliance BFC. Le pass sanitaire sera obligatoire pour y assister. Renseignements : helene.gauchez@bfc.chambagri.fr et 06 72 91 12 69

Quelles sont les dimensions importantes ?

Charge utile et dimensions de l'espace de chargement sont les principales mesures à prendre en compte sur un véhicule utilitaire.


Peugeot

La largeur entre les passages de roue, ainsi que celle de l'ouverture l'arrière sont souvent les facteurs limitants. Avoir plus de 1,20 m entre les passages de roue permet de positionner une palette Euro dans le sens de la largeur.


Opel

Selon les véhicules, c'est la partie basse, la partie haute ou l'intégralité de l'assise droite qui bascule pour offrir plus de longueur utile.


Renault

L'ouverture *« Sésame ouvre-toi by Renault »* en option sur les Kangoo Van se caractérise par l'absence de montant droit entre l'habitacle et l'espace de chargement, offrant une ouverture latérale de 1,45 m de large inédite sur ce gabarit d'utilitaire.


Citroën

L'ouverture latérale de plus de 80 cm de large pour y entrer une palette est principalement l'apanage des fourgons.


Fiat

Autre largeur utile, celle de l'habitacle, notamment lorsqu'on est amené à voyager régulièrement à trois personnes.

Outre la motorisation, les dimensions utiles sont les principaux critères à prendre en compte lors de l'achat d'un véhicule utilitaire. Les dimensions extérieures d'abord. Les grands véhicules permettent de transporter de grandes quantités, mais ne sont pas les plus maniables, ni les plus faciles à garer lorsqu'il faut livrer en centre-ville des cagettes de fruits et légumes ou des caisses de vin. Si l'on souhaite abriter le véhicule, les dimensions du garage sont aussi à prendre en compte.

Mais les principales dimensions utiles sont bien entendu celles de l'espace de chargement. La longueur de caisse peut être appréciée pour transporter une échelle ou de longs piquets. Certains véhicules utilitaires proposent de replier le ou les sièges passagers pour augmenter, sur une petite largeur de la fourgonnette, la longueur utile. Selon les voitures, le repliage du siège consiste soit à coucher le dossier, soit à replier le dossier et l'assise vers l'avant. L'optimum est certainement les sièges dont le dossier se replie et s'abaisse au niveau du plancher de la caisse, car la longueur utile arrive au niveau de la boîte à gants. La grille qui isole l'habitacle de la caisse s'ouvre uniquement sur la partie basse sur certains véhicules, alors que d'autres proposent une moitié droite de grille qui pivote vers le conducteur, maintenant ce dernier isolé du chargement.

La hauteur de caisse peut être un critère important pour transporter une roue de remorque ou une palette complète de vin. Mais plus que la hauteur maximale de la caisse, c'est la hauteur au niveau des ouvrants (portes arrière ou latérale) qui est à prendre en compte, si l'on veut limiter les manipulations.

Même réflexion sur la largeur. La plus utile est certainement l'espace entre les passages de roue. Si ce dernier dépasse 1,20 m, ce qui est le cas qu'une grande majorité de véhicules aujourd'hui, la palette normée Euro (dimensions 120 x 80 cm) peut alors y être posée en largeur. Pour ce qui est des portes latérales coulissantes, celles dépassant les 80 cm (largeur d'une palette Euro) sont très majoritairement l'apanage des petites camionnettes de type Jumper ou Trafic. Seul, le Kangoo Van, avec son ouverture latérale droite sans montant, baptisée « Sésame ouvre-toi by Renault », se distingue avec 1,45 m de dégagement.

Autre largeur à prendre en compte si l'on est amené à se déplacer régulièrement à trois : celle de l'habitacle. Les fourgons sont les mieux lotis sur ce point, mais plusieurs marques de fourgonnettes proposent désormais (souvent en option) trois assises à l'avant. Plus l'habitacle est large, plus le confort sera assuré pour chacun des passagers.

Enfin, la dernière dimension à prendre en compte est la charge utile. Si toutes ces fourgonnettes et camionnettes sont considérées comme des véhicules légers (moins de 3,5 t de PTAC), rares sont celles qui approchent les 3,5 t. Il est ainsi important de connaître le poids à vide de son véhicule, plein fait, pour le soustraire au PTAC et connaître la charge utile autorisée, conducteur et passagers inclus.

LUDOVIC VIMOND

Marque	Modèle	Espace de chargement				
		Long. (cm)	Larg. (cm)	Larg. entre roues (cm)	Hauteur (cm)	Charge utile (kg)
Citroën	Berlingo Van	178,1	152,7	122,9	120-127	1000
	Berlingo Van XL	216,7	173,3	122,9	118,5	953
	Jumpy XS	216,2	162,8	125,8	139,7	1075
	Jumpy M	251,2	162,8	125,8	139,7	1458
	Jumpy XL	286,2	162,8	125,8	139,7	1415
Fiat	Fiorino	152,3	-	104,6	118,1	660
	Doblo	182	171,4	123	130,5	1005
	Doblo toit surélevé	182	171,4	123	155	1005
	Doblo Maxi	217	171,4	123	130,5	1005
	Doblo XL	217	171,4	123	155	1005
	Talento court	253,7	166,2	126,8	138,7-189,8	1077
	Talento long	293,7	166,2	126,8	138,7-189,8	1249
Ford	Transit Courier	162	148,8	101,2	124,4	650
	Transit Connect L1	178,6	154,3	124,9	126,9	982
	Transit Connect L2	215,2	149,6	124,9	126,9	961
	Transit Custom L1	255,4	177,5	139,2	140,6-177,8	1455
	Transit Custom L2	292,1	177,5	139,2	140,6-177,8	1345
Mercedes	Citan	180,6	152,4	124	125,6	670
	Vito Compact	258,6	170,9	127	139,1	1169
	Vito Long	283,1	170,9	127	139,2	1142
	Vito Extra Long	306,1	170,9	127	139,1	1107
Nissan	NV 250 L1	173	151	122	113	800
	NV 250 L2	211	151	122	113	800
	NV 300 L1	253,7	166,2	126,8	138,7	1224
	NV 300 L2	293,7	166,2	126,8	138,7-189,8	1266
Opel	Combo Cargo L1	181,7	152,7	122,9	120-127	955
	Combo Cargo L2	217	171,4	122,9	118,5	975
	Vivaro L1	216,2	163,6	125,8	139,7	1090
	Vivaro L2	251,2	163,6	125,8	139,7	1470
	Vivaro L3	286,2	163,6	125,8	139,7	1440
Peugeot	Partner M	178,1	124,3	122,9	120-127	1000
	Partner XL	213,1	124,3	122,9	118,5	953
	Expert Compact	216,2	162,8	125,8	139,7	1077
	Expert Standard	251,2	162,8	125,8	139,7	1533
	Expert Long	286,2	162,8	125,8	139,7	1405
Renault	Express Van	191,5	141,6	117	120	780
	Kangoo Van	181	157	124,8	121,5	800
	Kangoo Express Compact	134,7	-	121,8	112,9	650
	Kangoo Express	173,1	-	121,8	112,9	650
	Kangoo Express Maxi	211,5	-	121,8	112,9	650
	Trafic L1	253,7	166,2	126,8	138,7-189,8	1243
	Trafic L2	293,7	166,2	126,8	138,7-189,8	1280
Toyota	ProAce Compact	216,2	162,8	125,8	139,7	1077
	ProAce Medium	251,2	162,8	125,8	139,7	1075
	ProAce Long	286,2	162,8	125,8	139,7	1368
	ProAce City Medium	181	163	123	120	1022
	ProAce City Long	216	163	123	120	958
Volkswagen	Caddy Cargo	179,7	161,4	123	127,2	723
	Transporter Court	257,2	170	124,4	141-194	1096
	Transporter Long	297,5	170	124,4	141-194	1096



Jusqu'à 14 000 euros d'aides pour l'achat d'un utilitaire électrique

Les aides gouvernementales pour l'acquisition d'un véhicule peu polluant font l'objet de nouvelles règles d'attribution depuis le 26 juillet 2021. Sans surprise, les primes les plus importantes sont allouées aux véhicules électriques et aux hybrides rechargeables.

La politique menée par le gouvernement pour inciter les Français à se débarrasser de leurs voitures les plus polluantes a entraîné, depuis le début du quinquennat, la distribution de plus de 840 000 primes à la conversion et de 330 000 bonus écologiques, annonçait fin juillet le ministère de la Transition écologique. Les règles d'attribution des aides ont changé depuis le 26 juillet 2021. Dans le cadre du programme France Relance, un accent est particulièrement mis sur les véhicules utilitaires légers électriques et hybrides rechargeables. Ainsi, afin d'accompagner les professionnels dans le verdissement de leurs véhicules, notamment dans les zones à faibles émissions mises en place par les collectivités locales (espace comportant des restrictions de circulation pour améliorer la qualité de l'air), le cumul des deux aides peut désormais atteindre 14 000 € pour les utilitaires ayant une charge utile importante.

Des primes pour les essences, les hybrides et les électriques

Les camionnettes électriques ou hybrides rechargeables (contrainte d'autonomie de plus de 50 km en mode électrique), achetées neuves ou d'occasion et émettant un taux de CO2 inférieur ou égal à 50 g/km, bénéficient des primes à la conversion les plus importantes. Le montant de l'aide, fixé à 40 % du prix d'acquisition, varie selon la masse du véhicule : 5 000 euros maximum pour la classe I (inférieure ou égale à 1 305 kg), 7 000 euros pour la classe II (supérieure à 1 305 kg et inférieure ou égale à 1 760 kg) et 9 000 euros pour la classe III (supérieure à 1 760 kg). Pour être éligible à ces primes à la conversion, le véhicule mis au rebut doit être une voiture ou une camionnette, dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3,5 tonnes. Il doit aussi appartenir au bénéficiaire de la prime depuis au moins un an et être immatriculé en France. S'il s'agit d'un diesel, il doit avoir été mis en circulation pour la première fois avant janvier 2011 (avant janvier 2006 pour un modèle essence).

Émettre au maximum 20 g/km de $C0^2$ pour le bonus écologique

Le bonus écologique n'est pas soumis à des conditions de reprise d'un véhicule, mais il impose que l'utilitaire affiche une émission de CO^2 inférieure ou égale à 20 g/km. Il concerne donc essentiellement les modèles électriques. Si le véhicule est acquis neuf ou loué, la prime plafonnée à 40 % du prix d'achat s'élève au maximum à 5 000 euros pour les personnes morales et atteint même 7 000 euros pour les personnes physiques. Les utilitaires et les voitures particulières d'occasion, qui émettent moins de 20 g/km de CO2, peuvent, eux, prétendre à un bonus écologique de 1 000 euros, à condition d'être acquis par une personne physique et d'afficher un PTAC inférieur ou égal à 3 500 kg. Les personnes morales ne sont pas éligibles à ce petit coup de pouce.



Renault

La prime à la conversion, conditionnée à la reprise d'un vieux véhicule diesel d'avant 2011 ou essence d'avant 2006, s'élève jusqu'à 9 000 euros pour l'achat d'une camionnette électrique ou hybride rechargeable.

	Classe I (VUL de moins de 1 305 kg)	Classe II (VUL entre 1 305 et 1 760 kg)	Classe III (VUL de plus de 1 760 kg)
Prime à la conversion (<50 g/km CO_2)	5 000 €	7 000 €	9 000 €
Bonus écologique (<20 g/km CO_2)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Cumul des deux dispositifs	10 000 €	12 000 €	14 000 €

Barèmes des aides maximales applicables pour les véhicules utilitaires légers (VUL) acquis par des personnes morales
Les masses indiquées dans chaque classe de VUL correspondent au chiffre marqué dans la case G de la carte grise auquel est ajouté 25 kg.

Des primes pour le rétrofit électrique des utilitaires

Votre camionnette à moteur thermique a plus de cinq ans et est en bon état, mais vous y êtes trop attaché pour vous en séparer. Pour la rendre plus vertueuse, la solution est peut-être de l'équiper d'un moteur électrique et d'une batterie. Selon le ministère de la Transition écologique, le coût moyen d'une telle opération se situe entre 15 000 et 20 000 €, soit deux à trois fois moins cher que l'investissement dans un véhicule électrique neuf de même gamme. Cette démarche fait l'objet, depuis le 1er juin 2020, d'une aide baptisée prime au rétrofit électrique, dont le montant, correspondant à 40 % du prix d'acquisition, est plafonné en fonction du poids du véhicule : 5 000 € pour un véhicule de classe I (masse de référence inférieure ou égale à 1 305 kg), 7 000 € pour une camionnette de classe II (masse de référence entre 1 305 et 1760 kg) et 9 000 € pour un utilitaire de classe III (masse de référence égale ou supérieure à 1 761 kg).

Les quads et SSV éligibles

Pour être éligible à cette aide, vous devez résider en France, avoir acheté votre véhicule depuis au moins 1 an et avoir fait monter par un professionnel habilité le moteur électrique et la batterie ou la pile à combustible. Il est aussi imposé de ne pas le vendre dans les 6 mois suivant la transformation, ni avant d'avoir parcouru au moins 6 000 km. Une prime au rétrofit existe aussi pour les 2 et 3 roues, ainsi que pour les quadricycles à moteur, comme les quads et SSV. Pour ces engins, son montant est fixé à 1 100 euros.

Liens utiles : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35285 et https://www.ecologie.gouv.fr/tout-savoir-sur-retrofit-electrique



Nissan - Groupe Jeannin Automobiles

36 av. Charles de Gaulle
89000 Auxerre
Tél. 03 86 94 27 27

2 rue Henri Montassier
89100 Sens
Tél. 03 86 83 94 00

5 rue Aristide Briand
77240 Vert-St-Denis
Tél. 01 64 83 56 26

Rue de la Bernache
77210 Samoreau
Tél. 01 60 70 70 90

JEANNIN Automobiles

Fiat Les Doblo et Talento rejoignent la famille des utilitaires Stellantis

Suite à la fusion entre PSA et FCA pour former Stellantis, Fiat a mis fin en 2020 à son partenariat avec Renault pour la production de son fourgon compact Talento. Celui-ci sera remplacé en 2022 par un clone des Citroën Jumpy et Peugeot Expert. Un véhicule que l'on retrouve aussi chez Opel avec le Vivaro et Toyota avec le Proace. Outre les versions diesel, le nouvel utilitaire transalpin se convertira à l'électrique et à l'hydrogène.
Quant à la fourgonnette Fiat Doblo, produite jusqu'à présent par le Turc Tofas, elle sera remplacée dès mi-2022 par une cinquième déclinaison des fourgonnettes du groupe Stellantis produites dans les usines de Vigo en Espagne et Mangualde au Portugal. Elle rejoindra ainsi ses cousins Citroën Berlingo, Opel Combo, Peugeot Partner et Toyota Proace City. Le nouveau Doblo sera motorisé par le bloc essence 1.2 PureTech, le diesel 1.5 BlueHDi et se déclinera aussi en version électrique de 136 ch. Citroën et Peugeot profiteront de l'arrivée de l'Italien pour restyler leurs modèles quatre ans après leur sortie.

Nissan Le Townstar remplace le NV250 et l'e-NV200

Second cousin du Renault Kangoo Van, le nouvel utilitaire Townstar de Nissan se démarque principalement par une face avant spécifique. Pour le reste, y compris dans l'habitacle, il reprend tous les attributs du français. Choix étonnant, la fourgonnette Nissan fait l'impasse sur le diesel et ne se décline qu'en une seule motorisation essence 4 cylindres 1.3 TCe de 130 ch et prochainement en électrique. Prévue pour 2022, cette dernière profitera d'un moteur électrique de 75 kW (102 ch) affichant un couple de 245 Nm, alimenté par une batterie de 44 kWh procurant une autonomie de 265 km (WLTP).


Nissan

Comme le Kangoo, le Townstar bénéficie d'une charge utile de 600 kg (ou 800 kg en option) et d'un volume de chargement de 3,3 à 3,9 m3. L'an prochain, la version longue affichera une longueur de 4,91 m, une charge utile de près d'une tonne et un volume de 4,2 à 4,9 m3. À noter que l'utilitaire Nissan ne reprend pas la fameuse porte latérale « Sésame ouvre-toi » sans pied de milieu de son cousin français. Il s'en démarque en revanche avec sa garantie de 5 ans ou 160 000 km.

Renault Le Kangoo monte en gamme

Renault aura pris le temps pour renouveler sa fourgonnette, dont la version actuelle a été lancée en 2007. Cela lui a permis de renouveler complètement la conception de son utilitaire star fabriqué en France dans son usine de Maubeuge, pour proposer le nouveau Kangoo Van. La montée en gamme du Kangoo Van s'accompagne de l'arrivée d'une seconde fourgonnette plus basique et économique pour laquelle Renault ressort un nom bien connu, l'Express Van.
Reprenant les derniers codes stylistiques de la marque au losange, le Kangoo Van muscle son apparence et profite d'une meilleure qualité de finition. Reprenant la même plateforme CMF-C que la Megane, il adopte le moteur essence 4 cylindres 1.3 TCe décliné en 100 et 130 ch. En diesel, le 1.5 BluedCi est reconduit en trois puissances 75, 95 et 115 ch, cette dernière n'étant pas encore disponible. À l'exception des versions les moins puissantes proposées uniquement en boîte mécanique à 6 rapports, le Kangoo Van peut accéder à une boîte à double embrayage EDC à 7 rapports.
Très attendue compte tenu du succès de son prédécesseur Kangoo Z.E., la version électrique du Kangoo Van prend l'appellation E-Tech. Dotée d'un moteur électrique de 75 kW (102 ch) affichant un couple de 245 Nm, celle-ci profite d'une batterie de 44 kWh procurant une autonomie de 265 km (WLTP).
Dans l'habitacle, la nouvelle planche de bord à la finition soignée intègre de nombreux rangements et le système multimédia Easy Link. Le Kangoo Van adopte de nouvelles aides à la conduite, dont le rétroviseur intérieur digital Permanent Rear View, qui améliore la visibilité des versions entièrement tôlées. Il accède également au contrôle de stabilité d'attelage Trailer Swing Assist et au freinage actif d'urgence AEBS.
Pour son lancement, le Kangoo Van est proposé en deux versions Grand Confort et Extra profitant notamment de la solution inédite baptisée «Sésame ouvre-toi» dégageant une ouverture latérale de 1,41 m de large, grâce à la suppression du montant central et à l'ouverture à 90 degrés de la porte passager. Seule la version standard, qui gagne au passage quelques centimètres pour atteindre 4,49 m de long sera disponible au départ. Celle-ci bénéficie d'une charge utile de 600 kg (ou 800 kg en option) et d'un volume de chargement de 3,3 à 3,9 m3. La version longue affichera une longueur de 4,91 m, une charge utile de près d'une tonne et un volume de 4,2 à 4,9 m3. À noter que le Kangoo Van est désormais disponible en version 3 places. L'équipement assez étoffé des deux versions commercialisées explique le tarif débutant au-dessus des 20 000 euros HT.



Renault

Mercedes Un design affûté pour la fourgonnette Citan

Vue de face, la nouvelle fourgonnette Citan a tout d'une Mercedes, grâce à sa partie avant très typée avec des éléments qui lui sont propres. De côté, on reconnaît en revanche les lignes du nouveau Kangoo, avec lequel l'utilitaire fait plateforme commune.
Idem à l'arrière où seul le dessin des feux et quelques détails le différencient de son cousin français, fabriqué dans la même usine de Maubeuge dans le Nord. Le développement commun des deux utilitaires a permis à Mercedes de mettre aussi sa patte dans l'habitacle avec un volant, une planche de bord, un tableau de bord et une tablette tactile inspirée des berlines de la marque allemande.


Mercedes

En France, le Citan se décline en trois modèles, dont deux diesels 1,5 CDI de 95 et 116 ch et un essence 1,3 de 131 ch. Ces blocs sont associés à une boîte mécanique à 6 vitesses ou à une transmission à double embrayage à 7 rapports.
Seule la version courte est pour l'instant disponible. Avec sa longueur de 4,50 m et son empattement de 2,71 m, elle offre un volume utile jusqu'à 2,9 m3 et une longueur utile de 3,05 m, en utilisant la cloison de séparation mobile pivotante et le siège passager rabattable (1,80 m cloison fermée). La charge utile plafonne à 782 kg en optant pour la suspension arrière renforcée.
Prévu pour le deuxième semestre 2022, la version électrique eCitan affichera une puissance de 75 kW et disposera d'une batterie de 44 kWh lui procurant une autonomie de 285 km (WLTP). Le chargeur embarqué de 11 kW de série peut atteindre 22 kW en option, permettant de passer de 10 à 80 % de charge en 40 minutes. L'an prochain, apparaîtront également la version longue du Citan et la version Mixto à cabine approfondie dotée d'une banquette 3 places à l'arrière. À noter que le Citan est proposé en option avec deux sièges passagers à l'avant.

Renault L'Express fait son retour

Afin d'accompagner la montée en gamme du Kangoo Van, Renault introduit une nouvelle fourgonnette à son catalogue reprenant un nom bien connu des professionnels : l'Express Van. Construit dans l'usine de Tanger au Maroc, celui-ci reprend la carrosserie du l'ancien Dokker de Dacia, qui a disparu du catalogue du constructeur low cost. Renault se dote ainsi d'une offre économique, qui fait l'impasse sur certains raffinements. L'Express Van profite toutefois d'une nouvelle face avant, proche de celle du nouveau Kangoo Van et d'un nouvel intérieur modernisé donnant accès, au système multimédia Easy Link, au radar de recul avant et arrière, à la caméra de recul, à l'avertisseur d'angle mort… Des équipements souvent proposés en option. L'Express se démarque surtout par ses tarifs, le premier modèle équipé du moteur essence cylindres 1.3 TCe 100 ch en finition de base Essentiel, s'affichant à 17 500 euros HT. Le premier diesel, 1.5 dCi de 75 ch en finition de base également, est à 17 900 euros HT. En finition Confort, avec le moteur 1.5 dCi de 95 ch, le tarif atteint 19 800 euros HT.
Le Renault Express affiche des dimensions utiles appréciables. Long de 4,39 m, il offre un volume utile de 3,3 m³. La porte latérale coulissante dégage une largeur de 716 mm. La longueur utile au plancher atteint 1,92 m et peut être portée en option à 2,36 m avec le siège passager escamoté et la cloison grillagée pivotée. Le volume atteint alors 3,7 m³. La largeur entre les passages de roues est de 1,17 m. La charge utile de 650 kg peut être portée en option, uniquement sur le modèle essence, à 780 kg.



Renault

Stellantis Les fourgonnettes Berlingo, Partner et Combo en version électrique

Le groupe Stellantis, issu de la fusion de PSA et Fiat Chrysler, poursuit son offensive sur le marché des véhicules utilitaires électriques avec un modèle compact décliné sous trois marques: le Citroën ë-Berlingo Van, le Peugeot e-Partner et l'Opel Combo-e. Ce n'est pas une première pour Citroën et Peugeot qui disposaient déjà à leur catalogue d'une version électrique des Berlingo et Partner. Mais cette nouvelle génération offre de bien meilleures performances, notamment en termes d'autonomie, le principal point faible des anciens modèles. Pour Opel, en revanche, le Combo-e est la première déclinaison électrique de son utilitaire.
Comme pour les versions thermiques, le Citroën ë-Berlingo Van, le Peugeot e-Partner et l'Opel Combo-e partagent la même plateforme, avec pour seuls signes distinctifs, le design de la face avant, et uniquement pour le e-Partner, une planche de bord spécifique. Commercialisés en deux longueurs (standard de 4,40 mètres et "long" de 4,75 mètres) et en deux carrosseries (3 places "fourgon" et 5 places "cabine approfondie"), ces véhicules reprennent la batterie de 50 kWh et le moteur électrique de 136 ch (100 kW), une solution déjà largement utilisée sur les voitures de tourisme chez Peugeot, Citroën, DS et Opel. Trois modes de conduite sont proposés : Normal, Eco et Power, auxquels correspondent une puissance limitée à 60, 80 et 100 kW.
La batterie, garantie 8 ans ou 160 000 km, affiche une autonomie de 275 km. Le temps de recharge complète de 15 heures sur une prise 16 A renforcée, peut être ramené à 5 heures en utilisant une Wall Box 11 kW en triphasé.
Ces utilitaires affichent une charge utile de 800 kg pour la version courte et 750 kg pour la version longue. Le surpoids lié à la batterie ne permet pas d'atteindre les 1 000 kg, comme sur les modèles thermiques.



Peugeot

Installations classées

Attention aux obligations réglementaires

Vous avez peut-être un projet de création d'une activité de méthanisation ou de construction d'un nouveau bâtiment. Vous avez en tête les aspects techniques, mais vous ne devez pas oublier qu'il peut y avoir des obligations réglementaires.



Photo : Réussir

Certaines installations agricoles peuvent relever de la législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Certaines activités agricoles peuvent relever de la réglementation sur les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui régit les installations susceptibles de porter atteinte à l'environnement. Avant tout projet, il faut se poser la question suivante : mon activité est-elle soumise aux ICPE ? En effet, la mise en œuvre des mesures de prévention des risques demandées par cette réglementation sera toujours plus aisée si elle est prise en compte dès l'origine du projet. La législation des ICPE a pour but de protéger contre les dangers ou inconvénients soit pour le voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments. Elle prévient les risques. Pour savoir si une installation est soumise à cette réglementation, il faut se référer à la nomenclature qui se présente sous la forme d'une liste de substances et d'activités auxquelles sont affectés des seuils - quantité de produits, surface de locaux, puissance des machines, nombre d'animaux, etc. Cette nomenclature est divisée en quatre parties :
- Substances (substances toxiques, inflammables, radioactives…)
- Activités (ex. : agroalimentaire, bois, déchets)
- IED Activités relevant de la directive sur les émissions industrielles
- Substances relevant de la directive Seveso.

Être dans la bonne rubrique

Le classement se fait ensuite par numéros de rubriques (ex : rubrique n° 2160. Activité de : Silos et installations de stockage de céréales, grains…). Une installation classée peut être visée par plusieurs rubriques. Chaque rubrique propose un descriptif de l'activité ainsi que les seuils éventuels pour lesquels est défini un régime de classement. Les régimes de classement sont les suivants :
- D pour Déclaration
- DC pour Déclaration avec contrôle périodique
- E pour Enregistrement
- A pour Autorisation.

À partir du moment où le classement de l'installation est déterminé, il faut respecter :
- Pour une installation soumise à Déclaration : l'arrêté type correspondant à la rubrique. Il donne des préconisations générales de prévention.
- Pour une installation soumise à Déclaration avec contrôle périodique (DC) : l'arrêté type correspondant à la rubrique avec obligation de réalisation d'inspections régulières non réalisées par l'administration et qui sont à la charge de l'exploitant qui peut choisir l'organisme de contrôle agréé.
- Pour une installation soumise à Enregistrement : l'arrêté type correspondant à la rubrique. De plus, le préfet peut imposer des prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation.
- Pour une installation soumise à Autorisation : il y aura une étude d'impact et de danger qui conduira à la rédaction d'un arrêté préfectoral d'autorisation propre au site.
- Pour une installation soumise à Autorisation avec servitudes d'utilité publique (AS) : la démarche est la même que pour l'autorisation mais des servitudes d'utilité publique sont ajoutées dans le but d'empêcher les tiers de s'installer à proximité de ces activités à risque.

Groupama Paris Val de Loire

Pour consulter la nomenclature des installations classées : https://aida.ineris.fr/liste_documents/1/18028/1

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

feder élevage
FILET BRISE VENT SUR MESURE
+ 25 ANS d'expérience
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
ZI rue de l'Oze - 21150 Venarey les Laumes - 03 80 89 59 00

GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4
à partir de 5 325€HT
6 390 €TTC
TGB POLARIS
51 Fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Formations

Des indicateurs environnementaux plus parlants

La formation proposée par Dev'Agri BFC à partir du 6 décembre et intitulée « Savoir analyser les indicateurs environnementaux de son exploitation » doit permettre à celles et ceux qui vont la suivre d'évaluer les marges de manœuvre possibles sur leur exploitation afin de limiter la consommation de produits phytosanitaires via deux indicateurs clefs : le diagnostic agroécologique (diagagro) et l'Indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT). L'objectif est donc de calculer ces IFT, de les interpréter, de réaliser son diagnostic agroécologique et également de l'interpréter. La formation est ouverte à huit stagiaires, jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté ou salariés agricoles. Les participants devront avoir rempli en ligne le diagnostic agroécologique de leur exploitation et apporter les éléments liés à leur exploitation. La formation, d'une durée de 7 heures se tiendra dans le Jura, à Poligny, à la Maison du Comté, 10 route de Lons. Elle est gratuite pour les stagiaires ressortissants Vivea (sous réserve d'acceptation du financement par Vivea) et les adhérents JA. Pour les autres elle st au tarif de 189 euros (repas et hébergement compris).
Inscriptions : https://forms.gle/QbFisf3gWUJkhuvY8
Renseignements : service.jabfc@gmail.com et 06 74 20 40 21

▶ En bref

Solidarité Collecte nationale des Banques alimentaires

Les Banques alimentaires organisent leur Collecte nationale annuelle les 26 et 27 novembre. Événement citoyen de la lutte contre la précarité alimentaire, ce week-end permet au réseau de collecter chaque année l'équivalent de 20 millions de repas grâce à la générosité du grand public et la mobilisation de 130 000 bénévoles dans les magasins partout en France. En Bourgogne, retrouvez les 2 500 bénévoles mobilisés au sein des 250 magasins collectés. En 2020 la Banque alimentaire de Bourgogne (BAB) avait collecté 257 tonnes de denrées soit 514 000 repas. 1er réseau national d'aide alimentaire avec 110 implantations, les Banques alimentaires collectent chaque année sur tout le territoire près de 112 500 tonnes de produits auprès de l'industrie agroalimentaire, des agriculteurs, de la grande distribution et du grand public, avec le soutien de l'Union européenne et de l'État. Grâce à l'engagement quotidien de 7 000 bénévoles et 550 salariés, ces denrées collectées sont redistribuées à un réseau de plus de 6 000 associations et Centres communaux d'action sociale (CCAS) partenaires à près de 2,1 millions de personnes accueillies à l'aide alimentaire. Si vous souhaitez vous engager, le temps de ce week-end solidarité, rendez-vous sur collecte.banquealimentaire.org

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 16/11/2021

Commentaire

Effectif global : 1013
Taux de vente : 97%
BROUTARDS : L'offre s'étoffe et l'écoulement reste régulier. Les transactions s'enchaînent rapidement et les cours sont sensiblement maintenus. Aucun invendu. On constate également que les animaux vaccinées FCO 4 et 8 r>60 jours bénéficient de plus de débouchés.
LAITONNES/GÉNISSES : Les tarifs se tiennent dans les bonnes vaccinées FCO qui se négocient rapidement et en totalité.
VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Les apports sont de saison cette semaine. Les acheteurs sont au rendez-vous ce qui traduit toujours une demande assez forte vu les cours en cette fin d'année. Les cours sont reconduits plus ou moins selon la qualité, la préparation et l'âge des animaux. Seulement 1 invendu.
TAUREAUX : Offre de qualité correcte cette semaine. Cours reconduits

			Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 689 - Vente : 96%*	
M	U		200-250	2,94€	3,20 €	3,06€	
			250-300	2,89 €	3,00 €	2,92 €	
			300-350	2,67 €	2,87 €	2,77 €	0,01 €
			350-400	2,64 €	2,81 €	2,72 €	-0,02 €
			400-450	2,61 €	2,72 €	2,67 €	-0,03 €
			450-500	2,52 €	2,59 €	2,56 €	-0,09 €
	R		200-250	-	-	-	
			300-350	2,60 €	2,81 €	2,68 €	0,10 €
			350-400	2,60 €	2,68 €	2,65 €	0,00 €
			400-450	2,63 €	2,64 €	2,64 €	+0,03 €
F	U		250-300	2,75 €	2,94 €	2,80 €	-0,01 €
			350-400	2,56 €	2,76 €	2,69 €	-0,08 €
	R		250-300	2,71 €	2,73 €	2,73 €	
			300-350	2,67 €	2,71 €	2,69 €	0,03 €
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif: 29 - Vente : 100%*	
	U		-	-	-	-	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 295 - Vente : 98%*	
M	U		+ 500 kg	1,91 €	2,01 €	1,95 €	+ 0,01
	E		- 5 ans	2,75 €	2,82 €	2,77 €	- 0,15
			5 à 10 ans	2,59 €	3,33 €	2,89 €	+ 0,33
	U		- 5 ans	2,15 €	2,69 €	2,32 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,90 €	2,46 €	2,23 €	-0,01
			+ 10 ans	1,85 €	2,17 €	1,99 €	-0,06
	R		- 5 ans	1,92 €	2,17 €	2,09 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,83 €	2,03 €	1,94 €	-0,08
			+ 10 ans	1,65 €	1,91 €	1,80 €	-0,02
	E		24 à 36 mois	3,03 €	3,17 €	3,10 €	+0,33
	U		24 à 36 mois	2,38 €	2,92 €	2,54 €	+0,11
	R		24 à 36 mois	1,96 €	2,32 €	2,20 €	-0,06

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 15/11/2021

Bovins : 198

Broutards	**(315 - 410 kg)**	**870 - 1090**	**2,61 - 2,81**
Broutards	**(420 - 510 kg)**	**1110 - 1280**	**2,50 - 2,68**
Génisses24-36 mois	**(490 - 605 kg)**	**1080 - 1550**	**2,04 - 2,56**
Vaches légères		**1040 - 1350**	
Vaches entre deux		**1370 - 1550**	
Vaches lourdes		**1590 – 2220**	

Placement régulier en broutards à des tarifs inchangés. Seul lot invendu.
Apports stables en vaches avec plus de sujets lourds cette semaine. Bonne demande, cours fermes.
Bovins gras : 5
Vente globale. Fermeté des tarifs.
Génisses de viande : 4,38 à 4,50 € kg de viande
Prochains marchés :
Bovins et ovins le lundi 22 novembre aux horaires habituels.

Ovins / Caprins

Marchés locaux SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 15/11/2021

Effectif global : 907
Taux de vente : 99%

L'offre est de bonne qualité en agneaux comme en brebis. Forte demande dans toutes les catégories. Vente rapide et totale

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)
Effectif total: 741 - Taux de vente : 99%

	U	32 - 38 kg	3,91 €	4,26 €	4,14 €	+ 0,13
		38 - 44 kg	3,83 €	4,35 €	4,10 €	+ 0,07
		44 - 50 kg	3,59 €	4,06 €	3,84 €	- 0,03
		+ 50 kg	2,72 €	3,56 €	3,33 €	
	R	32 - 38 kg	3,32 €	4,06 €	3,74 €	- 0,08
		38- 44 kg	3,29 €	4,09 €	3,73 €	- 0,04
		44- 50 kg	3,43 €	3,76€	3,74 €	+ 0,06

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)
Eff.total: 166 - Tx de vente : 100%

F	U	- 60 kg	1,42 €	1,62 €	1,60 €	
		+ 60 kg	1,34 €	1,53 €	1,44 €	- 0,06
	R	+ 60 kg	1,08 €	1,31 €	1,28 €	

CAPRINS- COURS RELEVÉS (en €/tête)
Effectif total: 12 - Tx de vente : 100%

F	O	Première qualité	27 €	42 €	35 €	-6,00

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Les acheteurs sont présents en nombre cette semaine face à des apports qui s'étoffent. Les ventes sont dynamiques en sujets valablement vaccinés plutôt légers. Le commerce est plus calme en sujets lourds dont les cours sont simplement reconduits. Les débouchés sont plus réduits pour les animaux non vaccinés qui trouvent preneurs mais à des tarifs nettement plus discutés. En femelles, l'activité reste soutenue face à une offre insuffisante.
Gros bovins maigres : Les présentations restent globalement insuffisantes pour pleinement satisfaire les besoins des nombreux acheteurs. Les transactions sont rapides, les jeunes herbagères sont activement recherchées. Les cours sont fermes à haussiers en toute race.
Boucherie : Les acheteurs sont présents avec des besoins qu'ils peinent à satisfaire malgré des marchés mieux approvisionnés cette semaine. Les transactions sont fluides et rapides en toutes races. Les cours des allaitantes sont globalement reconduits tandis qu'ils progressent en viandes plus industrielles de type mixte ou laitier.
Veaux : Les apports remontent après les perturbations du 1er novembre mais les cours restent globalement reconduits, malgré la prudence des acheteurs. Le tri demeure important tant en croisés qu'en allaitants. Les petits veaux laitiers trop jeunes et/ou trop maigres ne trouvent pas preneurs. En veaux gras sur l'Aveyron, le commerce est toujours dynamique.
Ovins : En agneaux, les volumes présentés sont stables et de bonne qualité avec des lots bien triés. La demande reste dynamique et les besoins peinent à être satisfaits. Les transactions sont rapides et totales ce qui permet de maintenir fermement les tarifs voire d'appliquer de nouvelles hausses. Sur le bassin aveyronnais, les agnelets commencent à sortir et trouvent preneur facilement. En brebis, le commerce est stable.

15 NOVEMBRE 2021

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : toujours bonne demande et fermeté des prix sur les JB et sur les vaches standard pour la transformation. Reconduction en femelles traditionnelles.

Bovins maigres : le marché reste ferme avec une demande active. Tendance à la hausse des prix.

POLITIQUES

Les discussions européennes sur les enjeux climatiques restent prégnantes. Dans ce cadre, le chef de la diplomatie européenne a rappelé que « le respect de l'environnement est crucial pour permettre la ratification de l'accord commercial entre l'UE et le Mercosur. C'est un aspect crucial pour que la ratification de l'accord soit conclue avec succès ». Les discussions sur cet accord ne sont clairement pas au point mort : les **clauses miroirs** sont plus que jamais la clé d'un commerce international juste et équitable.

ENVIRONNEMENT

Le ministère a publié cette semaine un arrêté fixant les mesures de prévention, surveillance et lutte contre l'IBR, permettant d'appliquer le programme reconnu par l'UE en 2020. Des changements sont donc à prévoir, notamment :

- Dans les cheptels indemnes : la prophylaxie n'aura lieu que su 40 bovins de plus de 24 mois et plus, et il y aura un allègement des contraintes à l'export,
- Dans les cheptels non indemnes : ils devront réaliser des analyses individuelles avec réforme des animaux positifs (s moins de 10% du troupeau infecté) et ne pourront plus envoyer d'animaux vers les élevages indemnes

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Le doublement des volumes en bio est l'un des axes du Plan de filière. Dans ce domaine, l'Assemblée nationale a adopté le 12 novembre, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2022, deux amendements concernant le dispositif d'appui via le **crédit d'impôt bio** : prolongation de ce dispositif pour 3 années supplémentaires (jusqu'à 2025) et augmentation à 4500€ (au lieu de 3500€ actuellement), à partir du 1er janvier 2023.
Comme avant, ce crédit d'impôt bénéficiera aux entreprises agricoles dont 40 % au moins des recettes proviennent d'activités bio.

FOCUS

De nouveaux engagements ont été pris pour le **maintien du maillage vétérinaire** dans les territoires ruraux, annoncé par un communiqué du ministère de l'agriculture. Ainsi, 6 diagnostics territoriaux devraient être financés en 2022 pour identifier les moyens de lutte contre la désertification vétérinaire. Sont également notées les avancées déjà engagées : création d'une nouvelle voie post-bac pour le recrutement, mise en place de stages tutorés en zone rurales et expérimentation de la télémédecine, qui devrait être prolongée.

EN REGION

Dans le cadre du Plan de relance, **les délais pour bénéficier des soutiens sont allongés**, compte-tenu des difficultés d'appro en matières premières, qui se répercutent sur le matériel. Aussi, les délais prévus initialement à 12 mois (entre dépôt de demande et confirmation d'achat par facture acquittée) sont allongés à 18 mois. Il n'y a pas de demande à formuler. *La date limite communiquée lors de l'approbation, tenait le plus souvent compte du délai de 12 mois.*

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB a appelé, par communiqué de presse diffusé le 9 novembre, tous les acteurs de l'aval de la filière à prendre en compte pleinement dans les **négociations commerciales** qui s'engagent, la nécessité de revalorisation des prix. Il est impératif d'assurer en amont la juste rémunération des producteurs, confrontés de plus à une hausse exceptionnelle des charges qui poursuit ses effets et devraient atteindre au moins 40 cts/ kg carcasse de hausse sur 2021

CHIFFRE DE LA SEMAINE

20

20 millions, c'est le montant d'aide au plan national qui résulte des demandes éligibles à la mesure de **soutien exceptionnel aux éleveurs bovins-viande** les plus en difficulté, annoncée le 6 mars par le Premier ministre, et ouverte en juillet dernier. Le ministère indique un total de 13.600 demandeurs éligibles, soit un niveau inférieur à ses estimations. L'aide était conditionnée à un ensemble de critères d'accès et de limites du montant individuel calculé.

Bovins

Tendances des Marchés aux Bestiaux - Semaine 45 – du 8 au 14 novembre 2021

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GÉNÉRALE

BROUTARDS : Les acheteurs sont présents en nombre cette semaine face à des apports qui s'étoffent. Les ventes sont dynamiques en sujets valablement vaccinés plutôt légers. Le commerce est plus calme en sujets lourds dont les cours sont simplement reconduits. Les débouchés sont plus réduits pour les animaux non vaccinés qui trouvent preneurs mais à des tarifs nettement plus discutés. En femelles, l'activité reste soutenue face à une offre insuffisante.

En **Centre-Bourgogne**, sur Chateaumeillant, des apports plus importants permettent d'attirer de nombreux acheteurs. L'ambiance commerciale est soutenue et les cours facilement reconduits. A **Corbigny**, les cours sont sensiblement reconduits. Sur **Moulins-Engilbert**, l'offre s'étoffe avec des bons lots qualiteux et valablement vaccinés FCO. Dans cette marchandise, les besoins sont importants et les cours sont facilement reconduits. Par contre, concernant les animaux non vaccinés FCO, le placement existe mais il reste toutefois très aléatoire.

A **St Christophe**, les apports sont corrects malgré le 11 novembre. La vente est moins dynamique cette semaine en broutards et taurillons avec des cours tout juste reconduits. Beaucoup de lots d'animaux ne sont pas vaccinés, ce qui perturbe les transactions. Sur **Bourg**, les cours sont soutenus avec une demande toujours ferme, mais un tri plus ciblé.

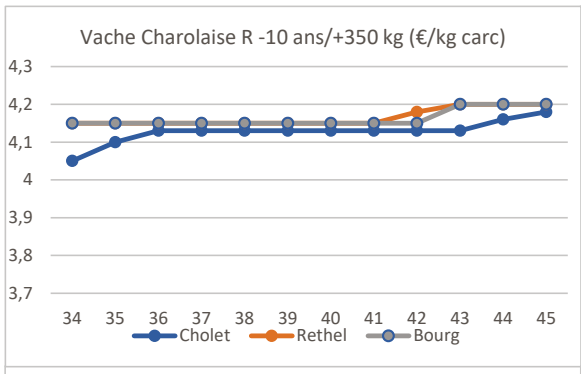
- **Limousins** U 300-350 kg : 3,03€ (-0,02) à Ussel, 2,90€ (+0,05) à Laissac, 2,75€ (=) à Châteaubriant, 2,94€ (=) à Agen, 2,95€ (+0,05) à Mauriac
- **Limousins** U 350-400 kg : 2,98€ (-0,03) à Ussel, 2,75€ (=) à Laissac, 2,81€ (=) à Agen, 2,90€ (+0,02) à Mauriac
- **Charolais** U 250-300 kg : 3,07€ (=) à Cholet, 2,75€ (=) à Bourg, 2,93€ (=) à Châteaubriant, NC à Sancoins
- **Charolais** U 300-350 kg : 2,76€ à Moulins, 2,75€ (=) à Châteaubriant, 2,84€ (-0,06) à Parthenay, 2,70€ (-0,04) à St Christophe
- **Charolais** U 350-400 kg : 2,74€ (-0,03) à Moulins, 2,62€ (-0,04) à St Christophe, 2,70€ (-0,17€) à Corbigny, 2,76€ à Chateaumeillant
- **Blonds** U 300-350 kg : 3,45€ (=) à Cholet, 3,44€ (+0,04) à Agen

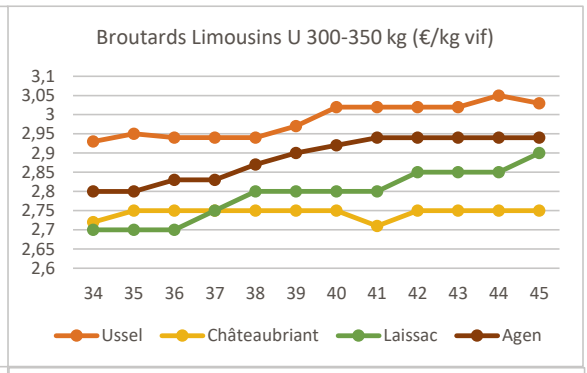
En femelles, la demande reste forte : les ventes sont totales avec de nouvelles hausses tarifaires.

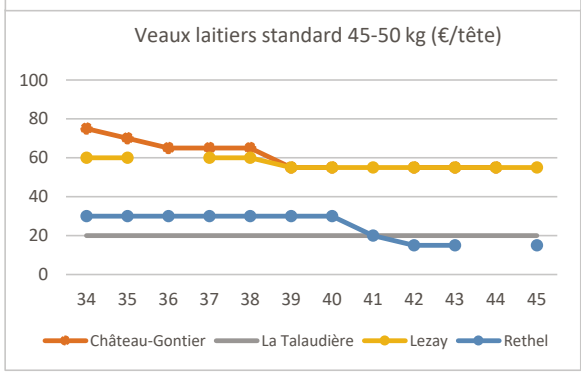
- **Charolaises** U 300-350 kg : 2,62€ (=) à Cholet, 2,81€ (-0,04) à Moulins, 2,77€ (=) à St Christophe
- **Limousines** U 300-350 kg : 3,01€ (+0,07) à Ussel, 2,75€ (=) à Agen, 2,85€ (=) à Mauriac
- **Blondes** U 250-300 kg : 3€ (=) à Agen, 2,91€ (=) à Cholet

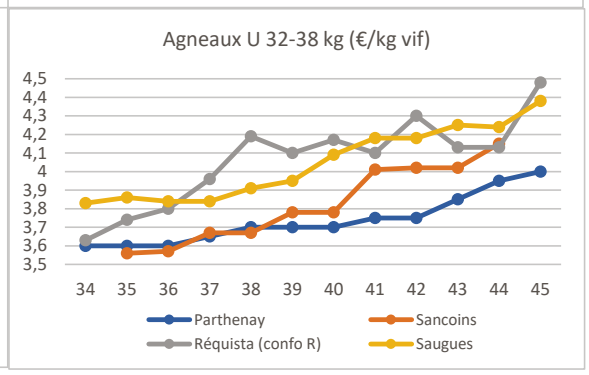
GROS BOVINS MAIGRES :

Les présentations restent globalement insuffisantes pour pleinement satisfaire les besoins des nombreux acheteurs. Les transactions sont rapides, les jeunes herbagères sont activement recherchées. Les cours sont fermes à haussiers en toute race.









En vaches et génisses charolaises. Les prix sont fermes à haussiers. A **Corbigny**, le marché est actif sur une vente quasi-totale. Sur **Moulins-Engilbert**, il y a beaucoup d'offre cette semaine mais avec des acheteurs présents en conséquence. La présentation est de qualité en général, ce qui permet d'avoir des cours reconduits. Sur **St Christophe**, les apports sont plus importants, mais la demande est bien présente et la vente est rapide.

- **Charolaise** U -5 ans : 2,33€ (=) à Moulins, 2,43€ (-0,03) à St Christophe
- **Charolaise** U 5-10 ans : 2,24€ (-0,01) à Moulins, 2,35€ (-0,01) à St Christophe, NC à Sancoins, 2,17€ (+0,03) à Corbigny, 2,28€ à Chateaumeillant

BOUCHERIE :

Les acheteurs sont présents avec des besoins qu'ils peinent à satisfaire malgré des marchés mieux approvisionnés cette semaine. Les transactions sont fluides et rapides en toutes races. Les cours des allaitantes sont globalement reconduits tandis qu'ils progressent en viandes plus industrielles de type mixte ou laitier.

A **Bourg-en-Bresse**, les ventes sont stables avec des apports plus importants. Sur **St Christophe**, on manque d'apports, la demande est bien présente malgré le 11 novembre.

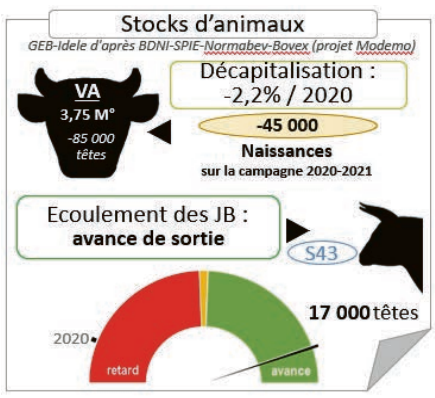
- **vache charolaise** U-10 ans/+350 kg : 4,35€ (+0,02) à Cholet, 4,40€ (+0,02) à St Christophe,
- **vache limousine** U -10 ans/+350 kg : 4,45€ (=) à Laissac, 4,65€ (=) à Cholet, 4,63€ (+0,03) à Lezay
- **vache blonde** U -10 ans/+350 kg : 5,13€ (=) à Cholet, 4,89€ (=) à Agen

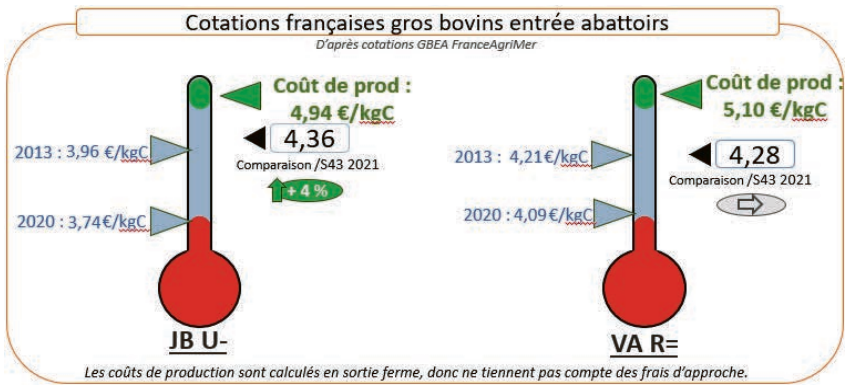
Indicateurs de marché viande bovine

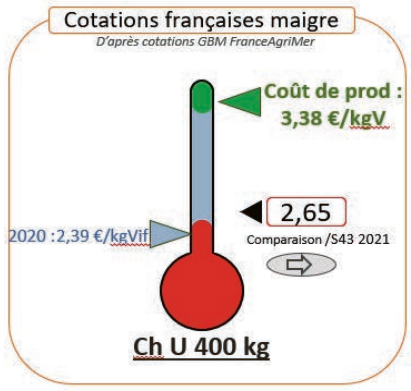
FNB

2021 - Semaine 44

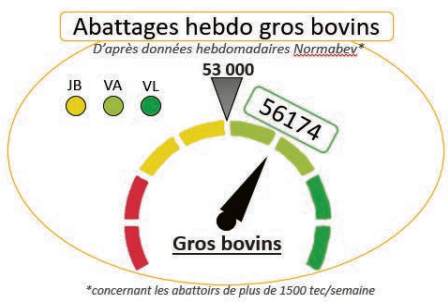
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*				Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie		Espagne		Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**59000 (53 000 si 4 jours)**	**18300 (% /sem.2020)**		**8900 (% /sem. 2020)**		**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**5,10**	**4,94**	**3,38**	**Evol 2021/2020**	
S40	62 114	20 089	-10%	12 258	-12%	-16 500	0 sem.	4,24	4,21	2,62	4,81	+14%
S41	62 060	20 350	-6%	12 664	-8%	-17 100	0 sem.	4,26	4,24	2,63	4,81	+13%
S42	60 304	nc	nc	nc	nc	-17 000	0 sem.	4,26	4,28	2,65	4,90	+15%
S43	62 379	nc	nc	nc	nc	-17 000	0 sem.	4,28	4,32	2,65	4,90	+15%
S44 (4 jours ouvrés)*	56 174	nc	nc	nc	nc	nc	nc	4,28	4,36	2,65	4,97	+16%
Evolution cumul 2021/2020	*+1%*	*+2%*		*+4%*								

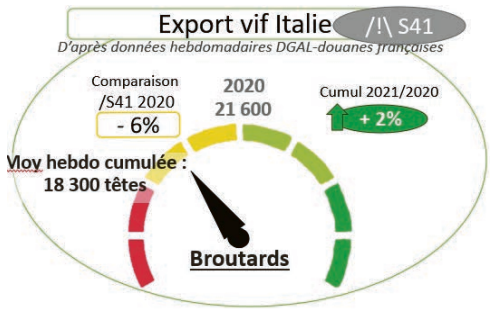












* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Matériel

Tracteur

01 - Cause retraite vds faucheuse Vicon 2m10, an 2020, tracteur Claas Arion 610, 2300 h, an 2012 ; tracteur Claas Axos 320, 4300 h, an 2011, équipé d'une fourche Faucheux, tbé.
✆ **06 76 38 25 03**

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toutes marques tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

Travail du sol

26 - Vends cause retraite charrue Kuhn Master 102 TBE + lame nivelleuse Desvoys 2M BE.
✆ **06 87 42 14 57 HR**

26 - Vends semoir engrais Sulky DPX 28 avec pesée 5000 euros, charrue GB 100/170450cs 4000 euros.
✆ **06 09 94 67 79**

38 - Vends semoir maïs monosem 4 rangs NG plus 4 avec fertiliseurs rampe insecticides roue pro bon état.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - Vends herse plate 4.20m repliage hydro dents neuves 800 euros à débattre + Herse alternative amazone 3m 800 euros à débattre BE.
✆ **06 71 57 53 29**

69 - Vends déchaumeur à dents Kéverland CLC 3 R dents avec disques et rouleau Actipac.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

Distribution

26 - Vends semoir Sulky 15 rangs à disque BE, andaineur Pottinger Eurotop 38 BE.
✆ **06 16 50 81 90**

Epandage

71 - Vends épandeur à fumier 7 t, Deguillaume, bon état, cause cessation.
✆ **06 73 09 40 00**

Forestiers

38 - Machine à refendre piquets de clôture 80 euros + Pince à grume en forme 8 40cm diam, 55 euros, 130 euros/2.
✆ **06 42 90 75 43**

Manutention

38 - Vends remorque basculante 7.2t très polyvalente année 2018, excellent état marque Poncet
✆ **06 76 03 58 39**

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (4509)
✆ **06 71 10 93 35**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricole (4506)
✆ **06 30 11 59 25**

42 - Vends combiné vibrosem + semoir à sabots 2,50 m, pulvérisateur 400 l rampe 9 mètres - boitier + courroies pour faucheuse Claas - Courroie pour broyeur Toy.
✆ **07 67 32 60 36**

58 - Cause retraite vend aplatisseur à grains, - vis à grains moteur électrique, BE (4505)
✆ **06 41 24 25 40**

69 - Vends 2 pneus Michelin 620/70/42 usure 70% série Omnibib jamais réparés. 300 euros pièce HT. Reste 20 à 25 mm.
✆ **06 09 98 38 45**

emasolar
SPÉCIALISTE DE LA MAINTENANCE PHOTOVOLTAÏQUE
MAINTENANCE LAVAGE TÉLÉSURVEILLANCE
04 78 86 97 75
info@emasolar.com
www.emasolar.com

Elevage

01 - Vends 4 cornadis 7 places 5m ; 9 barrières 5 à 6 m ; 3 barrières 4 à 5 m ; 3 auges 5 m ; 2 auges 4m ; 1 râtelier 12 places porté ; 1 râtelier 14 places avec auge sur roue ; 1 bétaillère 6 places + 2 barrières 3m tbé.
✆ **06 80 10 95 44**

01 - Vends grue Kruger occasion L212 bon état auges libre service silo râtelier BR pivotant neuf.
✆ **06 98 36 65 15**

21 - Vends 4 panneaux cornadis 6 m., 8 places, - barrières de pré 6 m. ou 4 m. (4601)
✆ **06 46 10 52 91**

remorques Lambert Votre partenaire transport

Remorque Lambert
CU 62-18
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
22 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

69 - Vends S. de traite TPA Manus complète 6 postes stalle démontable TBE 2000 euros + char 2 roues L. 3.7 m. chassis fer + Cornadis panneau 5 m. 8 places VL + pailleuse électrique artisanale fixe.
✆ **06 50 90 44 52**

01 - Vends foin + regain récolte 2021 très bonne qualité, balle ronde. Livraison assurée.
✆ **06 16 28 80 56**

58 - Cause retraite vend foin BR 120 x 120, récolte 2020 - 2021, sous abri, région Morvan (4504)
✆ **06 41 24 25 40**

69 - Vends carottes betteraves oignons P de T Monalisa en palox de 400 kg, excellente qualité. Prix très intéressant.
✆ **06 60 18 89 25**

69 - A vendre pommes différentes variétés : Jubilé, Chanteclerc, Choupette, Golden, Gala, Fuji, Granny ect...
✆ **06 37 13 42 89**

Fourrage

01 - Vends foin 40T dimension 70/120 bottes carrées département 01 secteur Villars les Dombes.
✆ **04 74 42 88 03 ou 06 87 02 46 58**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

tounet

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ **06 42 69 14 31**

Tourisme

07 - Vends quad marque Goès model iron 450 neuf 70 km 4500 euros
✆ **06 33 82 76 57**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia à partir de 1m80 + bois de chauffage chêne frêne charmille ; possibilité de livraison.
✆ **06 03 12 27 73**

18 - Vends foin, récolte 2021, 1ère et 2e coupe de très bonne qualité, paille, blé et orge. Livraison possible.
✆ **06 10 78 30 21**

39 - Vends et achète paille foin de qualité livraison assuré.
✆ **06 73 92 81 55**

57 - Vends foin 2021, 1ère et 2ème coupe, de prairies naturelles.
✆ **06 60 76 31 74**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ **04 74 00 30 70**

69 - Vends foin de prairies naturelles bottes rectangulaire 90/120/250 et rondes 150/120 livraison possible
✆ **06 81 37 89 46**

Propriété

84 - Vends dans le Vaucluse à 5 km d'Apt, vieille ferme entièrement à restaurer avec 3 000 m2 de terrain, prix 350 000 Đ
✆ **06 69 69 04 99**

Rech. expl. culture ou élevage. Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

69 - Vends vigne 0.4450 ha de Fleurie et 0.1450 ha. de Chiroubles (Cercillon). Mécanisable.
✆ **06 84 07 24 65**

Immobilier

68 - Vends ancienne ferme aménagée en 2 gites et 4 chambres d'hôtes, avec salle petits déjeuners, pouvant passer en auberge 35 couverts. Caveau pour la vente de produit + local de transformation. Logement de fonction 30 ares de verger mirabelle, poires williams. Très bien située en en Alsace massif des Vosges.
✆ **06 83 99 97 29**

Emploi

Offre

74 - Agri recrute ouvrier/es, porteur de projet, personnes responsables prod. légumes - fruits rouges label AB. Poste à pourvoir début 2022 sur Chainaz les Frasses. Salaire selon expérience.
✆ **06 24 87 28 37**

74 - Agri recrute personnes responsables élevage de poules - prod. oeufs label AB. Mise à dispo de terres agricoles certif. Ecocert. Poste à pourvoir début 2022 sur Chainaz les Frasses. Salaire selon expérience.
✆ **06 24 87 28 37**

69 - Cherche tailleur vignes expérience souhaitée salaire motivant
✆ **06 76 78 56 81**

71 - Recherche salarié viticole Vergisson, travaux manuels, labours, traitements, expérience, domaine Bio.
✆ **03 85 35 84 25**

89 - Recherche chauffeur plaine 250 ha, salaire motivant, selon profil, 5 kms de sens (4302)
✆ **06 62 06 30 39**

Divers

69 - Commune de Bessenay recherche producteurs divers et variés pour son marché de producteurs du vendredi de 16H à 19H.
✆ **06 87 89 48 97**

Mariage

01 - Homme, 50 ans, divorcé, ouvrier agricole dans l'Ain, souhaite rencontrer femme de 30 à 50 ans. Veuillez me contacter au
✆ **06 89 81 41 31**

42 - Monsieur 45 ans recherche dame pour relation sérieuse
✆ **06 59 57 55 22**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vends reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, génisses de l'année sevrées, TGS. (3803)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - EARL Breton vend 3 taureaux de 18 mois et veaux reproducteurs Charolais HBC de l'année avec qualités maternelles, de viande et de finesse.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 40 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3603)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel 06 74 69 62 41 Bertrand**

21 - Elevage 100 % IA depuis 40 ans, vends 12 taureaux HBC génotypés FN de 100 à 113, - AVEL de 105 à 113, - ALAIT de 105 à 113, - Ivemat de 105 à 124, - Ivemat des mères de 103 à 110, pères Guetta, Chablis, Gavroche, Lutti, Cluedo, Chabal. EARL du Mont Rond - Parisot Bruno et Vincent - 21210La MotteTernant (4508)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Vends veaux reproducteurs HBC, fils de Muscadet, RVS, IFNAIS 102, cessation d'activité année 2022. Elevage Moreau Patrick 21140 Flée (4502)
✆ **06 81 80 68 23 - 03 80 97 27 89**

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux 18 mois et veaux d'automne génétyquement SC et vêlage facile. GAEC Léchenault Frères (4510)
✆ **06 24 24 69 93**

42 - Vends PH vache au lait ou genisses prête Moyenne CL 8800kg
✆ **06 84 56 47 39**

42 - AV génisses 66 prêtes. CL. UPRA.logettes
✆ **06 25 04 20 29**

54 - Vends taureaux PH bonne origine et génétique. Gaec des Hirondelles 54115 Laœuf.
✆ **07 87 86 70 63**

58 - Réduction cheptel HBC cause santé, vends 10 vaches gestantes, 12 génisses de 2 ans, 25 mâles reproducteurs 1 et 2 ans dont 14 vêlages faciles, 12 SC et 18 génotypés, or. insémination. François Bouche - Cercy la Tour (3405)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres. GAEC Pellé G. et J. (4301)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

69 - Vends VL Prim Holstein en lait sanitaire OK logettes.
✆ **06 18 09 01 12**

71 - Vends 20 génisses charolaises gestantes, HBC ou non, FCO 8 et 4, TGS, terme 01-22. Ducert, Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends taureaux HBC, viande gabarit, vêlâges faciles. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4210)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends cause cessation TB taureaux repro HBC de 5, 4, 3, 2 ans, charolais IBR A, TGS. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends très bon taureau type viande, 6 ans, charolais.
✆ **06 70 36 42 34**

71 - Pension animaux, bovins, chevaux, gardiennage effectué.
✆ **06 89 29 57 21**

71 - Vends 40 trx HBC, repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

88 - Rech génisses ou broutards(castrés) de 8 mois à 2 ans certifiés bio race charolaise ou limousine.
✆ **06 08 61 13 46**

89 - Vends 10 taureaux charolais 18 mois HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (4503)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

26 - Vends bouc 2 ans race Rove pure race Cherche chiot pour ovins
✆ **06 37 12 04 20**

26 - Vends chevrettes nées fin oct, elev. Bio Saanen CL Capgènes lait 1000 TP33 TB36.
✆ **06 52 52 68 61**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toute catégorie paiement comptant
✆ **06 07 96 23 40**

42 - Vends 5 agnelles prêtes à saillir.
✆ **06 74 70 05 14**

58 - Vends 23 femelles Ile de France 1 an, - 8 brebis 2018 (4501)
✆ **06 59 03 30 19 - 03 86 58 04 12 HR**

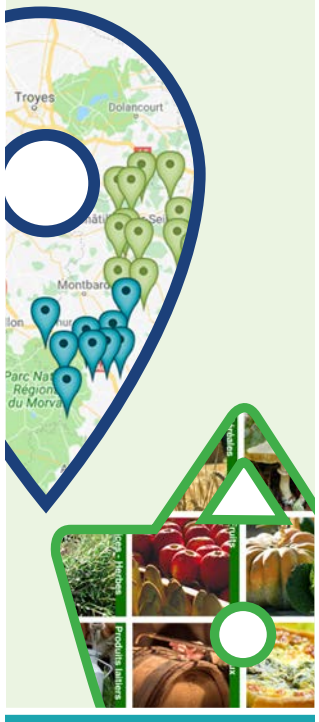
74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

42 - Vends porcs fermiers, Saint-Barthélémy-Lestra.
✆ **07 55 67 48 37**

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ **06 81 21 25 20**


Saveurs
papier • internet

saveurs.agribourgogne.fr

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

A. LOUOT

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 18, rue Dominique Ancemot 21120 IS SUR TILLE 803 864 172 RCS DIJON Le 28/09/2021, l'AGE des associés a décidé, à compter du 28/09/2021, de transférer le siège social du 18, rue Dominique Ancemot, 21120 IS SUR TILLE au 28, Grande Rue 21120 MARCILLY SUR TILLE et de remplacer la dénomination sociale A. LOUOT par DELTA FINANCE. En conséquence les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés. Pour avis

AL214631762

MATIERE ACTIVE

SARL au capital de 38 000 euros
Siège social
59, rue du Mont Cenis 75 018 PARIS
482 218 930 RCS PARIS

Par décision en date du 30/09/2021, la collectivité de associés a décidé de transférer le siège social de la Société au « 16, rue Joliet 21000 Dijon » à compter du 01/10/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Gérante : Mme Laurence BOULANGER, demeurant «16, rue Joliet 21000 Dijon»

La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Dijon

Pour avis,

AL214631891

MODIFICATION DE CAPITAL

SELARL Cabinet d'Avocats ORLHAC - PIALES

7 rue de la grange aux grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

MCVAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 450 200 euros
Siège social : 14 rue Magdeleine
21800 CRIMOLOIS
898 196 803 RCS DIJON

L'AGE du 08/09/2021 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 149 800 euros pour le porter à 600 000 euros par apports en numéraire. Les associés ont modifié les articles 6, 7 et 8 des statuts.

AL214631896

CHAMPOLLION -LARREY

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
ZAC Porte de Beaune
21 Rue Jean-François Champollion
21200 BEAUNE
803 540 756 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27/10/2021 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 19 000 euros par apports en numéraire. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 000 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 20 000 euros. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214631908

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF À L'ANNONCE PARUE LE 17 SEPTEMBRE 2021

Concernant le transfert de siège social de la société par actions simplifiée unipersonnelle ETANCHEITE 21, sise 6 rue Romelet 21600 LONGVIC, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 880 011 838.

Il a été écrit : Rue du Docteur Georges Chabot.

Il fallait lire : Rue du Professeur Georges Chabot.

Le reste de l'annonce est inchangé.

AL214631875

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me LORTHIOIS Notaire à CHALON SUR SAONE (Saône et Loire), CRPCEN 71046, le 12 novembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec avantages matrimoniaux entre Monsieur Henri Marie Joseph POUPON et Madame Florence Madeleine RECOUSSINE demeurant ensemble à DIJON (21000), 54, rue de Longvic.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile est élu à cet effet.

Pour insertion.

Le notaire

AL214631907

MODIFICATION DE STATUTS

AGRI CONSEIL 39

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DES BAS GAUTHIER

Siège social
Rue du Creux de Lavelle 21250 TICHEY
Société civile
au capital social de 96.704 €
R.C.S. DIJON n°434 471 314

Par décision du 16-09-2021, l'associé unique a décidé, rétroactivement à compter du 01-09-2021 :

- de réduire le capital social et de le fixer à 59.056 €,
- de nommer cogérant M. SUJOBERT Damien, demeurant : 8 Rue du Creux de Lavelle – 21250 TICHEY,
- de proroger la durée de la société jusqu'au 31-12-2070,

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis,

la gérance

AL214631361

CAROLE MINCEUR

SARL au capital de 8.000,00 euros
Siège social : 5, Allée Claude Jade
21000 DIJON
RCS DIJON 525 280 442

L'Associée unique par décisions du 31/10/2021, a décidé, à compter du même jour de :

- changer les activités de la société, lesquelles seront désormais :

Exploitation d'un organisme de formation dans les domaines suivants :

- Relatif aux activités d'un centre d'amincissement et anti-âge (soins du corps et du visage en dehors de toutes activités artisanales, négoce au détail de produits alimentaires diététiques et cosmétiques, et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'activité) ;
- Relatif à la création d'un centre d'amincissement et anti-âge ou d'un complément d'activité d'amincissement et anti-âge ;
- Négoce de matériels et de produits relatifs à l'amincissement et l'anti-âge ;
- Prestation de soins minceur et anti-âge.
- Modifier la dénomination en MY CUSTUM BEAUTY
- Mettre à jour les art. 2 et 3 des statuts.

Mention en sera faite au RCS de DIJON

AL214631848

ATON FRANCE

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 100 euros
Siège social
14 Rue de l'Eglise – 21460 VIEUX CHATEAU
511 887 820 RCS DIJON

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le 3 Novembre 2021, l'associé unique a décidé de modifier, à compter de ce jour, l'objet social de la société qui est désormais : Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ainsi que la fourniture de toutes prestations de services, conseils, études à des entreprises, la gestion de titres et généralement, toutes opérations de nature à favoriser le développement des différentes filiales de la société existantes ou à créer La prise de participation dans toutes sociétés.

AL214631880

BERTHIER TRUCKS SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 2.490.730 euros
Siège social : ZI Dijon Nord
21490 RUFFEY LES ECHIREY
RCS DIJON 891 292 849

Aux termes d'un PV du 12/11/2021 l'Associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :

- l'acquisition, la création, l'exploitation par bail ou autrement, de tout fonds de réparation de véhicules automobiles (véhicules légers ou poids lourds), de négoce de tous produits, matières, fournitures concernant l'automobile (véhicules légers ou poids lourds) et l'automobiliste en général ;
- l'activité de dépannage et remorquage de tous véhicules légers et poids lourds ;
- installation et contrôle de chronotachygraphes ;
- installation, inspections périodiques de chronotachygraphes numériques et analogiques ;
- installation et contrôle d'éthylotest antidémarrage;
- contrôle de limiteurs de vitesse numériques et analogiques, premier étalonnage ;
- téléchargement de données des cartes conducteurs et uev ;
- ainsi que toutes prestations pouvant se rattacher à ces activités ;
- vente de pièces détachées multimarques relatives à ces activités ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

AL214631903

FUSION

DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 6 278 980 euros Siège social : 2 route de Beaune – 21630 POMMARD 421 171 612 RCS DIJON AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET DE MODIFICATION DES DIRIGEANTS L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT réunie le 29 octobre 2021 a : - Approuvé le projet de fusion établi sous signature privée le 28 juin 2021, aux termes duquel la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POMMARDIERE, groupement foncier agricole au capital de 1 500 euros dont le siège social est fixé «la Pommardière» à POMMARD (21630) et qui est immatriculé sous le n°450 762 109 RCS DIJON, a fait apport, à titre de fusion, à la société DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT de la totalité de son actif évalué à un montant de 947 413 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à un montant de 709 269 euros, la valeur nette des apports ayant été retenue pour 238.140 euros, - Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 157 500 euros pour le porter de 6.278.980 euros à 6.436.480 euros, par la création de 31.500 parts sociales nouvelles de 5 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POMMARDIERE à raison de 315 parts sociales de la société DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT contre 1 part sociale de la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POMMARDIERE. La prime de fusion s'élève globalement à 80 640 euros. La fusion est devenue définitive le 29 octobre 2021 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POMMARDIERE du 29 octobre 2021 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT du 29 octobre 2021, la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POMMARDIERE se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion. La fusion a un effet rétroactif au 01/01/2021, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POMMARDIERE depuis le 01/01/2021 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT et considérées comme accomplies par la société DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT depuis le 01/01/2021. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 6 278 980 euros. Il est divisé en 1 255 796 parts sociales de 5 euros chacune, numérotées de 1 à 1 255 796. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 6 436 480 euros. Il est divisé en 1 287 296 parts sociales de 5 euros chacune, numérotées de 1 à 1 287 296. Pour avis La gérance

AL214631902

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MANDY KERLANN

Société à responsabilité limitée
au capital de 27.500 euros
Siège social : Château de Laborde
21200 MEURSANGES
449 589 514 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire du 01/01/2021 a pris acte de la démission de M. Hervé KERLANN de ses fonctions de gérant à compter de ce même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis.

AL214631834

SHOP TON PNEU

SARL au capital de 2 000 €
ZAE de la Boulouze 21110 FAUVERNEY
853818342 RCS DIJON

Aux termes du PV de l'AGO du 15/10/2021, Lyad AIT BELLAHCEN 11, rue Voltaire 21000 DIJON a été nommé en qualité de cogérant, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

AL214631881

TRANSPORTS MICHEL

SARL au capital de 96 000 euros. Siège social : Les Aigeottes, Route de Saint Julien, 21490 RUFFEY LES ECHIREY.331 212 209 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mme Charlotte BAILLY de démissionner de ses fonctions de cogérante à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis. La Gérance

AL214631893

NON DISSOLUTION

LANDRE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
de commissaires-priseurs judiciaires
au capital de 1 000 euros
Siège social
17 rue Buffon – 21140 SEMUR EN AUXOIS
883 285 918 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL214631906

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS

HORIZON IMMOBILIER, SARL au capital de 7 650 euros, siège social et de liquidation : 40 Rue des Buttes, 21000 DIJON, 449 417 153 RCS DIJON, AGE du 31/05/2021 à effet du 31 décembre 2009 : dissolution rétroactive de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, nomme liquidateur : Madame Emmanuelle MOUTRILLE (1 Impasse de Jouvence, 21000 DIJON) siège de liquidation : siège social. Pour avis

AL214631679

ELBE 21

Société civile immobilière au capital de 315 000 euros Siège social et Siège de liquidation: 23 rue Guynemer 21600 LONGVIC 450 798 327 RCS DIJON AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE L'AGE du 20/10/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Laurence GUENARD, demeurant 23 rue Guynemer 21600 LONGVIC, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 23 rue Guynemer 21600 LONGVIC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis Le Liquidateu

AL214631764

TAXI AUXOIS MORVAN

SARLU au capital de 1.000 €
Siège social au 2 rue de la Perdrix
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
RCS DIJON 752 593 400

AVIS DE TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Suivant décisions du 1er/11/2021, la société CREANCEY TAXI SERVICE, SAS au capital de 3.000 €, sise 2 Les Portes de Bourgogne 21320 CREANCEY, RCS DIJON 479 890 360, associée unique de la société TAXI AUXOIS MORVAN, a décidé la dissolution sans liquidation de la société TAXI AUXOIS MORVAN dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil. Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON (21).

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 03/07/1978, les créanciers de la Société TAXI AUXOIS MORVAN peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être formées devant le Tribunal de Commerce de DIJON (21) sis au 13 Bd Georges Clemenceau 21072 DIJON.

AL214631835

LRM

Par décision du 31/08/2021, les associés de la société LRM, SAS en liquidation au capital de 1 500 euros, Siège social : 8 rue Charles DULLIN, centre commercial Belvédère 21240 TALANT, RCS DIJON 827 733 981, ont décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Madame Régina MARCHAND, demeurant 8 rue du pré Closeau, 21310 BELLENEUVE, a été nommée comme Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8 Rue du pré Closeau, 21310 BELLENEUVE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis- Le liquidateur.

AL214631874

TRANSAC IMMO BOURGOGNE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 31/08/2021, l'associé unique de la société TRANSAC IMMO BOURGOGNE, Société par actions simplifiée au capital de 200 euros, Siège social : 14 rue du Lavoir, Hameau de Mercueil, 21210 LA MOTTE-TERNANT, RCS DIJON 848 200 481, a décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2021 et sa mise en liquidation. L'associé unique nomme en qualité de Liquidateur de la Société Monsieur Jacques CLERGEAUD, demeurant 14 rue du Lavoir, 21210 LA MOTTE TERNANT, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 14 Rue du Lavoir, Hameau de Mercueil, 21210 LA MOTTE-TERNANT, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis – le liquidateur.

AL214631888

TRANSAC IMMO BOURGOGNE

Par décision 31/08/2021, Monsieur Jacques CLERGEAUD, demeurant 14 rue du Lavoir, 21210 LA MOTTE TERNANT, associé unique, de la société TRANSAC IMMO BOURGOGNE, Société par actions simplifiée en liquidation, au capital de 200 euros, Siège social et siège de liquidation : 14 rue du Lavoir, Hameau de Mercueil, 21210 LA MOTTE-TERNANT, RCS DIJON 848 200 481, en sa qualité de Liquidateur, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis – le liquidateur.

AL214631887

SCI KINECENTRALE

Société civile immobilière
au capital de 1 400€
Siège social
4 Place Centrale – 21800 QUETIGNY
RCS DIJON 513 585 406

Une AGE du 02/10/2021 de la société SCI KINECENTRALE, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 02/10/2021, a constaté la fin des fonctions de gérants de M Claude Bernard SCHATZ et Mme Claudine Maire-Jeanne Renée SCHATZ née MORIZOT, a nommé liquidateur, M Claude Bernard SCHATZ (domicilié à : QUETIGNY, 91 rue des Charrières), et a fixé le siège de la liquidation à l'ancien siège social; les pièces et actes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON

Pour avis

AL214631889

AVIS DE PUBLICITE

Par décisions du 15 novembre 2021, ENTREPRISE DEMONGEOT, SAS, au capital de 648.000,00 euros, siège social sis au 12, Rue Cluj, ZI Nord, 21000 DIJON, RCS DIJON 778 189 951, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de FAUCHET, SAS au capital de 100.000,00 euros, siège social sis au 12, rue de Cluj, 21000 DIJON, RCS DIJON 334 456 753, à effet au 31 décembre 2021.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société FAUCHET au profit de la Société ENTREPRISE DEMONGEOT.

Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal de commerce de DIJON dans les 30 jours de la présente publication.

La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au RCS de DIJON s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis,

AL214631895

SCP David BELOU
Guillaume LORISSON –
Charles-Alban PRIEUR
Clémentine BAILLY –
Maude CLEON, Notaires associés,
Titulaires d'un Office Notarial
à Dijon
« Côte d'Or » 1 Place de L'Europe
–
Simone Veil Avec bureau permanent
à Genlis, 25 avenue de Sprendlingen

AVIS DE DISSOLUTION SCI JAMA

JAMA
Société civile au capital de 213.428,62 €
Siège social : 67 Rue des Godrans
21000 DIJON
R.C.S DIJON 421.732.314

Par AGE du 12/11/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à effet du même jour. Siège de la liquidation : DIJON (21000) 43 Avenue Victor Hugo. Liquidateur : Madame Marie-Anne HALFON (DIJON (21000) 43 Avenue Victor Hugo). Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. GERANCE : Madame Marie-Anne HALFON (DIJON (21000) 43 Avenue Victor Hugo).

Madame Marie-Anne HALFON

Liquidateur.

AL214631897

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : LE TORREFACTEUR QUETIGNOIS.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 5000 euros.

Siège social : Avenue de Bourgogne Centre Commercial Grand Quetigny, 21800 QUETIGNY.

814562047 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGE en date du 1 octobre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1 octobre 2021. Monsieur Cyrille BREYTON, demeurant 3C Route du Mont 70190 Montarlot les Rioz a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL214631901

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POMMARDIERE

Groupement foncier agricole au capital de 1 500 euros Siège social : «La Pommardière» – 21630 POMMARD 450 762 109 RCS DIJON AVIS DE DISSOLUTION Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2021, les associés de la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POMMARDIERE ont approuvé le projet de fusion établi sous signature privée le 28 juin 2021, et portant fusion par absorption de leur Société par la société DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT, société civile d'exploitation agricole au capital de 6.278.980 euros dont le siège social est fixé 2 route de Beaune à POMMARD (21630) et qui est immatriculée sous le n°421 171 612 RCS DIJON. L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POMMARDIERE, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT et les parts sociales émises en augmentation de son capital par la société DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT étant directement et individuellement remises aux associés de la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POMMARDIERE, à raison de 315 parts sociales de la société DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT pour 1 part sociale de la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POMMARDIERE. L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT du 29 octobre 2021 ayant approuvé le projet de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POMMARDIERE sont devenues effectives à cette date. Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214631904

DGT AUTOMOBILES

SAS en liquidation
au capital de 20 000 euros
Siège social et de liquidation
10 B Route de Domois
21160 PERRIGNY LES DIJON
890 458 599 RCS DIJON.

Aux termes d'une délibération du 30/09/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Alexis DARD, demeurant 10B Route de Domois 21160 PERRIGNY-LES-DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 10B Route de Domois 21160 PERRIGNY-LES-DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis. Le Liquidateur.

AL214631910

DGT AUTOMOBILES

SAS en liquidation
au capital de 20 000 euros
Siège social et de liquidation
10 B Route de Domois
21160 PERRIGNY LES DIJON
890 458 599 RCS DIJON

L'AGO réunie le 30/09/2021 au 10B Route de Domois 21160 PERRIGNY LES DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Alexis DARD, demeurant 10B Route de Domois 21160 PERRIGNY LES DIJON, de son mandat de liquidateur,

donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur.

AL214631909

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 21 octobre 2021

Dénomination sociale : ENTREPRISE RAFFIN

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Capital social : 2 000 euros

Siège social : 1216 Rue de Flammerans, 21130 AUXONNE

Objet social : Toutes activités de charpente, travaux de couverture, zinguerie, bardage, isolation, étanchéité, rabotage, traitement, séchage et tous travaux de transformation ou rénovation du bois ; conception et réalisation de projet en ossature bois ; installation de menuiserie en bois, PVC, aluminium, tous travaux de maçonnerie générale.

Durée de la Société : 99 ans

Gérance : Monsieur Kévin RAFFIN, demeurant 1216 Rue de Flammerans 21130 AUXONNE

Immatriculation au RCS de DIJON.

Pour avis

AL214631745

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 26/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : KIM OFFICE

Siège social : 18 rue Millotet, 21000 DIJON

Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis,

- la construction de tous biens immobiliers,

- l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Laurence KLEIN, dmt 35 rue du Havre 21000 DIJON

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL214631800

Maître François MARTIN
Notaire
14 Rue Pasteur
21000 DIJON

SOCIETE CIVILE IMMOBILIER «DTF21»

16 rue Saint Martin
DIJON (21000)

Suivant acte reçu par Maître François MARTIN, notaire à DIJON le 8 novembre 2021, il a été constitué la Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : DTF21

Forme : société civile immobilière

Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous et droits immobiliers et notamment, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires, exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société, et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Siège : 16 rue Saint Martin, à DIJON (21000),

Capital social : MILLE NEUF CENT EUROS (1.900,00 €) constitué d'apports en numéraire.

Gérants : Monsieur Burhan TEMEL, demeurant à DIJON (21000), 1, allée de la Source, et Madame Sandrine ROLLIN, demeurant à DIJON (21000), 16 rue Saint Martin.

Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément de l'unanimité de la collectivité des associés donné en la forme ordinaire.

Registre du Commerce : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Le notaire

AL214631878

TABLEAUX ELECTRIQUES CHAUME

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5, impasse Bel Air
21560 COUTERNON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COUTERNON du 08/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : TABLEAUX ELECTRIQUES CHAUME

Siège social : 5, impasse Bel Air 21560 COUTERNON

Objet social : Tableautier. Mise en service d'alarmes, vidéo surveillance, domotique et tous produits liés à l'électricité. Travaux électriques

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Baptiste CHAUME, demeurant 5, impasse Bel Air 21560 COUTERNON, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL214631879

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25/10/2021 à DAROIS (21121), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : GILLES SALEUR Siège social : 19 route de Troyes – 21121 DAROIS Objet social : L'entretien, la réparation mécanique, la carrosserie, la peinture et la restauration de tous véhicules automobiles, neufs et d'occasion, directement ou par sous-traitance ; Achat et vente de véhicules neufs et d'occasion et de tous accessoires et pièces détachées automobiles modernes et anciennes ; Conseil et assistance en matière de recherche, d'achat, de vente, d'expertise de véhicules et assistance du maître d'ouvrage en matière de restauration de véhicules. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, Capital social : 1 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Gilles SALEUR, demeurant 19 route de Troyes – 21121 DAROIS. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214631882

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BLAGNY SUR VINGEANNE du 20/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : PERRON F-NRJ

Siège : 18 rue de la Mairie, 21310 BLAGNY SUR VINGEANNE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 4 000 euros

Objet : l'exploitation d'installations de production d'électricité photovoltaïque

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur François PERRON, demeurant 18 rue de la Mairie, 21310 BLAGNY SUR VINGEANNE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS, Le Président

AL214631886

TRANS BANSHEE

Aux termes d'un acte SSP à LONGVIC du 27/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : TRANS BANSHEE

Siège : 28 bis, rue d'Ouges 21600 LONGVIC

Durée : 99 ans

Capital : 5 000 euros

Objet : la livraison de marchandises de moins de 3,5 tonnes

Agrément des cessions aux tiers

Président : Daouda CHERIF demeurant 28 bis, rue d'Ouges 21600 LONGVIC

Directeur général : Mamadou DIABY 5 e, rue des Rétisseys 21240 TALANT

RCS Dijon

AL214631890

SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS»
titulaire d'un Office Notarial à
DIJON (Côte d'Or)
1 Place de l'Europe
Simone Veil avec bureau permanent
à GENLIS (Côte d'Or)
25 Avenue de Sprendlingen

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Guillaume LORISSON notaire à DIJON, le 12 novembre 2021 a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, la sté dénommée « N.A.M » Société civile au capital de 1.000€ composé exclusivement d'apport en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la vente, la remise en jouissance gratuite ou à titre onéreux de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Siège : FONTAINE-LES-DIJON 10 rue du Peuplier ; Mme Alexandra MARTEL née BOURCIER dmt à FONTAINE-LES-DIJON 10 rue du Peuplier, a été nommée gérante. Agrément préalable nécessaire à toutes cession ou transmission, sauf celles par décès.

Pour avis.

Me Guillaume LORISSON

AL214631905

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

CHR BOISSONS

Société par actions simplifiée
au capital de 132 800 euros
Siège social : 31 RUE DE CAQUERET,
58300 DECIZE
400 674 875 RCS NEVERS

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 27 juillet 2021, il résulte que : L'associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Paul COUSSEMENT de son mandat de Directeur Général de la Société décide de ne pas pourvoir à son remplacement. POUR AVIS. Le Président

AL584631802

➜ SUCCESSION

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :

Suite au décès survenu à NEVERS (58000) le 14 septembre 2018 de Madame Mireille, Marguerite, Francisca GUILLERM, née à NEVERS (58000) le 10 janvier 1957, célibataire, demeurant à NEVERS (58000) 12 rue Henri Dunant, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, a été chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.

Pour avis

AL584631815

➜ NOMINATION

LES ATELIERS DU CHENE

Société par actions simplifiée
au capital de 162.000 euros
Siège social
9 route d'Avallon
58140 SAINT-MARTIN-DU-PUY
335 130 951 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération de l'AG0 du 30/09/2021, la Ste BLACK OAK, SAS au capital de 4.617.830 €, RCS NEVERS 502 849 284, siège à MURLIN (58700) Le Bourg, a été nommée en qualité de Présidente, sans limitation de durée, en remplacement de la Ste GREEN OAK, démissionnaire.

AL584631808

TONNELLERIE BERTHOMIEU/ ERMITAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 575.000 euros
Siège social
Rue des Merrains
Parc d'Activités des Bertranges
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
392 569 737 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération de l'AGO du 30/09/2021, la Ste BLACK OAK, SAS au capital de 4.617.830 €, RCS NEVERS 502 849 284, siège à MURLIN (58) Le Bourg, a été nommée en qualité de Présidente, sans limitation de durée, en remplacement de la Ste GREEN OAK, démissionnaire.

AL584631809

NIEVRE MERRAIN

Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 euros
Siège social
Le Bourg – 58700 MURLIN
417 690 989 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération de l'AGO du 30/09/2021, la Ste BLACK OAK, SAS au capital de 4.617.830 €, RCS NEVERS 502 849 284, siège à MURLIN (58700) Le Bourg, a été nommée en qualité de Présidente, sans limitation de durée, en remplacement de la Ste GREEN OAK, démissionnaire.

AL584631810

TECHNOAK

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social
Le Bourg – 58700 MURLIN
819 403 882 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision du 30/09/2021, les mandats de la Ste ATRIOM, Commissaire aux Comptes titulaire, et de M. Jérôme GIANNETI, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'associée unique a décidé de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

AL584631811

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LE CLAIRE

SCI au capital de 100 €
57 avenue de Villiers 75017 Paris
904 057 395 RCS PARIS

Le 05.11.2021, les associés ont transféré le siège social au 3 rue de la Basilique 58000 Nevers ; objet : l'acquisition, l'exploitation et la rénovation par bail ou autrement, la cession éventuelle de tous immeubles et droits immobiliers ; durée : 99ans.Radiation RCS de Paris et immatriculation RCS de Nevers

AL584631816

Société d'Avocats
MARTIN – LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

LES PAVILLONS DU CENTRE

SARL au capital de 16.000 euros
Siège social : 9 rue de la Robarderie
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
331 023 283 RCS NEVERS

L'assemblée générale mixte du 22 septembre 2021 a décidé de transférer le siège social de 9 rue de la Robarderie - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE au 54-56 rue Saint Agnan – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.

Pour avis, le gérant

S. PAURON

AL584631822

MEDULL'R

SASU au capital de 1.000€
Siège social : 7 Rue Louis Armstrong,
63200 Riom
889 122 578 RCS de Clermont-Ferrand

En date du 05/11/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 1 Ter rue des Valettes, 58300 Saint-Léger-des-Vignes, à compter du 15/11/2021.Président : M. MULLER David, demeurant 1 Ter rue des Valettes, 58300 Saint-Léger-des-Vignes.Radiation au RCS de Clermont-Ferrand et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL584631826

➜ CONVOCATION

C.A.PRO.GA. LA MEUNIERE

190 bis rue Paul Doumer
45200 MONTARGIS

ANNULE ET REMPLACE L'ANNONCE PUBLIEE PRECEDEMMENT

ASSEMBLEES de SECTION des ASSOCIES COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra aux lieux et heures ci-dessous désignés :

- Mardi 30 Novembre 2021 à 9 heures
Section GIEN/NOGENT
et MONTCRESSON/CHATILLON
Salle Polyvalente de LA BUSSIERE
- Mardi 30 Novembre 2021 à 15 heures
Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD
Salle Polyvalente de DOUCHY
- Mercredi 1er Décembre 2021 à 9 heures
Section LADON/CORBEILLES/LORRIS
et ST FIRMIN/GONDREVILLE
Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD
- Mercredi 1er Décembre 2021 à 15 heures
Section COURTENAY/PIFFONDS
et LA SELLE/CHEVANNES
Salle Polyvalente de CHANTECOQ
précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **Mardi 7 Décembre 2021.**

Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation, des comptes annuels et des comptes consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées. Ils ont également la faculté de les consulter au Siège de la Coopérative ainsi que le document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative.

Les documents adressés par l'EARL LA VALOTTE à l'appui de son recours porté à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le même délai au Siège de la Coopérative.

ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS

Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le **Mercredi 1er Décembre 2021** à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **Mardi 7 Décembre 2021.**

Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion au siège de la Coopérative, des comptes annuels et des comptes consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.

Les documents adressés par l'EARL LA VALOTTE à l'appui de son recours porté à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le même délai au Siège de la Coopérative.

ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire le **Mardi 7 Décembre 2021** à 8h30, Espace Jean Vilar à AMILLY.

Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2020/2021, clos le 30 juin 2021,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Quitus au Conseil d'Administration,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Départ d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
11. Election d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
12. Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes et de son suppléant,
13. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
14. Fixation du budget formation des administrateurs,
15. Constatation du montant du capital social,
16. Recours de l'EARL LA VALOTTE à l'encontre de la décision d'exclusion en date du 28 avril 2021,
17. Pouvoirs.

Le Président du Conseil d'Administration,

J-M. BILLAULT

AL584631824

➜ MODIFICATION DE STATUTS

FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE

SAS au capital de 73.444.960 €
5, rue Pierre Timbaud 58600 GARCHIZY
350 693 586 RCS NEVERS

Suivant acte en date du 15/11/2021, il a été décidé d'ajouter l'activité de garantie auprès des sociétés du Groupe et de modifier l'objet social comme suit : (...) toutes opérations de garanties notamment cautionnement, avals ou engagements quelconques et toutes suretés, réalisées exclusivement au profit de sociétés ou groupements de sociétés en France appartenant au même groupe auquel appartient la société.

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis

AL584631832

➜ CESSION

SCP BOMBERAULT-
LABROUSSE-CASSIER
Notaires associés
31, rue Cambournac
18700 Aubigny-sur-Nère

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte de Maître Jonathan CASSIER, le 2 novembre 2021, enregistré à BOURGES, le 04/11/2021 Dossier 2021 44410 ref 2021 N 955 a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Brigitte Marguerite George LESCURE,Vve André POUILLART née à BAGNEUX(92), le 26/08/1954 commerçante, dmt à NEUVY-SUR-LOIRE (58450) 1, place de la Mairie.

A :

La SNC HERPIN, dont le siège est à NEUVY-SUR-LOIRE (58450) 1 place de la Paix, identifiée au SIREN n°794275826 et immatriculée au RCS NEVERS.

Un fonds de commerce de CAFE-BAR-HOTEL-RESTAURANT -SALLE DE JEUX-GERANCE D'UN DEBIT DE TABAC sis à NEUVY SUR LOIRE (58450) Place de la Mairie, sous le nom commercial «Le Commerce», et pour lequel il est immatriculé au RCS de NEVERS, N° 432461614.

Propriété :02/11/2021

Entrée en jouissance : Rétroactive au 01/11/2021

Prix principal : 185.000 euros s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 161.488,20 euros

- au matériel pour 23.511,80 euros

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale prévues par la loi, au siège de la SCP JACOB, notaires associés 14, rue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE COURS SUR LOIRE où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

AL584631807

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

V.A.R.V.

Société en Nom Collectif
au capital de 8000 Euros
Siège social
33 Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES-VAUZELLES
414871772 R.C.S. NEVERS

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 23 septembre 2021 :

Madame MENDES ANA MAKIESSE, demeurant à NEVERS (58000) 15 RUE RENE DESCARTES a été nommée cogérante de la société, à compter du 1er octobre 2021.

Pour avis,

AL584631831

COSNE

Société en Nom Collectif
au capital de 1000 Euros
Siège social
rue Henri Dunant
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
801649526 R.C.S. NEVERS

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 27 septembre 2021 :

Madame PREVOT AUDREY, demeurant à MARZY (58180) 98 AVENUE DU CHASNAY a été nommée cogérante de la société, à compter du 1er octobre 2021.

Pour avis,

AL584631836

➜ NON DISSOLUTION

T.E.V.L

SARL au capital de 9000 €
Siège social
ROUTE DES ECOLES, LD CHIVRES
58210 Courcelles
824 467 682 RCS de Nevers

L'assemblée générale du 30/09/2021 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Nevers

AL584631805

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CENTRE FLEXIBLES HYDRAULIQUES

SAS au capital de 15000€ Siège social : ZI de Villemenant avenue Paquebot France 58130 Guerigny 842 269 011 RCS Nevers L'AGE du 25/06/2021, a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital. Dépôt au RCS de Nevers

AL584631781

SCI RW DES AMOGNES

SCI au capital de 2300€, Les Broussailles,

safer Bourgogne Franche-Comté — ➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de MONTREUILLON: ZONE RNU

3 ha 53 a 16 ca

- Champ commeau: E-127-128 - Les champs diot: C-315-320 - Les champs mathe: C-309-311

Cmne de NEVERS: ZONE N

28 a 21 ca

- Le vernais: AT-10-24

Cmne de OUROUX-EN-MORVAN: ZONE N

95 a 25 ca

- Bois de la ramee: BC-21 - Les rezes: BH-30

Cmne de SAINT-ELOI: ZONE N

4 a 56 ca

- Les marolles: AM-31[602]

DORNECY (58) - Terre

Fonds occupé

51 a 63 ca - Les bidaux: A-577-578-648[563]

Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 06/12/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584631833

58400 Mesves Sur Loire, 451 190 508 RCS Nevers. L'AGE a décidé, le 6/11/2021, la dissolution anticipée de la société, au 6/11/2021, désigné liquidateur Mr ROZIER François, 2 route de paris, 58400 CHAULGNES et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Nevers

AL584631803

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

RENOV'VINTAGE

SARL en liquidation au capital de 7.500 €
Siège de liquidation : 41 route de Busserolles
58180 MARZY
449 959 501 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 23 octobre 2021 au siège de liquidation a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Jean-Marc BURLIN, dt 41 route de Busserolles – 58180 MARZY, de son mandat de liquidateur.

Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, J-M. BURLIN

AL584631823

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC CHAUFOURNIER
Marciges - 58700 MONTENOISON
Au capital de 229 893,12 euros
R.C.S. Nevers - N° 412 388 936

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2021, les associés ont décidé la dissolution du GAEC CHAUFOURNIER au 31 octobre 2021.

Messieurs CHAUFOURNIER Joël et Pierre sont nommés liquidateurs. Le siège de liquidation est fixé à Marciges - 58700 Montenoison. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : Marciges - 58700 MONTENOISON

L'acte de dissolution sera communiqué à la Formation Spécialisée GAEC de la CDOA. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Les liquidateurs

AL584631827

SCI MADELINE

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 29.618,98 euros
Siège de liquidation : 17 Forgeneuve
58660 COULANGES LES NEVERS
377 493 119 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

Le 28 octobre 2021, l'associée unique a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société, donné à Mme Isabelle AMAR, liquidateur demeurant 19 rue des Lys – 91540 MENNECY, quitus de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, I. AMAR

AL584631828

STEEL INOX METAL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 9 000 €
Siège social : La Copine
58300 CHAMPVERT
481 867 497 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 03/11/2021, l'Associée Unique la société MECANIQUE GAGNARD PRECISION (399 175 447 RCS NEVERS) a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.

Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de la présente publication.

Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NEVERS.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL584631829

DE CASTRO CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 81, rue Roland Brouard
58600 GARCHIZY
804 273 936 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 09/11/2021, l'Associée Unique la société CONSTRUCTIONS JEAN DE CASTRO (818 841 736 RCS NEVERS) a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.

Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de la présente publication.

Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NEVERS.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL584631830

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

SCI MACO

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1.600 euros
Siège de liquidation
12 rue du Marquis d'Ancre
58300 DECIZE
488 330 713 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 09 octobre 2021 a décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société. M. Olivier ROUSSAT dt 12 rue du Marquis d'Ancre – 58300 DECIZE a été désigné liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social où devront être notifiés la correspondance et les actes relatifs à la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL584631834

➜ AVIS DE CONSTITUTION

ALPHA EXPERTS

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 02/11/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes: DÉNOMINATION : J GRALHIEN. SIÈGE SOCIAL : 1 Impasse du Commandant Barat, 58000 – NEVERS. OBJET : L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous immeubles et biens immobiliers. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 1 000 euros. GÉRANCE : Madame Justine GRALHIEN, demeurant 1 Impasse du Commandant Barat, 58000 – NEVERS. AGRÉMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL584631804

Etude de Maître Thibaut MARIE
Notaire associé à NEVERS
(58000)
1 Rue Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 17 septembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : IMMO MCM.

Le siège social est fixé à : NEVERS (58000), 7 rue de Marzy.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les apports sont des apports en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Marie-Christine DUMONT née LAMBERT, demeurant à NEVERS (58000), 7 rue de Marzy.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

Le notaire.

AL584631806

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à NEVERS du 04/11/2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Sigle : LE BOSPHORE

Dénomination : LE BOSPHORE

Siège : 53 Avenue du Général de Gaulle, 58000 NEVERS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Capital : 1 000 euros

Objet : Restauration rapide sur place et à emporter

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Hekim YILDIZ, demeurant 10 rue Père de Foucauld, 58000 NEVERS

Directeur général : Murat ENGUL, demeurant 23 rue Chateaubriand 35270 COMBOURG

Directeur Général : Selvi YILDIZ, demeurant 10 rue Père de Foucauld 58000 NEVERS

POUR AVIS Le Président

AL584631812

AVI DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/09/2021 il a été constitué une SCI dénommée: L'AUTRE CHAPELLE

Siège social: 5 place de bethleem 58500 CLAMECY

Capital: 1.200 €

Objet: La propriété, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration et

l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers

détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir

propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, et de tous biens et

droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits

immobiliers en question.

Gérant: M. LEVY Boris 1 Rue DE LA NOUE 93170 BAGNOLET

Cession des parts sociales : Entre associés les parts sont librement cessibles et transmissibles. Dans tous les autres cas, y compris quand les cessions interviennent au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant, quelles que soient la cause et la nature de la mutation, volontaire ou forcée, à titre gratuit ou à titre onéreux, un agrément est nécessaire

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL584631814

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY, 22, avenue du champ de foire, le 11 novembre 2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI SIMON ET FLORINE

Forme : Société civile immobilière

Capital social : 1.200,00 € par apport en numéraire

Siège social : LORMES (58140) – 9 avenue du 8 mai 1945.

Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années

Gérance : Monsieur Simon Jean Yves **GIRAULT**, demeurant à ANDRYES (89480), 2, rue Gasseaux,

Cession de parts sociales – agrément : libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58000).

Pour Avis,

Maître Sophie KOWAL.

AL584631817

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY, 22, avenue du champ de foire, le 11 novembre 2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SARL GARAGE GIRAULT

Forme : société à responsabilité limitée à associé unique

Capital social : vingt mille euros (20 000,00 €) par apport en numéraire

Siège social : LORMES (58140), 9 avenue du 8 mai 1945

Objet : Activités liées à l'exploitation d'un garage automobile : mécanique automobile, achat, vente et réparations de véhicules neufs et d'occasion

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

RCS : NEVERS (58000)

Associé : Simon Jean Yves **GIRAULT**, demeurant à ANDRYES (89480), 2, rue Gasseaux,

Gérant : La gérance de la société est assurée sans limitation de durée par l'associé unique.

Cession de parts : en cas de pluralité d'associés les parts sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants.

Pour AVIS

Me Sophie KOWAL

AL584631818

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 12/11/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AB GROUPE IMMO

Sigle : A.B.G.I.

Objet social : La société a pour objet en France, dans les départements et Territoires d'Outre-mer et à l'étranger, l'activité d'agence immobilière, de transactions de biens immobiliers, de parts de sociétés civiles immobilières, de parts de sociétés commerciales ou de fonds de commerces. La création, l'acquisition et l'exploitation de tout autres fonds ou établissements de même nature.

Siège social : 2 Avenue Colbert, 58000 NEVERS

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Président : Madame DE OLIVEIRA MARQUES ANA PAULA, demeurant 68 Rue des Gravières, 58320 POUGUES-LES-EAUX

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise a l'agrément de la collectivité des associés.

AL584631819

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/08/2021 il a été constitué une Société civile dénommée:

YANNAT

Siège social: 69 rue des gravières 58320 POUGUES LES EAUX

Capital: 1.000 €

Objet: Acquisition, gestion de biens immobiliers

Gérant: M. FEREC Yann 69 Rue des Gravières 58320 POUGUES LES EAUX

Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et à destination de leurs ascendants ou descendants. Elles ne peuvent être transmises aux tiers qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL584631820

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LA CONCIERGERIE D'EMILIE

Forme sociale : SAS à associé unique

Capital social : 1 000 €

Siège social : 15, Impasse de la Bagatelle – 58000 NEVERS

Objet social : Tous services de conciergerie

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mme Emilie COLOMBAT dt à NEVERS (58) – 15, Impasse de la Bagatelle

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL584631835

YONNE

➜ DÉMISSION

MATERIEL AGRICOLE DU TONNERROIS

Société par actions simplifiée
au capital de 62 480 €
Siège social : Route de troyes
89600 SAINT FLORENTIN
325 382 364 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions du 29 octobre 2021,

- M Christophe DEPUSSAY demeurant 634 rue du Couasnon – 45160 OLIVET a été nommé Président en remplacement de la société HOLDING CICHY, démissionnaire, à compter du 1er novembre 2021,

- il a été pris acte de la démission de Messieurs Bernard et Brice CICHY de leur mandat respectif de Directeur Général et de la démission de Mme Sophie CICHY de son mandat de Directeur Général Délégué à compter du 1er novembre 2021.

Pour avis,

Le Président,

AL894631827

➜ SUCCESSION

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 18 septembre 1984, M. Pasquale ALFANO, retraité, demeurant à AVALLON (89200) 11 rue des Fusains, né à SANTA MARINA, (ITALIE) le 28 mai 1935, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AVALLON (89200) (FRANCE), le 26 juillet 2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 8 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

Pour avis

Le notaire

AL894631822

➜ NOMINATION

MODIFICATION DE DIRIGEANT

LIGNISENSU
Société par actions simplifiée
au capital de 30.000 euros
Siège social : 4 Rue de Vieux Poux
89110 ST MAURICE THIZOUAILLE
518 853 999 RCS SENSS

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 octobre 2021, il résulte que Monsieur Sébastien RAOUT, demeurant 3 Rochy Dicy - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE a été nommé, à compter du 26 octobre 2021, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean-Pierre RAOUT, démissionnaire ;

POUR AVIS,

Le Président

AL894631819

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

MAISON HULOTTE

SARL au capital de 1 150 000 €
Siège social : 53-55, boulevard du Mail
89100 SENS
902 096 213 RCS SENS

Le 02/11/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de SENS (89100), 53-55 boulevard du Mail, à AMBOISE (37400), 14 rue de la Concorde, à compter de ce jour. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de Tours.

AL894631805

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ECOLLANT

SAS au capital de 72.630 €
Siège social
9 Place du Maréchal Leclerc
89000 AUXERRE
879258218 RCS d'Auxerre

Transfert de siège social

Aux termes de l'AGM du 04/11/2021, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à Pôle Environnemental - Avenue des Plaines de l'Yonne, 89000 AUXERRE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquences. Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL894631825

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : SARL BRASSERIE DES BORDS DE L'YONNE. Forme : SARL. Siège social : 60 Rue GUYNEMER, 89000 AUXERRE. 520589987 RCS d'Auxerre Aux termes de l'AGE en date du 29 septembre 2021, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 10800 euros à 148500 euros. L'article 7 Capital social sera modifié en conséquence.. Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL894631850

GAEC DE L'INSTANT NATURE

GAEC au capital minimum de 2250 €
Siège social : 2 ZA de la fosse a la vernière
89100 NAILLY RCS SENS 822111118

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 29/07/2021 , il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 2250 € à 3000 € à compter du 01/10/2021 ajout d'un gérant Monsieur Charlet Alexandre 2 Za de la fosse a la vernière,89100 Nailly . Modification au RCS de SENS.

AL894631851

BOULANGERIE DUMAS

Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros
porté à 200 000 euros
Siège social
7 Place des Fontaines, 89600 ST FLORENTIN
798 096 152 RCS AUXERRE

L'AGE réunie en date du 15 Octobre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 125 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200 000 euros)

Pour avis,

La Gérance

AL894631905

EARL SEGAERT-YROUERRE

EARL au capital de 728 000,00 €
Siège social
10 rue de la Cour du Château
89700 YROUERRE
800 234 262 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2021 a décidé de réduire le capital social de 364 000 €, ce qui le ramène à 364 000 €. Pour avis, la gérance.

AL894631910

➜ CONVOCATION

C.A.PRO.GA. LA MEUNIERE

190 bis rue Paul Doumer
45200 MONTARGIS

ANNULE ET REMPLACE L'ANNONCE PUBLIEE PRECEDEMMENT

ASSEMBLEES de SECTION des ASSOCIES COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra aux lieux et heures ci-dessous désignés :

- Mardi 30 Novembre 2021 à 9 heures
Section GIEN/NOGENT
et MONTCRESSON/CHATILLON
Salle Polyvalente de LA BUSSIERE

- Mardi 30 Novembre 2021 à 15 heures
Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD
Salle Polyvalente de DOUCHY

- Mercredi 1er Décembre 2021 à 9 heures
Section LADON/CORBEILLES/LORRIS
et ST FIRMIN/GONDREVILLE
Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD

- Mercredi 1er Décembre 2021 à 15 heures
Section COURTENAY/PIFFONDS
et LA SELLE/CHEVANNES
Salle Polyvalente de CHANTECOQ

précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **Mardi 7 Décembre 2021.**

Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation, des comptes annuels et des comptes consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées. Ils ont également la faculté de les consulter au Siège de la Coopérative ainsi que le document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative.

Les documents adressés par l'EARL LA VALOTTE à l'appui de son recours porté à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le même délai au Siège de la Coopérative.

ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS

Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le **Mercredi 1er Décembre 2021** à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **Mardi 7 Décembre 2021.**

Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion au siège de la Coopérative, des comptes annuels et des comptes consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.

Les documents adressés par l'EARL LA VALOTTE à l'appui de son recours porté à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le même délai au Siège de la Coopérative.

ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire le **Mardi 7 Décembre 2021** à 8h30, Espace Jean Vilar à AMILLY.

Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2020/2021, clos le 30 juin 2021,

2. Rapport sur la gestion du groupe,

3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,

4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,

5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,

6. Approbation de ces comptes et conventions,

7. Quitus au Conseil d'Administration,

8. Répartition et affectation du résultat,

9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,

10. Départ d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,

11. Election d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,

12. Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes et de son suppléant,

13. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,

14. Fixation du budget formation des administrateurs,

15. Constatation du montant du capital social,

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 04/10/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/11/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS BOIS MENUISERIE CHARPENTE TOITURE** 13 route des Bois de Bèze 89480 Lucy-sur-Yonne. RCS Auxerre 441058484. CIP 4140.

AL894631840

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/11/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique CATALIZ INTERNATIONAL** 5 rue de la Vachère 89200 Avallon. RCS Auxerre 533059614. CIP 4105.

AL894631841

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/11/2021 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS IS Ô COURANT** 5 rue des Compagnons 89290 CHAMPS SUR YONNE (Travaux électricité générale). RCS Auxerre 817919301. CIP 4490. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL894631842

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/11/2021 modifiant et prolongeant de deux ans le plan de redressement de la **Sàrl HMD** 55 avenue Félix Faure 69003 LYON (Travail temporaire). RCS Auxerre 483247334. CIP 3676.

AL894631843

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/11/2021 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl EXPLOITATION FORESTIERE DE LA BRUYERE** 15 rue des Bruyères La Chaussée 89360 Butteaux (exploitation forestière). RCS Auxerre 490953817. CIP 4501. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894631844

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/11/2021 ouvrant une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de **Monsieur Rida BOUDZAT** 26 A rue d'Auxerre 89470 Monéteau (débroussaillage et tonte). RCS Auxerre 837728575. CIP 4502. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894631845

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/11/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **SAS LA PENICHE D'AUXERRE** quai de la République 89000 Auxerre (café, bar). RCS Auxerre 819915034. CIP 4503. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894631846

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/11/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl SARL LES BOULANGERIES DE GERMIGNY** 9 route de Saint Florentin 89600 Germigny (boulangerie pâtisserie). RCS Auxerre 414049619. CIP 4504. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894631847

Jugement du Tribunal de Commerce de Vienne en date du 02/11/2021 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la **Sàrl CAP SUD FRANCE**, établissements secondaires dans le ressort : Lieu-Dit la Tuilerie Cassan 1 42 route d'Auxerre 89230 Pontigny ; Les Grandes Rayes 89520 Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe ; la Michotterie lieu dit le Crot des Chats la Michotterie 89480 Étais-la-Sauvin ; 4 route de Varennes Champs Folliot 89660 Merry-sur-Yonne ; lieu dit les Fontenottes Taingy 89560 Les Hauts de Forterre ; 4 rue Paul Desjardins 89230 Pontigny ; Lieu dit chemin de Coulanges Taingy 89560 Les Hauts de Forterre ; lieu dit le Moulin Barjot 89520 Lainsecq ; Oppeneau 3 lieu dit les Fourneaux 89310 Sainte-Vertu ; lieu dit Cury Chastenay 89560 Ouanne ; Lieu-Dit La porte d'en haut chemin du Tuyau des fontaines 89580 Coulanges la Vineuse ; lieu dit les Pitrios 89310 Sainte-Vertu ; lieu dit Derrière Molesmes 89560 Les Hauts de Forterre ; lieu dit les Fourneaux 89310 Ste Vertu (production d'une centrale photovoltaïque), RCS VIENNE 531.757.029. Date de cessation des paiements : 12/10/2021. Administrateurs judiciaires : la SELARL AJ UP, représentée par Me Eric ETIENNE-MARTIN 12 rue Louis Braille 42000 Saint-Étienne et la SCP ABITBOL & ROUSSELET, représentée par Me Frédéric ABITBOL 38 avenue Hoche 75008 Paris, avec pour mission d'assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : Selarl ALLIANCE MJ représentée par Maîtres Cédric CUINET et Véronique PEY-HARVEY 1 rue du Musée 38200 Vienne ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894631848

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/11/2021 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession totale de la **SAS QAPE** Immeuble Burovert Za les hâtes du Vernoy 89130 TOUCY (intermédiation d'assurance). RCS Auxerre 819502154. CIP 4494. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL894631849

16. Recours de l'EARL LA VALOTTE à l'encontre de la décision d'exclusion en date du 28 avril 2021,

17. Pouvoirs.

Le Président du Conseil d'Administration,

J-M. BILLAULT

AL894631838

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Châtel-Censoir

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Du 6 décembre 2021 à 9h00 au 21 décembre 2021 à 17h00

Par arrêté du 15/11/2021, Monsieur le Maire de Châtel-Censoir a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du 06 décembre 2021 au 21 décembre 2021 à 17h00 sur le projet de zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial de la commune de Châtel-Censoir.

A cet effet, Jean Pierre BILLARD, chef technicien du ministère de l'Agriculture, a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie, 1 place Aristide Briand – 89660 CHATEL-CENSOIR pendant la durée de l'enquête du 6 décembre 2021 au 21 décembre 2021 inclus soit 16 jours aux heures d'ouverture de la Mairie : les lundis de 9h00 à 12h00, les mardis, mercredis, jeudis, vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le 06 décembre 2021 de 9h 00 à 12h 00 et les 16 décembre et 21 décembre 2021 de 14h 00 à 17h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie. Le public pourra, pendant la durée de l'enquête, transmettre ses observations par mail à secretariat@chatel-censoir.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Châtel-Censoir dès la publication du présent avis. Il sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de Châtel-Censoir à l'adresse suivante www.chatel-censoir.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie de Châtel-Censoir et sur le site internet de la commune pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de zonage d'assainissement de la commune.

Le Maire, Olivier MAGUET

AL894631900

➜ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Mme Alicia BONY 6 Rue Saint-Martin, 89800 LIGNORELLES, née le 09/05/1992 à AUXERRE (89) dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : REY.

AL894631908

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SCI BERTRAND -CHARPENTIER

au capital de 762.25 €
Rue Basse
89350 VILLENEUVE LES GENETS
351 656 830 RCS AUXERRE

Avis de modifications

Aux termes d'une AGE en date du 15/10/2021, les associés ont décidé

- de transférer le siège social à Lieu-dit les Gouts - 89170 SAINT MARTIN DES CHAMPS, l'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

- de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination SCI BERTRAND-BERTRAND, l'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

Mentions seront portées au RCS d'Auxerre.

AL894631824

SCEA DOMAINE DES CRAIES

Société civile au capital de 182 938,82 euros
Siège social
6 rue Saint-Martin 89800 LIGNORELLES
392 190 096 RCS AUXERRE

AUGMENTATION KS

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2021, la collectivité des associés a pris les décisions suivantes : - Réduction du capital de 2 938,82 €, puis augmentation de 46 260 € pour le porter à 226 260 €. - Prorogation de la durée de la société de 77 ans, soit jusqu'au 05 septembre 2120. Ces décisions prennent effet à compter du 29 octobre 2021.

Pour avis, la gérance.

AL894631829

S.J.B.
Société d'Avocats

GARREAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social
2 Rue de l'Horloge, 89000 AUXERRE
425 820 115 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 septembre 2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 10 novembre 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 66 500 euros, pour être ramené de 200 000 euros à 133 500 euros par voie de rachat et annulation de 133 parts sociales appartenant à certains associés. L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé et réalisé une augmentation du capital social de 66 500 euros par incorporation de réserves, ce qui a pour effet de porter le capital social à la somme de 200 000 euros. Aux termes de cette même Assemblée Générale Extraordinaire, les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 200 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Monsieur Jérôme GARREAU, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jérôme GARREAU demeurant 2 Rue de la Tour Gaillarde 89000 AUXERRE L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente d'articles de textiles, d'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL894631831

SELARL VETERINAIRE DES BEAUROY

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 1.000€
Siège social
21 bis rue Faubourg Dilo
89600 Saint-Florentin
519 341 051 RCS AUXERRE

1. Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 5.11.2021, il a été décidé la transformation de la société SELARL VETERINAIRE DES BEAUROY en société par actions simplifiée, sans création d'une personne morale nouvelle et avec adoption de nouveaux statuts. Ces décisions prenant effet à la date de leur adoption entrainent les publications suivantes :

Forme :

Ancienne mention : société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Nouvelle mention : société par actions simplifiée

Dénomination sociale :

Ancienne mention : SELARL Vétérinaire des Beauroy

Nouvelle mention : SAS Clinique Vétérinaire des Beauroy

Capital

Ancienne mention : le capital social est fixé à 1.000 euros. Il est divisé en 200 parts sociales, de 5 euros de valeur nominale chacune.

Nouvelle mention : le capital social reste fixé à 1.000 euros. Il est divisé en 200 actions de catégories différentes (99 actions de préférence de catégorie A et 101 actions de préférence de catégorie B), de 5 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées.

Administration :

Ancienne mention : les fonctions de gérants de Monsieur Guillaume COLLIGNON, Madame Emmanuelle BAUDRY et Madame Aurélie GEOFFROY ont cessé du fait de la transformation de la Société.

Nouvelle mention :

Président : Monsieur Guillaume COLLIGNON, né le 13 février 1981 à Reims (51), demeurant rue des Perrières – 89600 Saint Florentin.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte.

Clause restreignant la cession des actions :

Suppression de la clause d'agrément prévue par l'ancien article 12 des statuts de la Société. Les cessions et transmissions d'actions sont soumises au droit de préemption et à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies aux articles 19 et 20 des statuts de la Société.

2. Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 5.11.2021, il a été décidé de nommer Monsieur Vincent PAREZ, né le 18 août 1964 à Paris 14ème, demeurant 75, rue Saint Léonard - 49000 Angers, en qualité de Directeur Général de la Société.

En conséquence, les statuts de la Société ont été intégralement refondus.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre

AL894631832

A.T PHARMACEUTICAL

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000.00 euros
Siège social : 21 Route du Lotissement
89440 L'ISLE-SUR-SEREIN
509 073 326 RCS Auxerre

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 05 novembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La nouvelle dénomination sociale de la société est « A.T PHARMACEUTICAL »

L'objet de la société, son siège, sa durée, et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 15 000.00 euros divisé en 1 500 actions de 10.00 euros chacune.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

ADMISTRATION : Monsieur Aymeric TERRE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, monsieur Aymeric TERRE demeurant à 19 Grande Rue – 89440 DISSANGIS est nommé Président pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS de Auxerre

Pour avis,

AL894631837

LILAD MICHOT

SARL transformée en SAS
au capital de 80 000 €
Siège social :
6, Rue Paul Vaillant Couturier
58000 NEVERS
788 912 541 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 27/10/2021, l'Associé Unique a décidé de transformer la société en SAS à compter du 01/11/2021.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme : **Ancienne mention :** SARL

Nouvelle mention : SAS

- Administration :

Ancienne mention : Gérant : M. Laurent MICHOT dt à GIMOUILLE (58) – 5, route de la **Grâce**

Nouvelle mention : Président : M. Laurent MICHOT susnommé

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Pour avis

AL894631901

GRAINS DU GATINAIS

Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000 euros Siège social : Ferme du Vent de Bise - 1 route de la Creuse Voie – 89116 SEPEAUX SAINT ROMAIN 753 275 353 RCS SENS Aux termes d'un procès-verbal établi le 15 novembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés a constaté : - que la réduction de capital se trouvait définitivement réalisée et que le capital se trouvait ramené à la somme de 7 500 €. - la démission de M. Stéphane JOET de ses fonctions de cogérant, à compter de ce jour. Ancienne mention : capital de 10 000 € Nouvelle mention : capital de 7 500 € Les articles 7, 8 et 17 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, la gérance

AL894631903

SCI PMPC

Capital : 152,44€
2 Chemin du Château
89560 SEMENTRON
RCS AUXERRE : 432916849

Aux termes d'une AGE reçue par Me ROUSSEL-TERRILLON, notaire à POURRAIN (89) le 29/10/2021 enregistrée au SPFE AUXERRE 1, le 05/11/2021,

-Le siège social a été transféré à AUXERRE (89000), 19 Boulevard du 11 Novembre à compter du 29/10/2021 et l'art. 4 des statuts a été corrélativement modifié,

-Mme Patricia Véronique WILLOCQ, dt à LINDRY (89240), Chazelles, 8 allée du Bois et Mme Corinne Pascale Jeanne Suzanne WILLOCQ épse MUSSOT, dt à DIGES (89240), 21 Les Mourrons ont été nommées co-gérantes pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Michèle GOUX, décédée le 29/07/2016.

Les modifications seront publiées au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le notaire

AL894631907

SCI YODA IMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 100,00 euros
Siège social
60 Avenue De Surville
77130 MONTEREAU FAULT YONNE
814 000 444 RCS MELUN

Avis de modifications

Aux termes d'une délibération des résolutions de l'AGE du 15/10/2021, les associés ont décidé de :

1) Transférer le siège social de la Société du 60 Avenue De Surville à MONTEREAU FAULT YONNE (77130) au 25 Rue D'Alsace à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) à compter du 15/10/2021, et de modifier en conséquence l'article 1-3 des statuts.

La Société sera radiée du RCS de MELUN (77) afin d'être immatriculée au RCS de SENS (89).

2) Modifier la dénomination sociale de la Société à compter du 15/10/2021 comme suit :

Ancienne dénomination sociale : SCI YODA IMMO

Nouvelle dénomination sociale : Y.R RESIDENCE

Et de modifier en conséquence l'article 1-0 des statuts.

3) Nommer Monsieur BALBEIRA Yohan demeurant 25 Rue D'Alsace à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) en qualité de Gérant associé pour une durée illimitée à compter du 15/10/2021, en remplacement de M. MUSLIC David démissionnaire, et de modifier en conséquence les articles 9-0 et 9-1 des statuts.

LA GERANCE

AL894631909

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 15 octobre 2021, enregistré à AUXERRE, le 26 octobre 2021,

référence 8904P01 2021 N 01080, a été cédé un fonds de commerce par :

La société à responsabilité limitée « POUR L » dont le siège social est à AUXERRE

(Yonne) Avenue de Worms N°5, au capital de 30.000 €, constituée suivant acte sous seing privé en date à VIERZON du 1er septembre 2011, dont une copie certifiée conforme à l'original est demeurée jointe et annexée aux présentes après mention.

Ladite société identifiée sous le numéro SIREN 534 730 189 immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

A :

La société à responsabilité limitée dénommée « K et L» dont le siège social est à AUXERRE (Yonne) Avenue de Worms N°5, au capital de 5000 €, constituée suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE du 1er Juillet 2021, dont une copie certifiée conforme à l'original est demeurée jointe et annexée aux présentes après mention.

Ladite société identifiée sous le numéro SIREN 901 307 991 immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Désignation du fonds : fonds de commerce de vente de prêt à porter, d'accessoires de mode, de maroquinerie, et de chaussures sis à AUXERRE (Yonne) Avenue de Worms N° 5 , lui appartenant, connu sous le nom commercial ESPRIT, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 534 730 189.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT MILLE EUROS

(100 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 EUR),

- au matériel pour CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la

dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office de Maître Caroline BRISSON, notaire à AUXERRE (89000), 18-20 Boulevard du 11 Novembre où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894631828

➜ NON DISSOLUTION

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE
CEDEX

MEDICAP IMMO

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 12 Voie des Préaux
89310 NITRY
810 643 049 RCS AUXERRE

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ASNIERES-SOUS-BOIS – Terre, Landes, Bois, Taillis, Vigne et Jardin

Fonds occupé

30 ha 98 a 19 ca - Crot pieuche: C-100-103-107-112-115-121-243[116] - Entre les deux sentiers: B-237-242 - Fantin: E-57 - Jonc blanc: B-287-288 - La petite vigne: E-87 - Le buisson violot: E-58-73(J)-73(K)-74 - Le champ bart: E-257 - Le champ de la croix: D-77 - Le champ des moines: E-89 - Le cotat begot: B-61-62 - Le cotat marcin: C-79 - Le croquet: C-31 - Le fond de veluzien: B-200-201-204-206-207-213 - Le poidaloup: E-95-99-100-299[102] - Le puits de berteaux: E-5 - Le village: AB-430[2] - Les antes: E-27-298[21] - Les bidaux d en bas: F-129 - Les champs d asnieres: E-267-275 - Les cotes: B-108-111-113 - Les fonds: F-138-139-142-148-150-157-158-163-182[138]-183[157] - Les longues raies du veleu: B-192 - Passe gue: C-24-81-84-86 - Penasot: C-34 - Pierre platte: B-115-118-124-125-126-127-136-137-138-141-154 - Sous le chemin de vezelay: E-254 - Sous les vignes: E-311[120](J)-311[120](K)

Zonage : zones A, N et UAa

BAON - pré - fonds occupé

- 4 ha 95 a 15 ca - Le grand chemin: E-270[151] ZD-7 - Pre de devant la ville: E-102-103 - Pre du vin: E-357[32] - Pre saint-pere: E-40-353[39]-361[41]-386[346](A)-386[346](B)-386[346](C)-387[362]

- 90 a 81 ca - Le chemin de maulnes: B-345[343] - Le grand vin: AB-129

- 36 a 24 ca - La maladiere: E-377[42]

- 3 ha 28 a 05 ca - Champ au moine: ZC-34[17] - Le carre: C-144-145 - Le grand vin: AB-130-149[123]-163[124]-166[125]

zonage : RNU

BLACY – Terre, Bois-Taillis, Lande et Pré

Fonds occupé en partie

7 ha 25 a 13 ca - Defoy: Y-4 - Les aubues: W-40 - Les licheres: C-11 - Poirier droin: Y-32(J)-32(K)-33 - Voie d annoux: Y-82

Zonage : RNU

25 ha 47 a 44 ca - Champ beauble: X-9(B)-9(AJ)-9(AK) - Champs cornus: W-60(J)-60(K)-60(L)-61(J)-61(K) - Come sale: Z-16(A)-16(B) - Cote de pancy: D-135-136-137 - Courtis jeanrat: W-139[110] - La grande chaume: Z-25 - Les heuches: Z-97(A)-97(B)-97(C)-98(A)-98(B) - Les lavirottes: W-65(J)-65(K)-65(L) - Les louos: X-23 - Noyer savoie: Z-41(J)-41(K) - Sous le grand bois: B-61 - Vauron: Z-115(J)-115(K)-115(L)-116(J)-116(K)

Zonage : RNU

7 ha 03 a 33 ca - Champ de la gravelle: B-71 - Champs cornus: W-93-94 - Chantemerle: C-118 - Chaumes du buisson grele: B-2 - Come henry: Z-88 - Cote de pancy: D-89-92-102-106-117 - Fontenille: C-157 - La grange des moines: Y-155[46]-156[47]-159[48] - Les licheres: C-40 - Loriotte: A-115 - Pre de la saule: Y-192[64] - Pre de roy: AC-142 - Sous la cote de pancy: AC-30 - Sur les licheres: C-142

Zonage : RNU

ETAULE - Terre et Bois

73 a 82 ca - Serdolle: ZD-11(A)-11(B)-11(C)

Zonage : RNU

GIGNY - bois-taillis

1 ha 32 a 10 ca - Val trinset: A-2

zonage : RNU

JULLY - bois-taillis

15 a 48 ca - Vignes des larrys: I-210

zonage : RNU

MONTIGNY-LA-RESLE - terre et bois-taillis

71 a 20 ca - Bois de la giraude: ZA-182 - Les grandes chaumes: F-278 - Punaise: ZA-36-37

Zonage : zones A et N du PLU

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS - terre et jachère d'intérêt écologique de plus de 6 ans - fonds occupé

3 ha 93 a 20 ca - Champs des mouches: ME-182 - Les essertes: MD-297

zonage : RNU

STIGNY - bois-taillis

26 a 80 ca - En chenisy: D-415-450

zonage : RNU

THIZY – Terre et Lande

Fonds occupé en partie

54 a 20 ca - Champ beauble: W-1

Zonage : RNU

22 a 90 ca - Fontenille: D-9

Zonage : RNU

TANNERRE-EN-PUISAYE - bois-taillis

1 ha 18 a 85 ca - Bois de la loge: C-205

zonage : zone N du PLUi

TONNERRE - bois-taillis en zone AOC Bourgogne

39 a 88 ca - Les voutois: YS-50

Zonage : zone N du PLUi

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 6 décembre 2021 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex,

Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL894631904

L'assemblée extraordinaire du 12/11/2021, statuant en application de l'article L.223 42 du code du commerce, n'a pas prononcé la dissolution de la société.
LA GÉRANCE

AL894631911

DISSOLUTION LIQUIDATION

DPPS IMMO

SCI au capital de 60,000 € Siège social : 23 boulevard Davout 89000 Auxerre RCS Auxerre 438 255 986 Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 18 octobre 2021, a été décidée la dissolution anticipée de la société à compter du 18 octobre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé liquidateur M. Franck Princet demeurant à Auxerre (89000), 3 ter rue Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, adresse également du siège de la liquidation. Adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.

AL894631784

SCP DUFFAUT

société civile au capital de 9000€ Siège social : 2 rue Faidherbe 89000 Auxerre 520761107 RCS Auxerre Le 31/12/2020, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2020, nommé en qualité de liquidateur Mme Duffaut Michèle , demeurant 10 Lieu-Dit Le Petit Fumerault 89110 Le Val d'Ocre et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur Dépôt : RCS Auxerre

AL894631803

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

BSD- GESTION
SASU en liquidation au capital de 1000 €
8 rue des Vergers 89510 VERON
RCS SENS 895 365 062

Suivant délibération de l'AGE du 30/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2021 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur M. SOUSA DA SILVA Bruno et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé à VERON (89510) 8 rue des vergers.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, le liquidateur,

AL894631902

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/09/2021, il a été constitué une Société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LE FLOYD'S.Objet social : SALON DE THE - RESTAURATION RAPIDE. Siège social : 22 AVENUE DU MOULIN DU PRESIDENT, 89000 Auxerre.Capital : 1000 €.Durée : 99 ans.Gérance : M. ACHTA ILYAS, demeurant 13 AVENUE DE LA PAIX, 89000 Saint-Georges-sur-Baulche.Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL894631833

C'80

Société Civile Immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social
1 rue DAVOUT 89200 AVALLON

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON le 10 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale : Société civile Immobilière
Dénomination sociale : C'80
Siège social : 1 rue DAVOUT 89200 AVALLON
Objet social : - l'acquisition d'un immeuble sis à 55 Rue de LYON 89200 AVALLON, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : DOLEAC Yann 1 rue DAVOUT 89200 AVALLON
Clauses relatives aux cessions de parts :
dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE
Pour avis
La Gérance

AL894631834

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 15/08/2021, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Société Civile Immobilière du Parc
Capital : 2 500 €, divisé en 50 parts de 50 €.
Siège social : 1 rue Principale - Septfonds 89170 Saint Fargeau
Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 60 ans.
Gérant : Mme Audrey MARSETTI demeurant à Saint Fargeau (89170), 1 rue Principale - Septfonds
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL894631836

Maître Florence MERLET
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Florence MERLET, Notaire associé à SEIGNELAY le 25 octobre 2021, en cours de publication au service de la publicité foncière d'AUXERRE 1, il a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GFA de la Vallée aux Sages.Siège : LIGNORELLES (89800), 3 route de Bleigny.Objet : objet la propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.Apports en nature de biens bâtis et non bâtis sis à BEINE (89800), VILLY (89800) et LIGNORELLES (89800) pour la totalité en pleine propriété par Monsieur Vincent GALLOIS et à LIGNORELLES par Monsieur Vincent GALLOIS pour l'usufruit et par Messieurs Antoine, Julien et Arthur GALLOIS pour la nue-propriété, pour une valeur totale de 945.436€. Capital social : 945.436,00€ divisé en 945436 parts de 1€ chacune numérotées de 1 à 945436. Gérant pour une durée illimitée : Monsieur Vincent GALLOIS demeurant à HERY, Le Moulin à Vent. Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément de cession de parts par la collectivité des associés. Immatriculation : RCS AUXERRE. Pour insertion Le Notaire.

AL894631839

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me LEGUY Notaire à AVALLON (89), le 09.11.2021, il a été constitué un GFA entre M et Mme Jean-Pierre FARRUGIO demeurant à SAINT PERE (89), Fontette, 2 les Guettes, et M. Nicolas FARRUGIO, demeurant même adresse.
Dénomination : LA FERME DES GUETTES
Forme : groupement foncier agricole
Capital : 12.700 € divisé en 127 parts de 100 € chacune, n°s 1 à 127 inclus, réparties entre les associés en proportion de leurs apports.
Siège social : SAINT PERE (89450), FONTETTE, 2 les Guettes
Objet social : propriété, jouissance, administration et mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le Notaire

AL894631906

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Handicap et travail en agriculture

Des adaptations existent

Le monde agricole, au même titre que la société, se veut inclusif et trouve des solutions d'adaptation pour pouvoir accueillir dans les différentes filières des personnes en situation de handicap.



DR

Pour encourager les employeurs à recruter une personne handicapée en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage, l'Agefiph propose des aides financières.

Toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites suite à l'altération d'une ou plusieurs de ses fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques, peut être reconnue comme travailleur handicapé. *« Dans 80 % des cas, le handicap est invisible »*, explique Nicole Saunier, chargée d'études et de développement au sein de l'Agefiph (association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) dans le Rhône. Pour intégrer une personne handicapée au sein d'une entreprise agricole ou agroalimentaire, des solutions d'adaptation sont nombreuses face aux multiples formes de handicap, et ce, malgré les idées reçues. Une personne ne pouvant pas rester longtemps en position debout peut bénéficier, par exemple, d'un siège assis-debout. Autre exemple, un jeune agriculteur devenu paraplégique à la suite d'un accident qui a fait aménager sa salle de traite pour pouvoir poursuivre son activité de façon autonome. Ou encore une jeune agricultrice, qui, à la suite d'une opération de la hanche, s'est munie d'un taxi-lait (chariot pour transporter le lait) pour la soulager dans ses tâches quotidiennes. *« Dans ces cas-là, l'Agefiph va alors participer à la prise en charge du surcoût engendré par le handicap »*, prévient Nicole Saunier. Avant de rappeler : *« Tout handicap ne demande pas systématiquement un aménagement de poste. Mais il est important que chaque DRH (directeur des ressources humaines) ou référent handicap s'assure que l'employé en question n'ait pas besoin d'un aménagement ou d'un accompagnement particulier »*, poursuit-elle.



©Agefiph

Nicole Saunier est chargée d'études et de développement à l'Agefiph, l'association qui soutient le développement de l'emploi des personnes handicapées.

Handicap et licenciement

Face au licenciement, les salariés handicapés sont protégés par l'article L. 122-45 du Code du travail qui interdit tout licenciement d'un salarié *« en raison de son état de santé ou de son handicap »*. Une loi qui les protège même en cas d'aggravation du handicap. Dans ce cas, la médecine du travail pourra proposer des adaptations de l'emploi occupé voire des pistes de reclassement professionnel. D'ailleurs, l'employeur a le devoir de mettre en place toutes les dispositions nécessaires (aménagement de poste, modification d'horaires de travail, etc.) afin de préserver le maintien de l'emploi de ces personnes. Cependant, si ce type d'aménagement n'est pas possible à mettre en place, ou si l'état de santé de la personne handicapée se dégrade, l'employeur peut demander un licenciement pour inaptitude. Celui-ci interviendra après un avis de la médecine du travail.

Une obligation d'emploi

« Toute entreprise de plus de vingt salariés est tenue de compter – parmi ses employés – a minima 6 % d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) de leur effectif total », ajoute Nicole Saunier. *« Les entreprises qui ne respectent pas cette obligation devront verser à l'Urssaf une contribution. Celle-ci sera ensuite reversée à l'Agefiph, permettant à l'association de financer le surcoût que peut engendrer le handicap d'une personne au sein d'une entreprise (équipements techniques, intervention humaine, etc.). Depuis la réforme de la loi handicap au 1er janvier 2020, tous les employeurs – même ceux qui comptent moins de vingt salariés - doivent déclarer les travailleurs handicapés pour mieux identifier et répondre à leurs besoins »*, précise le ministère.

Une rémunération équitable

« Un travailleur handicapé doit être considéré comme n'importe quelle personne qui souhaite mettre ses compétences au service d'une entreprise. La rémunération doit se faire dans un souci d'égalité et d'équité », rappelle Nicole Saunier. Ainsi, le salaire d'une personne en situation de handicap ne peut pas être inférieur à celui fixé par le Code du travail, et donc inférieur au salaire minimum de croissance (Smic).

Des aides pour soutenir l'alternance et l'apprentissage

Pour encourager les employeurs à recruter une personne handicapée en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage, l'Agefiph propose des aides financières. Le montant maximum est de 5 000 € pour un contrat de professionnalisation et de 4 000 € pour un contrat d'apprentissage. *« Il s'agit d'une prime incitative »*, annonce Nicole Saunier. Pour percevoir ces aides, l'entreprise doit assurer à une personne en situation de handicap un contrat d'une durée de 6 mois minimum, avec au moins 24 heures de travail hebdomadaire. Ces aides sont cumulables avec les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle, délivrées par l'État ou les Conseils régionaux, comme l'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle, l'aide à l'adaptation des situations de travail, aides à la formation pour le maintien de l'emploi, etc.

AMANDINE PRIOLET



Tendance

L'art de la récup

Faire du nouveau avec de l'ancien : le concept trouve un nouveau souffle avec l'upcycling et des initiatives qui maillent l'ensemble du territoire.

L'upcycling, ou l'art de transformer un produit pour lui donner une seconde vie, a fait ses gammes en mode solidaire avant de se décliner en économie circulaire. Les valeurs de solidarité essaimées par des associations comme Emmaüs ont rencontré le développement durable pour donner une nouvelle dimension au recyclage. Au fil du temps, les recycleries sont devenues un peu plus que des ventes solidaires. Véritables lieux de vie, elles réinventent le suranné pour lui offrir une deuxième jeunesse.

Coup double

À Tullins (Isère), l'association Passiflore est née en 1994 grâce aux bénéfices réalisés par le spectacle sur la Passion du Christ. *« L'argent a été donné à Emmaüs qui, la deuxième année, a proposé de créer quelque chose dans le territoire »*, explique Marc Bourguin, le directeur. La fleur de la passion s'était ensemencée. L'association d'insertion professionnelle, qui emploie 38 personnes dont huit permanents, développe plusieurs activités support : une recyclerie, un atelier bois de récupération et de refabrique de palettes, un atelier menuiserie de création de mobilier et d'objets de plein air et un atelier de conditionnement. L'activité palette est née de la récupération des palettes de fret de la SNCF où travaillait un des fondateurs. *« Ce qui est valorisant pour les salariés sont les réalisations de l'atelier menuiserie : faire un beau poulailler ou un beau salon de jardin, de ses mains, cela contribue à retrouver la confiance en soi »*, poursuit le directeur. L'atelier rencontre un beau succès. *« Nous sommes en limite de capacité. Nous avons plus de commandes que ce que nous pouvons fournir. Du coup, nous nous concentrons sur de plus petits objets, plus faciles à gérer »*. Mais le top, c'est le composteur qui sert à recycler les déchets à partir de matériaux recyclés. *« On fait coup double »*, s'amuse le responsable.

3 000 palettes par mois

La même démarche de recyclage avec valorisation (l'upcycling) commence à irriguer la boutique. *« Nous réfléchissons à proposer des meubles à personnaliser. Ce qui n'est plus au goût du jour redevient beau avec un peu d'huile de coude et de créativité»*. Passiflore réemploie 6 à 7 tonnes de matériaux par mois pour un apport de 20 tonnes. Elle refabrique 3 000 palettes par mois. Cette économie circulaire est largement soutenue et reconnue par les entreprises alentour et la clientèle locale. *« Nous nous inscrivons dans un marché de niche spécifique qui ne serait pas rentable pour des entreprises privées »*, explique le directeur.

Mixité sociale

Inscrite sur le même créneau de recyclerie, R de récup à Pontcharra (Isère) est la dernière-née de cette nouvelle génération. *« Nous avons ouvert en juin 2017, avec quatre salariés,* raconte Céline Mirabé, la fondatrice. *Au fil du temps, nous sommes montés à 26 personnes. Les gens ont de plus en plus envie de consommer différemment »*. Le principe de l'entreprise d'insertion reste le même : une aide au poste versée par l'État complétée par les revenus de l'activité. *« Nous avons décidé de faire de la recyclerie un lieu accueillant et de création avec un espace café, un lieu de vie différent de la boutique »*, ajoute la directrice. Pour être dans l'air du temps, R de récup applique quelques règles de marketing. *« C'est un lieu qui ressemble à une boutique classique, bien agencé, propre, décoré où les objets sont mis en scène »*. Ce lieu de mixité sociale est fréquenté à la fois par des personnes qui ont peu de moyens et d'autres qui ont envie de chiner.



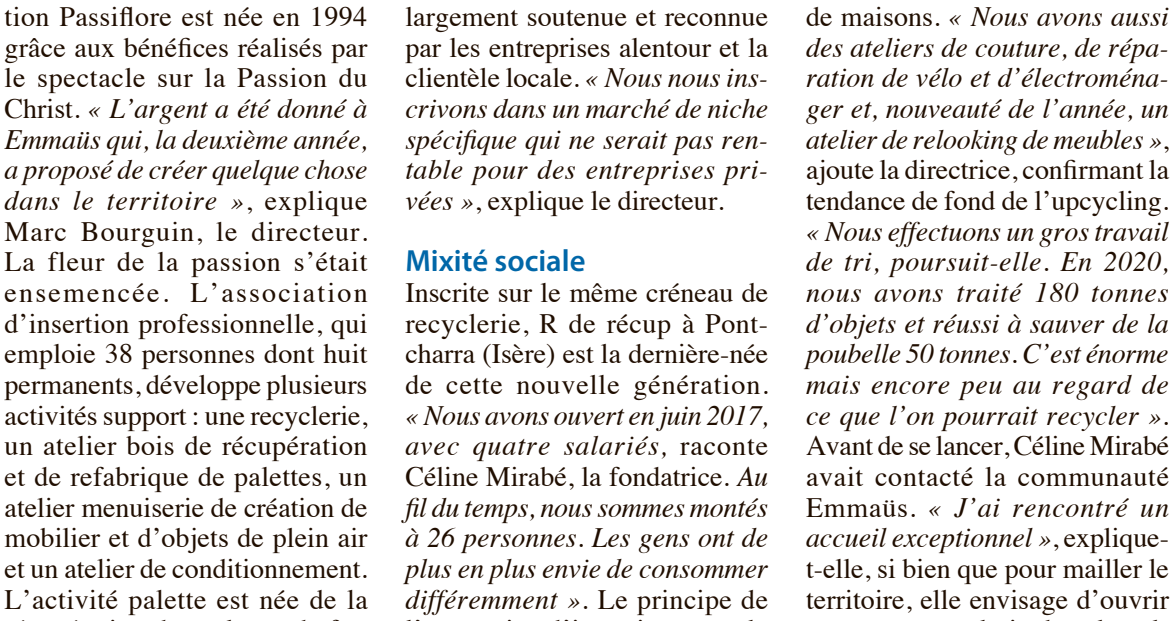
La ressourcerie de Passiflore est aussi un lieu de convivialité.

Un gisement énorme

Les articles vendus proviennent à 75 % de dons et le reste vient d'objets mis à disposition dans les déchetteries ou de débarras de maisons. *« Nous avons aussi des ateliers de couture, de réparation de vélo et d'électroménager et, nouveauté de l'année, un atelier de relooking de meubles »*, ajoute la directrice, confirmant la tendance de fond de l'upcycling. *« Nous effectuons un gros travail de tri, poursuit-elle. En 2020, nous avons traité 180 tonnes d'objets et réussi à sauver de la poubelle 50 tonnes. C'est énorme mais encore peu au regard de ce que l'on pourrait recycler »*. Avant de se lancer, Céline Mirabé avait contacté la communauté Emmaüs. *« J'ai rencontré un accueil exceptionnel »*, explique-t-elle, si bien que pour mailler le territoire, elle envisage d'ouvrir une autre recyclerie dans la vallée du Grésivaudan. Car le gisement est énorme, la demande des consommateurs soutenue et les besoins de réinsertion importants. Clientèle, chiffres d'affaires et salariés ont progressé de 20 % en 2020.

Des matériaux ressource

Recycler à grande échelle, c'est le créneau sur lequel s'est inscrit Écomat. La plateforme de réemploi des matériaux de construction est aussi née du mouvement associatif, en 2017. Rassemblant des professionnels du bâtiment autour d'une problématique de formation, elle a logiquement développé sa palette de services *« réunissant la chaîne de tous les acteurs de l'économie circulaire du bâtiment »*, explique Bruno Jalabert, le directeur et cofondateur. *« La réglementation est de plus en plus favorable au réemploi de déchets de construction et à l'identification de matériaux qui ne passeront pas par la case déchets car ils sont identifiés comme ressources »*, explique-t-il. C'est notamment le cas pour tous les chantiers de plus de 1 000 m² soumis à une obligation de réemploi de 70 % des matériaux. À cela s'ajoutent des aides de l'Ademe qui favorisent les initiatives à petite et grande échelle. *« Le réemploi est en plein développement, on travaille, on répond à des offres de marché public, on se rend compte que l'on avait raison »*, assure le pionnier.



Recycler à grande échelle, c'est le créneau sur lequel s'est inscrit Écomat.

Un chantier unique

L'opération la plus emblématique est celle du Cadran solaire à La Tronche avec son magasin de chantier éphémère, la Batitec, le premier en France. 40 tonnes de matériaux ont déjà été déconstruites et récupérées et 20 tonnes déjà vendues depuis février, à des professionnels comme à des particuliers. Pour l'heure, Écomat est un des seuls acteurs régionaux à opérer avec cette capacité d'intervention. *« Nous avons l'impression de participer au monde de demain,* déclare Bruno Jalabert. *Et les jeunes qui s'engagent aujourd'hui, c'est pour un boulot qui donne du sens »*. Il poursuit : *« Un champ s'ouvre devant nous qui est énorme, notamment sur la R&D pour trouver de nouveaux exutoires, mais aussi une palette de métiers et de nouveaux produits pour faire de l'upcycling à partir de matériaux de seconde main »*. À condition cependant, prévient-il, *« de trouver le modèle économique qui convient »*.

Du parquet aux légumes

C'est le cas de Damien Balme, artisans ébéniste installé à Chimilin depuis 7 ans, qui a érigé la récup en modèle créatif. Son objectif : parvenir, grâce à l'écoconception, à une empreinte écologique *« meilleure que celle d'aujourd'hui »*. En créant son atelier Designature, il travaille à partir de bois de récupération, *« des anciens parquets récupérés sur des chantiers de démolition et du bois plus classique »*. Puis il réalise des meubles sur-mesure. Damien Balme appartient à un réseau d'artisans qui opère sur des chantiers de déconstruction. *« Il y a un important travail de création en amont pour trouver l'objet qui satisfasse au mieux le client, dans son usage et son esthétique »*, indique l'ébéniste. Il a vu son activité décoller depuis un an et demi. Sa démarche séduit. *« Ma marque de fabrique, c'est la récup »*, insiste-t-il. Il pousse la logique d'économie circulaire jusqu'au bout. *« Je cherche à optimiser les sous-produits : j'utilise les chutes de bois pour faire des objets de déco en forme d'animaux. Puis les copeaux partent chez un maraîcher bio auprès duquel je prends mes légumes. Je me mets des défis, mais c'est pour un monde qui a beaucoup plus de sens »*. En travaillant le vieux bois pour faire du neuf, l'artisan s'inscrit lui aussi dans une niche : *« Le vieux bois est très tendance. Je vois bien que ça se développe »*.



Damien Balme, artisans ébéniste a érigé la récup en modèle créatif. Son objectif : parvenir, grâce à l'écoconception, à une meilleure empreinte écologique.

ISABELLE DOUCET

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



LES ANTIBIOS, COMME IL FAUT, QUAND IL FAUT.

Biosécurité
Vaccination
Bien-être animal

Empêcher les maladies bactériennes
pour éviter des traitements antibiotiques.

Découvrez toutes les bonnes pratiques sur
agriculture.gouv.fr/ecoantibio

ANTIBIOTIQUES ILS SONT PRÉCIEUX, UTILISONS-LES MIEUX.

ÉCOANTIBIO
RÉDUIRE L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES VÉTÉRINAIRES